

Rapport de la recherche-action

PASSERELLE PLUS

Agir autrement face à la précarité alimentaire en France:

évaluation d'un dispositif de transfert
monétaire non fléché et accompagné



Projet porté par :



INRAE



Avec le soutien de :



POUR CITER CE RAPPORT :

ACF-INRAE-FADS (2026), Rapport final de la recherche-action Passerelle Plus - Agir autrement face à la précarité alimentaire en France : évaluation d'un dispositif de transfert monétaire non fléché et accompagné.

AUTEUR·RICES DU RAPPORT

Perignon Marlène (INRAE, UMR Moisa), Lochet Sophie (ACF), Eymard Duvernay Sabrina (IRD, UMR Moisa), Giraldo Alejandra (INRAE, UMR MoISA), Martin Emilie (ACF), Quéau Hélène (ACF), Maurus Arthur (ACF), Ollivier Emmanuel (FADS).

CONTRIBUTEURS ET CONTRIBUTRICES DE LA RECHERCHE-ACTION

INRAE et IRD (UMR MoISA) :

Perignon Marlène, Eymard-Duvernay Sabrina, Giraldo Alejandra, Demazières Thomas, Calandre Camille, Berri Pierre, Rollet Pascaline, Somaraki Maria, Savy Mathilde, Chinaud Clarisse, Diallo Assiatou

Action Contre la Faim :

Lochet Sophie, Kebiri Rajaa, Martin Emilie, Quéau Hélène, Souchereau Clara, Maurus Arthur, Pavy Arnaud, Collin Lou, Gosset Vigdis

Fondation de l'Armée du Salut :

Ollivier Emmanuel, Linglet Salomé, Berrembou Nadia, Couppa Morgan

Association ActAP :

Darmon Nicole, Dubois Christophe

L'équipe de Passerelle Plus tient à remercier tous les ménages et les partenaires de la ville de Montreuil qui ont participé à cette recherche-action, Olivier Gastou, Pascal Houssays, l'association MIAM, Faustine Régner, Marylou Fieu, Louison Deruelle, Habib Aidara, Ranja Randriamanamijery, Pierre Gallinari-Safar ainsi que les financeurs du projet qui l'ont rendue possible.

Contact ACF - Emilie Martin

ct_paris@fr-actioncontrelafaim.org

Contact INRAE – Marlène Perignon

marlene.perignon@inrae.fr

Contact FADS – Emmanuel Ollivier

eollivier@armedusalut.fr



Restitution du projet, théâtre public de Montreuil, 15 décembre 2025 © Mathieu Letellier

Discours collectif

Texte coécrit par une dizaine de participantes du projet, réunies à 3 reprises à l'automne 2025 pour préparer un discours lu sur scène lors de la restitution du projet, le 15 décembre 2025 à Montreuil.

« Nous sommes des femmes de tous âges et de tous horizons : mamans seules, familles nombreuses, retraitées. Nous vivons à Montreuil depuis 7, 20, parfois 40 ans. Nous aidons nos proches malades, nos enfants et nos voisins dans les associations de quartier, bénévolement. Et quand nous travaillons, c'est souvent à temps partiel pour des raisons de santé ou de garde d'enfant. Parfois, nous n'osons pas demander de l'aide alors que nous en avons besoin. Le jour où on se retrouve dans des difficultés, les portes nous sont fermées.

Passerelle Plus, c'était une lumière dans le tunnel, cela nous a soulagé et permis d'oublier un peu les soucis, même temporairement. Avec la carte, nous avons pu faire des stocks, varier notre alimentation, et prendre soin de nous. Mais ce n'est pas que l'argent c'est aussi les relations qu'on a créées avec les assistantes sociales, les autres participants, et toute l'équipe Passerelle Plus.

C'est pour ça qu'on a voulu témoigner aujourd'hui. Nous voulons dire nos ressentis.

Nous avons vécu des expériences positives mais aussi beaucoup de déceptions dans les services sociaux et les administrations. Certaines d'entre nous ont été aidées, mais souvent, nous avons été mal accueillies, peu écoutées ou incomprises. Les assistantes sociales de Passerelle Plus ont pu nous donner le temps pour qu'on aille au bout de nos idées. On a repris confiance pour avancer dans nos démarches et retrouver de la dignité.

Nous ne sommes pas des cobayes. Nous avons répondu aux questionnaires, mais que va-t-il se passer après Passerelle ? Nous ne voulons pas qu'on nous mette dans le " tiroir aux oubliés ".

En juin dernier, des participantes et participants de Passerelle Plus se sont réunis pour formuler des recommandations. Notre principale demande serait de continuer le projet Passerelle Plus, à Montreuil ou ailleurs. Nous, on y a participé, d'autres personnes pourraient aussi en bénéficier. Pour l'améliorer, il faudrait faire durer la carte 6 mois et l'accompagnement social jusqu'à 1 an, car se sortir des difficultés, ça peut prendre du temps. Et pour finir, ce serait génial que Nadia et Morgan, les assistantes sociales de Passerelle Plus, continuent de travailler avec la Mairie. »

Pour entendre ce témoignage : [Lien](#)

Résumé exécutif

En France, au moins 8 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire. La réponse principale à cette problématique reste l'aide alimentaire, en complément de la protection sociale. Majoritairement basé sur la distribution d'aliments, ce système fait cependant face à un fort non-recours (au moins la moitié des personnes en situation de précarité alimentaire^{1,2}), lié à un manque d'information, de liberté de choix, à des enjeux de couverture, d'accès ou d'adéquation aux besoins des dispositifs existants, à des démarches complexes ou à la peur de la stigmatisation. Il est donc essentiel de réfléchir collectivement à des dispositifs alternatifs et complémentaires.

Les transferts monétaires apparaissent comme une solution efficace, renforçant la liberté de choix, en soutenant l'économie locale et présentant un bon rapport coût-efficacité. Néanmoins, ces dispositifs suscitent des craintes de mésusage, en particulier lorsqu'ils sont non fléchés (c'est à dire libre d'utilisation). Leur déploiement en France dans le cadre de politiques publiques appelle à une meilleure compréhension de leurs effets et modalités de mise en œuvre.

Le projet Passerelle Plus, porté par Action Contre la Faim, INRAE et la Fondation de l'Armée du Salut depuis 2024, s'inscrit dans cette réflexion en faveur du droit à l'alimentation et de l'accessibilité des aides. Ce projet a expérimenté à Montreuil un dispositif de transfert monétaire non fléché et accompagné. Concrètement, le dispositif Passerelle Plus se basait sur trois piliers complémentaires, permettant de redonner du pouvoir d'agir aux personnes, en agissant à la fois sur leurs capacités économiques, leur accès aux droits et leurs connaissances sur l'alimentation :

- Un transfert monétaire non fléché de 60 €/mois/personne du ménage distribué pendant 4 mois via une carte de paiement utilisable dans tous les commerces (alimentaires et non alimentaires) et permettant le retrait d'espèces (qui a été plébiscité par les usager·es).
- Un accompagnement social : rendez-vous avec une coordinatrice sociale pour être accompagné·e dans des démarches d'accès aux droits, orienté·e et mis·e en lien avec les structures sociales du territoire selon sa situation et ses besoins.
- Un atelier collectif sur l'alimentation durable animé par un·e diététicien·ne, pour échanger sur les enjeux santé, budget et environnement de l'alimentation.

Le dispositif a été proposé à 342 ménages (soit 1274 personnes) en situation de précarité identifiés par 21 structures de proximité (centres sociaux, associations de quartier et acteurs institutionnels) selon une approche déclarative basée sur la confiance (aucun justificatif de ressources n'était demandé) et la connaissance des acteurs locaux. Les critères de ciblage étaient : être majeur·e, résider à Montreuil, disposer d'une pièce d'identité valide et être en situation de précarité. Pour ce dernier critère, les structures s'appuyaient sur une définition large de la précarité basée sur des « signaux de vulnérabilité », allant de situations familiales complexes au mal-logement, en passant par les problèmes de santé, les ruptures de droits ou l'absence de loisirs. Ces signaux ont été définis collectivement lors de la phase de co-construction du projet.

1. ANSES (2017) Étude Individuelle Nationale des Consommations Alimentaires 3 (INCA 3)

2. Gressier, M., Bléhaut, M., & Bernard de Raymond, A. (2023). La débrouille des personnes qui ne mangent pas toujours à leur faim. *Crédoc*.

Le projet Passerelle Plus s'est appuyé sur une méthode d'évaluation robuste pour mesurer les effets attribuables au dispositif et comprendre les conditions nécessaires pour les atteindre. Les résultats montrent un fort effet positif du dispositif sur la sécurité alimentaire : après 3 mois, les ménages ayant eu accès à Passerelle Plus avaient 2 fois moins de risque d'être en insécurité alimentaire sévère que ceux n'y ayant pas eu accès. Cela montre qu'un transfert monétaire, même s'il n'est pas ciblé sur l'alimentation, impacte positivement la sécurité alimentaire des ménages. Les résultats montrent également des signes d'amélioration de la qualité de l'alimentation, ainsi qu'un effet positif sur le bien-être et le lien social après 3 mois. Les effets semblent cependant transitoires car non démontrés 2 mois après l'arrêt du dispositif.

L'évaluation qualitative, fondée sur des entretiens menés auprès des usager·es et des acteur·rices impliqué·es dans la mise en œuvre, a permis de mieux comprendre le contexte et les conditions dans lesquelles le dispositif a produit ces effets, dans une perspective de transférabilité. Plusieurs leviers ont été mis en évidence : l'action sur le levier financier induisant un relâchement des privations et un effet de soulagement psychologique ; la liberté d'usage de la carte permettant des achats alimentaires et non alimentaires (notamment pour répondre aux besoins des enfants) et perçue comme un facteur de dignité ; l'accompagnement basé sur une approche « d'aller-vers » s'adaptant aux contraintes et besoins des personnes ; la posture d'accompagnement social global et individualisé capable d'articuler enjeux sociaux, administratifs, budgétaires et psychologiques et générant des avancées concrètes dans les démarches d'accès aux droits ; la dimension collective de l'atelier alimentation créant un espace d'échanges et valorisant les savoirs et pratiques des participants ; le maillage territorial dense et marqué par une culture de coopération entre les acteurs sociaux de la ville (institutions et associations) ; l'approche de repérage des ménages s'appuyant sur les acteurs de proximité et une base déclarative permettant d'atteindre des personnes en situation de non-recours. L'analyse met également en évidence des freins tels que la saturation des services sociaux, à Montreuil comme ailleurs en France, qui réduisent les marges d'action et rendent difficile la « passerelle » vers le droit commun, et la durée courte du dispositif se traduisant dans un effet transitoire, soulignant l'importance du levier financier et l'intérêt d'un accompagnement plus long pour activer des solutions durables.

Cette recherche propose également une analyse coût-efficacité du dispositif, et met en avant des recommandations prioritaires formulées par les participants et les porteurs du projet.

Passerelle Plus montre que des dispositifs de transfert monétaire non fléché et accompagné basés sur la confiance, l'aller-vers et l'ancrage local seraient des solutions pertinentes pour répondre aux enjeux de précarité alimentaire en France.

1- OBJECTIFS ET MÉTHODE DU PROJET PASSERELLE PLUS	9	5- QUELLES CONDITIONS POUR ATTEINDRE LES EFFETS DU DISPOSITIF ?	43
1 • I - Une recherche-action pour mesurer et comprendre l'impact d'un transfert monétaire non fléché et accompagné	10	5 • I - Agir sur le levier financier : un montant significatif	45
1 • II - De Passerelle à Passerelle Plus : des expérimentations à Montreuil	11	5- II - La flexibilité et liberté d'usage d'un transfert monétaire non fléché	46
1 • III - Une gouvernance multi-partenariale	12	a- Des dépenses en majorité en espèces et dans des enseignes alimentaires	46
1 • IV - Une méthode d'évaluation comprehensive combinant enquêtes quantitatives et qualitatives	12	b- Une modification des dépenses pour l'alimentation, en quantité et en qualité	49
2- EN QUOI CONSISTE PASSERELLE PLUS ?	15	c- Des dépenses non-alimentaires essentielles à la dignité	51
2 • I - Un repérage basé sur la confiance et les acteurs de proximité	16	5- III - Un accompagnement adapté aux contraintes et aux besoins	53
2 • II - Un dispositif reposant sur trois piliers	18	a- Une approche d'« aller vers » perçue comme soutenante	53
a- Un transfert monétaire mensuel non fléché de 60 € par personne du foyer sur une carte pendant 4 mois	19	b- Un accompagnement social individualisé pour favoriser l'accès aux droits	55
b- Le volet social, entre orientation et accompagnement	19	c- Un atelier collectif favorisant le lien social	58
c- Un atelier collectif sur l'alimentation durable	21	5- IV - Limites et freins à l'impact du dispositif	60
2 • III - Leviers et freins au déploiement du dispositif	22	6- ANALYSE DES COÛTS DU DISPOSITIF	65
a- Leviers : un territoire favorable, des porteurs reconnus, un dispositif souple et des outils facilitants pour le suivi des personnes et la gestion des transferts	22	7- RECOMMANDATIONS	69
b- Freins : temps contraint, méfiance institutionnelle, et complexité des outils pour le repérage des ménages	23	7- I - Les recommandations des usager·ère·s de Passerelle Plus pour améliorer le projet	70
3- QUI SONT LES PARTICIPANT·E·S PASSERELLE PLUS ?	25	a- Augmenter la durée du transfert monétaire	71
3 • I - Des ménages cumulant des vulnérabilités sociales, économiques et de santé	26	b- Renforcer l'accompagnement social et la dimension collective	71
a- Une majorité de familles, logées et en situation régulière	26	c- Cibler les personnes les plus en difficulté en proximité	71
b- Pauvreté monétaire et en conditions de vie	28	7- II - Les recommandations des porteurs du projet	71
c- Précarité alimentaire et vulnérabilité en santé	30	a- Passer à l'action et déployer Passerelle Plus ou des projets similaires	71
3 • II - Des ménages en situation de non recours	32	b- rendre accessible l'accès aux droits	72
a- Le non-recours à l'aide alimentaire	32	c- Transformer les pratiques du travail social	72
b- Le non recours aux aides et au suivi social	33	d- Mesurer : se doter d'un socle de mesures et données	73
4- QUEL EST L'IMPACT DU DISPOSITIF SUR LES MÉNAGES ?	35	e- Favoriser l'inter-connaissance et le travail partenarial au local	73
4 • I - Une forte réduction de l'insécurité alimentaire à 3 mois	36	Liste des sigles et abréviations	74
4 • II - Des signes d'amélioration de la qualité de l'alimentation à 3 mois	38	Liste des tableaux et figures	75
4 • III - Une amélioration significative du bien-être et du lien social à 3 mois	39	Bibliographie	76
4 • IV - Un impact fort mais transitoire	41	Liste des annexes	77
		Annexe 1	77
		Annexe 2	78
		Annexe 3	79
		Annexe 4	80



1

OBJECTIFS ET MÉTHODE DU PROJET PASSERELLE PLUS



1.1 Une recherche-action pour mesurer et comprendre l'impact d'un transfert monétaire non fléché et accompagné

En France, la dernière étude nationale de l'Anses ayant mesuré l'insécurité alimentaire faisait état de 11% de ménages en situation d'insécurité alimentaire en 2015, soit environ 8 millions de personnes³. L'insécurité alimentaire reste depuis appréhendée de manière générale sous l'angle de la pauvreté et des données issues de l'aide alimentaire. Cependant, des travaux de différents acteurs permettent d'appréhender d'autres facettes de l'insécurité alimentaire, comme ceux du CREDOC indiquant qu'en 2025, entre 7% et 16% des ménages vivaient certaines formes de la précarité alimentaire⁴, ou le sondage CWAYS-fondation Nestlé estimant que 32% de la population était en situation d'insécurité alimentaire en 2024⁵. Les effets combinés de la crise du COVID-19 et de la forte inflation depuis 2022 ont fortement impacté les ménages les plus précaires et les associations en première ligne pour apporter un soutien alimentaire.

La lutte contre la précarité alimentaire est inscrite dans le code de l'action sociale et des familles⁶ puis dans la loi EGalim du 30 octobre 2018. Y sont posés les enjeux de dignité, d'autonomie, d'accompagnement et de participation des personnes, et l'aide alimentaire comme contributrice de cette lutte contre la précarité alimentaire. Cependant, au quotidien, la principale réponse apportée par les pouvoirs publics pour lutter contre la précarité alimentaire est l'aide alimentaire distributive reposant principalement sur les associations, et dépendant de différentes sources d'approvisionnement dont les invendus alimentaires de grandes surfaces. Il est estimé entre 2 et 4 millions de personnes usagères de l'aide alimentaire en France. Ce système d'aide alimentaire actuel joue un rôle indispensable pour répondre à des besoins importants et urgents, mais il connaît de nombreuses failles structurelles et ne peut à lui seul prévenir et lutter contre l'insécurité alimentaire⁷. Plusieurs de ces limites ont d'ailleurs été relevées par des institutions comme le Conseil National de l'Alimentation (CNA) : entre autres, maillage territorial imparfait, conditions d'accès complexes, un cadre global qui, par nature, garantit difficilement autonomie et choix des personnes, la dépendance.

Depuis 2020, la création du Comité de Coordination de la Lutte contre la Précarité Alimentaire (COCOLUPA) et la mise en place d'un plan d'action pour la transformation de l'aide alimentaire et la lutte contre la précarité a permis de poser des bases d'amélioration de la politique de lutte contre la précarité alimentaire. Un consensus se dessine pour considérer l'aide alimentaire comme une réponse immédiate et partielle, et non comme une réponse structurelle suffisante pour prévenir et réduire durablement la précarité alimentaire.

À l'international, les transferts monétaires, définis comme l'« ensemble des programmes d'assistance qui prévoient la distribution directe aux bénéficiaires d'un instrument de paiement sans remboursement⁸ », font figure de solution plus efficace que les programmes alimentaires⁹. En effet, il a été montré dans les nombreuses recherches à l'international, que les foyers faisaient « bon » usage de l'argent, que la pauvreté déclinait et que des effets bénéfiques se mesuraient en termes de revenus et de santé¹⁰. De plus, cette option offre une liberté de choix et un rapport coûts-bénéfices plus avantageux que l'aide en nature¹¹.

En France, cette modalité de transfert monétaire (ou d'aide financière) est utilisée par les pouvoirs publics via les aides sociales distribuées sous diverses formes (chèques d'accompagnement personnalisés, transfert sur le compte bancaire, remboursement de facture, etc.), mais elle est peu encadrée et analysée en termes d'effets pour les personnes. Les transferts, particulièrement lorsqu'ils sont non-fléchés (donc utilisables pour tout objet sans restriction), se heurtent souvent à la peur de leur mésusage. Les usages que les personnes précaires font de leur argent sont scrutés et jugés au regard des standards des classes moyennes et supérieures, ce qui conduit à négliger la rationalité sous-jacente de leurs arbitrages¹². Appliquées à la nutrition, ces logiques entraînent une mise en doute de la capacité des ménages précaires à effectuer leurs achats alimentaires de manière efficace d'un point de vue budgétaire et nutritionnel.

Or, des études montrent au contraire « l'ultrarationalité » des pratiques alimentaires de personnes à faibles ressources¹³ et qu'ils partagent les préconisations du discours dominant en matière d'alimentation saine, mais sont empêchés dans la pratique par leurs conditions financières^{14,15}.



1- Anses (2017). Étude Individuelle Nationale des Consommations Alimentaires 3 (INCA 3)

2- CREDOC, Bléhaut, Gressier, Paquet, Les multiples facettes de la précarité alimentaire, Note de Synthèse, 2025

3- Observatoire des Vulnérabilités Alimentaires 2024, C-Ways pour Fondation Nestlé France

4- CASF, articles L266-1 et L166-2

5- Caillavet, F., Darmon, N., Dubois, C., Gomy, C., Kabeche, D., Paturel, D., & Perignon, M. (2021). Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs. Terra Nova

6- Glossaire du CALP Network

7- Loopstra, R. (2018) Interventions to address household food insecurity in high-income countries

8- Hanlon et al. (2010) Just Give Money to the Poor: The Development Revolution from the Global South

9- ACF mission France (2021) L'intérêt des transferts monétaires dans la lutte contre la précarité,

10- Colombi, D. (2020). Où va l'argent des pauvres. Payot. <https://shs.cairn.info/ou-va-l-argent-des-pauvres-9782228925419>

11- Abdelaziz (2025); Gorge et Özçağlar-Toulouse (2013); Darmon et Briand (2001); César (2005)

Par ailleurs, malgré une dégradation manifeste de l'état de la pauvreté en France¹⁶, le phénomène de non recours reste massif aussi bien dans l'accès aux droits que dans l'accès à l'aide alimentaire. On estime ainsi qu'un cinquième des personnes éligibles au RSA en France sont en situation de non recours durable¹⁷, et qu'entre 50%¹⁸ et 70%¹⁹ des personnes en situation de précarité alimentaire n'ont pas recours à l'aide alimentaire. Il s'agit d'un phénomène aux causes multiples, comme le manque d'information, l'appréhension de la complexité des démarches, la peur de faire une erreur, le sentiment de « ne pas y avoir droit », ou encore la honte ou la peur d'être stigmatisé^{20,21}. Le non-recours entraînant un risque accru de pauvreté et d'exclusion. Identifier ces situations et les prévenir est un enjeu important pour l'efficacité de l'action publique.

Le projet Passerelle Plus, mené à Montreuil en 2024-2026, s'inscrit dans un ensemble de réflexions et d'initiatives qui ont émergé ces cinq dernières années sur la façon de **garantir le droit à l'alimentation, de réduire les inégalités sociales de santé et à l'accessibilité des aides**. Ce projet est une recherche-action qui étudie l'impact d'une approche alternative à l'aide alimentaire en nature, basée sur un transfert monétaire non fléché (c'est-à-dire libre d'utilisation), accompagné et **ciblant des personnes en situation de précarité et de non recours**.

Passerelle Plus est, à ce jour, la seule recherche en France qui mesure l'impact d'un dispositif de transfert monétaire non fléché et accompagné, via un essai randomisé contrôlé, et qui documente les conditions de cet impact. Cette méthode exigeante permet d'estimer l'effet attribuable au dispositif, en comparant 2 groupes de ménages aux caractéristiques similaires et sur la même période (l'un recevant le dispositif, et l'autre le recevant a posteriori). Cette recherche inédite en France apporte des éléments probants afin de définir des politiques publiques ambitieuses de prévention et de lutte contre la précarité et de garantir l'effectivité du droit à l'alimentation.

1.11 De Passerelle à Passerelle Plus : des expérimentations à Montreuil

La Ville de Montreuil est engagée depuis 2020 dans une stratégie alimentaire territoriale, avec un axe fort autour de la justice sociale et la démocratie alimentaire. Cette ville populaire de 110 000 habitants, voisine de Paris, dispose d'un tissu associatif dense et de nombreux équipements municipaux de proximités (centres sociaux, antennes de quartier). Le Centre communal d'action sociale (CCAS), et le Service social départemental ont été particulièrement impliqués dans le suivi et l'implantation du projet Passerelle depuis sa phase pilote, notamment à travers l'instance de coordination des acteurs sociaux et de l'aide alimentaire (CASAAM).

Le projet Passerelle²², mené en 2022 par Action contre la Faim (ACF) et la Fondation Armée du salut (FADS) en partenariat avec l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) avait permis de réaliser une première expérimentation du dispositif, de rencontrer et cartographier les acteurs de proximité, de tester deux modalités de transfert monétaire auprès de 200 ménages (la carte Cohésia du groupe Up et la carte Nickel) pendant 4 mois, ainsi qu'un volet d'accompagnement social individualisé basé sur un diagnostic social pour chaque ménage. Cette « phase pilote » avait montré la faisabilité du dispositif et de l'approche de mobilisation des publics en précarité par les acteurs de proximité, ainsi que l'intérêt du dispositif pour les personnes et les structures. La mise en place d'une méthode de suivi-évaluation robuste avait permis de mettre en évidence une amélioration de la sécurité alimentaire et du bien-être des participant·es au cours du projet. Cependant, les changements observés pouvaient résulter d'autres facteurs que le dispositif lui-même (contexte socio-économique, évolution naturelle, biais, ...) et ne pouvaient donc pas être attribués avec certitude à ses effets. Ces résultats préliminaires prometteurs appelaient ainsi la mise en place d'une étude d'impact fondée sur la comparaison avec un groupe aux caractéristiques similaires n'ayant pas accès au dispositif, afin de mesurer les effets effectivement induits par celui-ci. Le projet Passerelle avait par ailleurs mis en lumière l'importance de cette « passerelle » vers l'accès aux droits, de la liberté de choix au cœur du coup de pouce financier et de l'intérêt de sessions collectives pour aborder les enjeux de l'alimentation durable.

Forts des enseignements de la phase pilote, l'institut de recherche INRAE et Action contre la Faim ont co-construit le projet « Passerelle Plus » en 2023 avec les acteurs de Montreuil. Le dispositif a été réajusté avec d'une part l'organisation d'un atelier collectif d'échange sur l'alimentation durable constituant le 3^e pilier de Passerelle Plus, et d'autre part avec un volet social désormais proposé en priorité aux personnes non suivies par le service social et qui a évolué vers un accompagnement social, permettant d'aller plus loin dans l'appui aux démarches des ménages. Enfin, la nouvelle méthode d'évaluation mobilisée dans Passerelle Plus a été conçue pour évaluer et apporter la preuve de l'impact du dispositif, ainsi que documenter les conditions favorisant ou limitant son impact. Elle a également intégré dans ses objectifs l'enjeu majeur du coût de déploiement d'un tel dispositif par rapport à son efficacité.

17- Hanifi et al. (2022), Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité : méthode et résultats. DREES

18- Gressier, M., Bléhaut, M., & Bernard de Raymond, A. (2023). La débrouille des personnes qui ne mangent pas toujours à leur faim. Crédoc

19- ANSES (2017). Étude Individuelle Nationale des Consommations Alimentaires 3 (INCA 3)

20- Pirus, C (2023). Prestations sociales : Pour quatre personnes sur dix, le non-recours est principalement lié au manque d'information. No. 1263. Etudes et résultats. DREES. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2023-04/ER1263.pdf>

21- Gonzalez, L. et al. (2020) Le non-recours aux prestations sociales - Mise en perspective et données disponibles. No. 57. Dossiers de la Drees. DREES. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-10/dd57.pdf>

22- ACF-FADS (2023), Projet Passerelle, Rapport complet, Bilan et enseignements, Projet Passerelle - Bilan et enseignements

1 • III

Une gouvernance multi-partenariale

Le projet Passerelle Plus a été co-porté par INRAE, Action contre la Faim, et la Fondation de l'Armée du Salut. L'équipe a ainsi bénéficié de compétences complémentaires et de cultures professionnelles issues de la recherche en santé publique, de la gestion de projet, du transfert monétaire et du travail social.

L'équipe opérationnelle du projet basée à Montreuil était composée de :

- 1 chargée de projet et 1 adjointe ACF en charge de la gestion et de la coordination du déploiement du dispositif et de la collecte de données, s'appuyant sur l'équipe de coordination de la Mission France de ACF
- 2 coordinatrices sociales de la FADS en charge du volet accompagnement social, avec 1 cheffe de service en appui, puis 1 directeur d'établissements
- 3 chargées d'enquête INRAE, en charge de la collecte de données quantitatives et des enquêtes qualitatives, encadrées par 1 ingénieure de recherche INRAE

L'équipe de recherche du projet basée à Montpellier était composée de 6 chercheuses issues de 2 instituts de recherche (INRAE et IRD) au sein de l'UMR MoISA et de 3 disciplines : nutrition et santé publique, biostatistiques, et économie. Elles ont travaillé en collaboration avec des experts en nutrition de l'association ActAP (Action Alimentation Positive) notamment pour le développement et le déploiement des ateliers sur l'alimentation durable.

La diversité des structures a supposé un important travail d'ingénierie. Plusieurs espaces de gouvernance ont permis de piloter et suivre le projet et de partager les informations stratégiques ou opérationnelles avec toutes les parties prenantes, notamment :

- Le comité technique social bimensuel regroupant les acteurs sociaux de la Ville (voir section 2.2.2)
- Le comité scientifique regroupant des experts externes au projet, apportant notamment leur avis consultatif sur le dispositif, la méthodologie et l'exploitation des résultats.

1 • IV

Une méthode d'évaluation compréhensive combinant enquêtes quantitatives et qualitatives

La recherche-action Passerelle Plus se base sur 3 types d'évaluations pour mesurer les effets du dispositif et comprendre les conditions nécessaires pour les atteindre.

Une évaluation d'impact pour mesurer les effets du dispositif sur différents indicateurs de sécurité alimentaire, de bien-être et de qualité de l'alimentation. Pour cela, les indicateurs mesurés sont comparés entre 2 groupes, auxquels les ménages sont assignés de manière aléatoire (tirage au sort) : un groupe « intervention » qui reçoit le dispositif dès le début, et un groupe « contrôle » qui le reçoit après la période d'enquête (→ Figure 1). Cette approche (essai randomisé contrôlé) permet d'estimer l'effet causal du dispositif, autrement dit de mesurer si les changements observés sont attribuables au dispositif. L'évaluation d'impact s'est appuyée sur des enquêtes quantitatives par questionnaire administré en face à face : une 1^{ère} enquête pour caractériser la situation des ménages avant l'accès au dispositif, et 2 autres enquêtes à 3 mois et 6 mois (soit 2 mois après l'arrêt du TM) pour mesurer les effets du dispositif.

Une collecte de l'ensemble des achats alimentaires mensuels des ménages a été réalisée à 3 mois : pour cela, les ménages des 2 groupes ont conservé pendant 1 mois les tickets de caisse de l'ensemble de leurs achats alimentaires (réalisés avec la carte Cohésia ou autres modes de paiement), complétés par un carnet des dépenses à renseigner pour les achats alimentaires sans tickets de caisse et les dons.

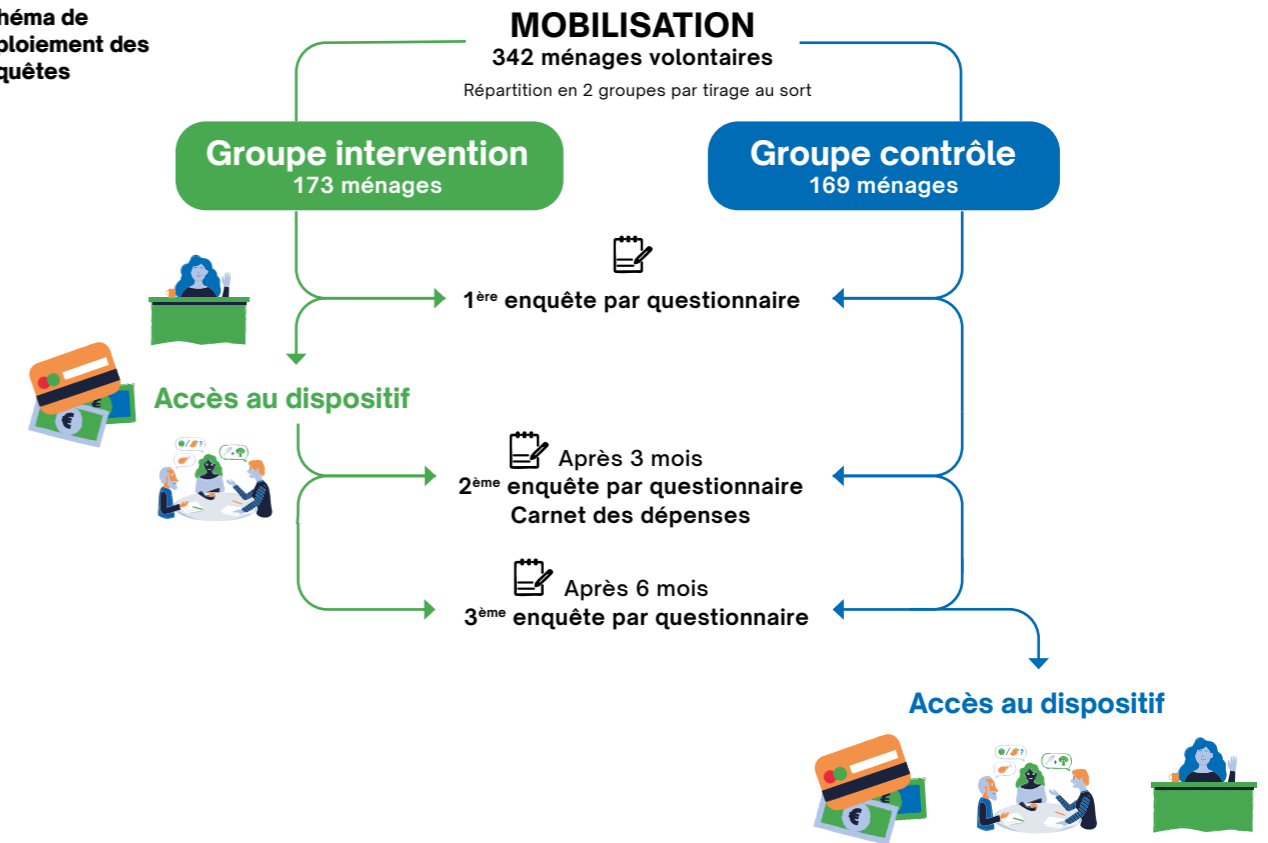
Au total, 342 ménages ont répondu à la première enquête, 317 à l'enquête à 3 mois (93%), 297 à l'enquête à 6 mois (87%), et 216 ménages (63%) ont collecté leurs dépenses alimentaires.

Le descriptif de l'ensemble des indicateurs utilisés pour caractériser la situation socio-économique des ménages et mesurer les effets du dispositif est disponible en Annexe 1. La comparaison statistique des indicateurs socio-démographiques, d'insécurité alimentaire et de bien-être entre les 2 groupes a montré que, **au démarrage du projet, les ménages du groupe intervention présentaient des caractéristiques similaires à celles du groupe contrôle. Cette comparabilité initiale était une condition essentielle pour pouvoir attribuer les différences observées à 3 mois ou à 6 mois au dispositif mis en place**, plutôt qu'à des différences pré-existantes entre les ménages.

Une évaluation des processus de mise en œuvre pour comprendre comment et dans quel contexte le dispositif a pu atteindre ses effets, et identifier les éléments qui ont favorisé (leviers) ou au contraire freiné (freins) les changements souhaités au regard des moyens déployés. Cette évaluation documente le contexte du déploiement, la façon dont le dispositif a été mis en œuvre sur le terrain, et dont il a été utilisé et perçu par les ménages. Elle est basée sur :

- une enquête qualitative auprès des acteurs de la mise en œuvre : 28 entretiens individuels avec les représentant-es des structures ayant participé à la mobilisation des publics, les personnels de la FADS, d'ACF, du Service Social Départemental et du CCAS de Montreuil. Le rapport²³ détaillé de cette enquête est disponible ici.
- une enquête qualitative auprès des usager-es : 20 entretiens individuels et 1 focus group de 8 personnes. Le rapport²⁴ détaillé de cette enquête est disponible ici.
- une enquête qualitative par observation non participante de 14 ateliers sur l'alimentation
- Les réponses à des questions posées lors de l'enquête par

Figure 1
Schéma de
déploiement des
enquêtes



questionnaire à 3 mois sur la satisfaction vis à vis des différents volets du dispositif, l'utilisation de la carte, et les changements perçus

- Les données de transactions effectuées avec la carte Cohésia : lieux des transactions et montants dépensés par lieu.



Une évaluation des coûts du dispositif pour explorer la faisabilité de sa mise à l'échelle, en étudiant son « coût-efficacité », c'est à dire le coût associé à la mise en œuvre du dispositif sans prendre en compte les résultats obtenus, et son « coût-efficacité », c'est à dire les coûts rapportés aux effets obtenus par le dispositif.

Les coûts recensés regroupent l'ensemble des coûts réellement dépensés dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif (le coût financier), ainsi que la valeur de toutes les ressources mobilisées n'ayant pas fait l'objet d'une dépense (le coût économique), comme par exemple le temps consacré par les structures de proximité pour le repérage et mobilisation des publics, ou la valeur locative des locaux mis à disposition par la ville de Montreuil. La collecte des informations nécessaires pour l'estimation des coûts (notamment le temps dédié à chaque activité) a été réalisée via l'enquête qualitative avec les acteurs de la mise en œuvre, des échanges avec la chargée de projet ACF et les données financières du projet.

Les coûts associés à la mise en œuvre du dispositif Passerelle Plus sont classés par activité : la gestion/coordination du déploiement du dispositif, la mobilisation des publics, et le déploiement de chaque volet du dispositif en lui-même (le transfert monétaire, l'accompagnement social et l'atelier alimentation durable). Les coûts de gestion comprennent les ressources humaines pour la coordination du déploiement du dispositif et des partenariats, le matériel et équipements pour

le suivi du déploiement. Les coûts pour la mobilisation des publics comprennent la valeur du temps dédié par les agents des structures de Montreuil impliqués dans le repérage des ménages en précarité pour s'informer sur le projet, identifier et contacter les ménages. Enfin, les coûts du dispositif en lui-même sont subdivisés en deux catégories. D'une part, les coûts associés au contenu du dispositif, c'est à dire la valeur de ce qui a été effectivement reçu par les participants (par exemple, 60 euros/mois par personne du ménage, une heure de rdv avec une coordinatrice sociale, et deux heures d'atelier animé par un professionnel). D'autre part, les coûts associés à la distribution du dispositif, par exemple les frais d'achat des cartes Cohésia, le temps dédié à la planification des rendez-vous d'accompagnement, ou la valeur locative des salles utilisées pour l'accompagnement et les ateliers.

Démarches éthiques et réglementaires :

Le protocole du projet a été soumis au **Comité d'Évaluation Éthique** de l'Inserm (CEEI/IRB00003888) et a obtenu un avis favorable (n°24-1072). L'ensemble des participants ont fourni un consentement écrit après avoir été informé des objectifs et du déroulement de l'étude. Les démarches de mise en conformité au RGPD ont été conduites et validées auprès de la Déléguée informatique et libertés de INRAE (analyse d'impact sur la vie privée; contrat de co-responsabilité INRAE-ACF de traitement des données personnelles; documents d'informations aux participants) afin d'inscrire le projet au registre de la CNIL.

23- Rapport complémentaire de la recherche-action Passerelle Plus : enquête qualitative auprès des acteurs de la mise en œuvre (2026)

24- Rapport complémentaire de la recherche-action Passerelle Plus : enquête qualitative auprès des usager-es (2026)



2

EN QUOI CONSISTE PASSERELLE PLUS ?

Le projet Passerelle Plus regroupe :

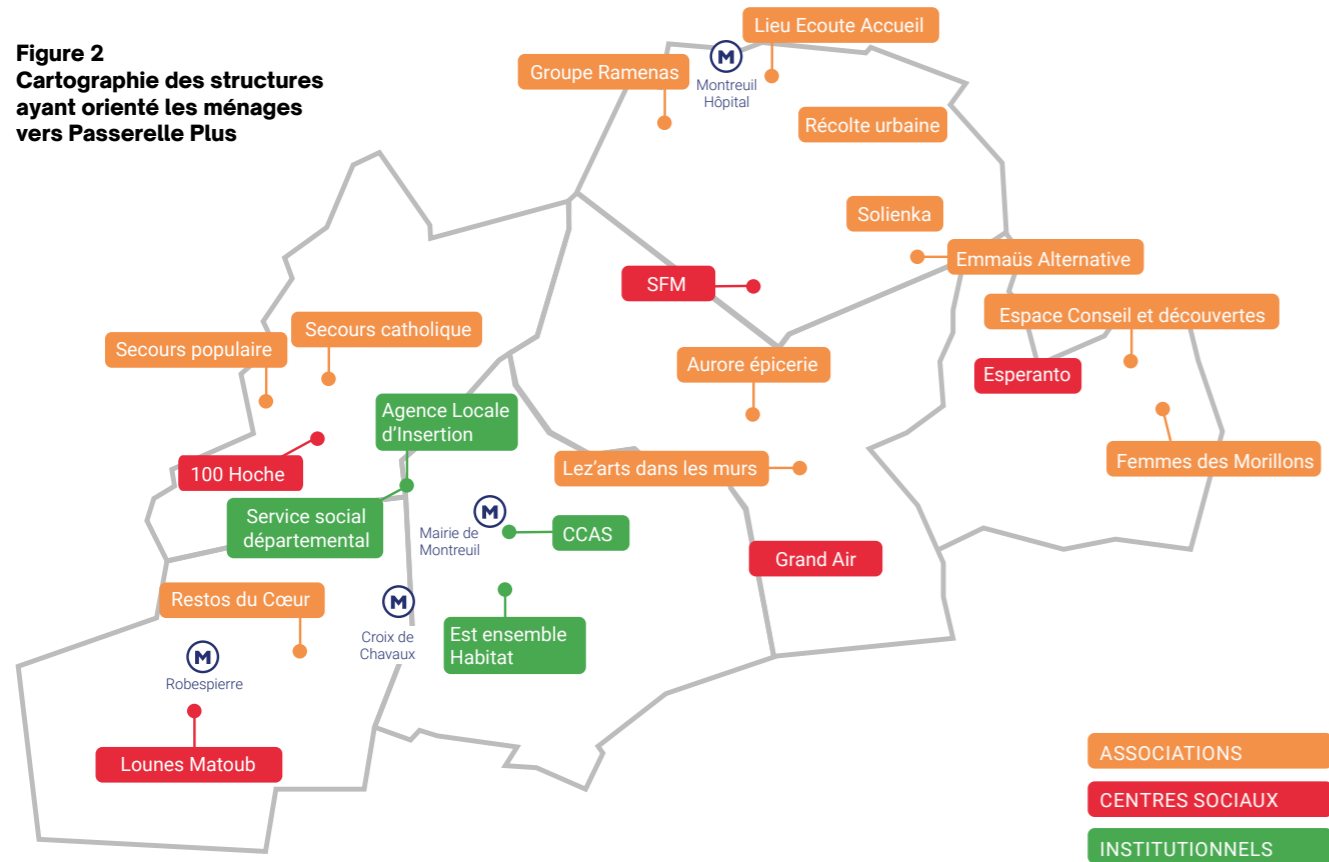
- › un repérage des personnes en situation de précarité par les acteurs de proximité,
- › un dispositif de transfert monétaire (TM) non fléché et accompagné basé sur 3 piliers.

Dans sa conception, le projet repose sur la confiance, en ne demandant pas de justificatifs de ressources aux personnes et en s'adaptant à leurs besoins, via un transfert monétaire libre d'utilisation et une participation volontaire à l'accompagnement.



2 • I Un repérage basé sur la confiance et les acteurs de proximité

Figure 2
Cartographie des structures
ayant orienté les ménages
vers Passerelle Plus



Le dispositif a été proposé à des ménages en situation de précarité identifiés par **21 structures de proximité** (centres sociaux, associations de quartier, bailleurs sociaux et CCAS) (→ Figure 2) selon une approche déclarative basée sur la confiance (aucun justificatif de ressources n'était demandé) et la connaissance des acteurs locaux. Les critères d'inclusion étaient : être majeur·e, résider à Montreuil pendant le projet, disposer d'une des pièces d'identité valides²⁵ pour la création de la carte, avoir une compréhension suffisante de la langue française pour pouvoir donner son consentement, participer à un atelier et répondre à des questionnaires en français, et être en situation de précarité. Pour ce dernier critère, les structures s'appuyaient sur une définition large de la précarité basée sur des « signaux de vulnérabilité » définis collectivement lors de la phase de co-construction du projet (→ Tableau 1).

Les critères d'exclusion étaient les suivants : être en situation de rue et bénéficier de la carte Vitalim (autre projet d'aide financière expérimenté à Montreuil au même moment). Les acteurs ont également privilégié des personnes n'ayant pas participé à l'étude pilote Passerelle en 2022, même si ce dernier critère n'était pas strictement excluant.

25- Une liste large est permise : Carte d'identité française, Passeport UE, Permis de conduire UE harmonisé après le 16/09/2013, Carte de résidence ou de demande d'asile, Titre de séjour ou récépissé de demande de titre de séjour (avec validité en cours), Demande de renouvellement de titre de séjour (avec validité en cours), Document de circulation délivré par le préfet, Récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale. L'objectif n'est pas de contrôler le statut mais de transmettre les données suivantes, nécessaires au contrôle bancaire : nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, civilité

Tableau 1
Liste des signaux de vulnérabilités utilisés pour le repérage des ménages en précarité

THÉMATIQUES	SIGNAUX DE VULNÉRABILITÉ
Situations familiales complexes 	<ul style="list-style-type: none"> - Famille nombreuse - Famille monoparentale - Polygamie - Composition familiale
Mal logement 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur-occupation du logement - Capacité à investir sur l'équipement et le mobilier nécessaire (liée à des difficultés d'aménagement) - Hébergement gratuit de nouvelles personnes (sur-occupation du logement)
Restrictions alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté à remplir le frigo - Malnutrition - Besoin d'aide alimentaire pour combler la fin de mois - (Mauvais) équilibre alimentaire
Instabilité ou précarité professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Sans activité - Insertion professionnelle - Possibilités faibles de reprendre le travail - Travail précaire (enchaînement de plusieurs petits boulots sans pour autant s'en sortir)
Problèmes de santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Santé mentale - Maladie liée au travail - Maladie chronique - Handicap
Faible revenu 	<ul style="list-style-type: none"> - Endettement - Dépendance aux aides de l'état - Manque d'autonomie financière dans le ménage - Absence de loisirs - Perte de revenus - Demande d'aide financière
Besoin d'accompagnement et orientation sociale 	<ul style="list-style-type: none"> - Rupture de droit temporaire - Personnes en situation irrégulière - Barrière de la langue - Familles juste au-dessus des seuils d'aide - Difficultés à faire les démarches administratives

Ces « signaux » larges diffèrent des critères habituels de reste à vivre ou de quotient familial calculés par les services sociaux, mais la méthode s'est révélée efficace : les participants Passerelle Plus sont des personnes en situation de précarité, notamment alimentaire, qui ne recourent pas ou plus à l'aide alimentaire ni aux services sociaux (voir détails des publics touchés dans la section 3).

Les structures orienteuses avaient un nombre de ménages et de personnes à repérer. Les coordonnées des ménages informés et volontaires pour participer étaient transmises à l'équipe projet via un envoi sécurisé. Pour faciliter la compréhension du projet et signer un premier consentement à participer, des réunions collectives ont été organisées dans les centres sociaux pendant l'été, permettant un premier contact et une inscription avec vérification directe des coordonnées.

« L'idée, c'était que nous, on avait ciblé des familles, mais après, chaque famille, il fallait les rencontrer. Pour les rencontrer, il faut les appeler, fixer un rendez-vous, les rencontrer, leur expliquer un petit peu le projet, même si on ne rentrait pas trop dans le détail. Mais leur expliquer un peu le projet. Et ça, ça prend énormément de temps sur une période où, clairement, on n'avait pas le temps. »

- PROFESSIONNEL·LE D'UNE STRUCTURE IMPLIQUÉE DANS LE REPÉRAGE DES MÉNAGES, 12/02/2025



L'objectif initial était d'inclure 370 ménages, représentant 1250 personnes au maximum, afin de constituer un échantillon suffisamment grand pour assurer une puissance statistique suffisante pour mesurer les effets du dispositif, tout en respectant le budget disponible pour les transferts monétaires. Un important travail de mobilisation des partenaires et des personnes s'est poursuivi de juin à octobre 2024 pour faire entrer le nombre recherché de ménages dans le projet. Confier la tâche de repérage et mobilisation à des acteurs locaux a pour avantage le transfert de confiance fort envers le projet et le repérage des « bons publics ». Les principales difficultés rencontrées par les partenaires sont liées au caractère chronophage du repérage et de la présentation du projet aux personnes, notamment car le calendrier de la mobilisation se tenait en partie sur la période estivale où beaucoup d'autres activités sont organisées. Dans certaines structures avec de nouvelles personnes en poste, le temps manquait pour aller rencontrer les familles et s'approprier le projet. L'explication du déroulement du projet pour récolter un consentement éclairé avec les temps d'entretiens, la collecte des achats, l'explication de la randomisation et du tirage au sort pouvait susciter de la méfiance ou de la peur.

Les principaux leviers ont été la connaissance fine des situations personnelles par certaines personnes ressources, la garantie de confidentialité et discrétion, le caractère « extérieur » du projet (qui évitait l'afflux de demandes), le bouche à oreilles entre habitants pour repérer certaines personnes très isolées et enfin les liens de confiance préexistants envers les structures orientées, et envers les porteurs du projet.

« La fidélisation des habitants a été faite par nous-mêmes, le regard qu'on a vers cette population. On les écoute, on les oriente, on est là pour eux. Donc, il y a eu une confiance qui s'est installée. Et de par cette confiance-là, nous, on connaît plus ou moins les problèmes de certaines familles. »

- PROFESSIONNEL·LE D'UNE STRUCTURE IMPLIQUÉE DANS LE REPÉRAGE DES MÉNAGES

Confrontés à la difficulté de choisir les personnes bénéficiaires du projet sans connaître leurs revenus, les associations se sont parfois appuyées sur des barèmes internes (quotient familial) et surtout des discussions collectives. Ce repérage allait parfois à l'encontre des pratiques d'accueil inconditionnel et a supposé un important travail d'explication mené par les personnels d'accueil, bénévoles et salariés des structures pour dépasser la méfiance initiale. Malgré les critères larges, pour certaines structures accueillant des publics très en difficulté (sans logement, sans papiers éligibles ou sans maîtrise du français), il n'a pas toujours été facile d'identifier des personnes.

2 • II

Un dispositif reposant sur trois piliers

Le dispositif Passerelle Plus est un transfert monétaire non fléché et accompagné. Son objectif est de redonner du pouvoir d'agir aux personnes, en agissant à la fois sur leurs capacités économiques, leur accès aux droits et leurs connaissances sur l'alimentation. Le dispositif comprend trois piliers (→ Figure 3) : un transfert monétaire non fléché, un accompagnement social, et un atelier collectif d'échanges sur l'alimentation durable.

Figure 3
Les 3 piliers du dispositif Passerelle Plus

PASSERELLE PLUS

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Un ou plusieurs rendez-vous avec une travailleuse sociale pour être écouté·e, accompagné·e dans les démarches (logement, santé, droits, etc.) et orienté·e vers les structures du territoire selon les besoins exprimés.



TRANSFERT MONÉTAIRE NON FLÉCHÉ

60 € / mois / personne du ménage versés pendant 4 mois sur une carte de paiement utilisable dans tous les commerces et permettant le retrait d'espèces.



ATELIER ALIMENTATION DURABLE

Un atelier collectif de 2h sur l'alimentation durable animé par un·e diététicien·ne, pour échanger sur les enjeux santé, budget et environnement, et partager des trucs et astuces.



a- Un transfert monétaire mensuel non fléché de 60 € par personne du foyer sur une carte pendant 4 mois

Le transfert monétaire a été distribué sous forme de carte de paiement et retrait prépayée : la carte Cohésia du groupe UP. Il est non fléché, c'est à dire libre d'utilisation. La carte Cohésia a été retenue suite au projet Passerelle, car elle est utilisable dans toutes les enseignes avec un terminal de paiement et pour le retrait d'espèces, et s'accompagne d'une plateforme de gestion des versements et de suivi des lieux de dépenses. Avec un code PIN individuel, la carte peut être utilisée en direct pour des achats, ou pour des retraits, il n'y a pas de restriction sur des types de magasins, ni de plafond de prélèvement. Elle n'est pas reliée à un compte ni à un lban et ne peut pas être utilisée hors de France métropolitaine, ni pour des achats en ligne.

Le montant du transfert est de 60€ par mois par personne du ménage (adultes et enfants), distribué pendant 4 mois (soit par exemple 240€/mois pour un couple avec 2 enfants). Il correspond à un montant de 4€ par personne et par jour pendant 15 jours, basé sur une estimation du montant minimum nécessaire pour couvrir l'ensemble des besoins nutritionnels (3,85€/jour), estimation de 2017 réévaluée au regard de l'inflation, du budget disponible et de la lisibilité apportée par un montant « rond ».

Pour la distribution, la carte et le code Pin individuels ont été remis en main propre. Les équipes ont expliqué les modalités d'utilisation et de consultation du solde en direct. Les participants recevaient un « carnet de suivi » synthétisant les informations relatives au fonctionnement de la carte, de l'application Cohésia pour le suivi de l'utilisation et du solde de leur carte, ainsi que leurs rendez-vous prévus avec l'équipe Passerelle Plus dans le cadre du projet. La carte était créditée à distance chaque mois, entre le milieu et la fin du mois, en fonction de la date de la première distribution.

b- Le volet social, entre orientation et accompagnement








Mis en œuvre par 2 coordinatrices sociales appuyées par une cheffe de service de la Fondation Armée du Salut, le volet social du dispositif est pensé pour faire « la passerelle » vers les services de droit commun et les associations du territoire et lutter contre le non-recours aux droits. Ce travail d'accompagnement social, initialement pensé comme un rendez-vous unique pour faire un « diagnostic social » puis orienter, a évolué lors de la mise en œuvre vers un modèle d'accompagnement sur mesure, afin de gagner en efficacité et parce que le nombre relativement restreint de personnes le permettait. Les coordinatrices sociales ont ainsi fait des orientations vers des acteurs locaux mais aussi des instructions de dossiers pour pallier à la saturation des dispositifs existants.

L'accompagnement social n'était pas obligatoire et ne conditionnait pas l'obtention de la carte. Il était proposé en priorité aux personnes qui déclaraient ne pas avoir de suivi social lors de l'enquête en début de projet. Les personnes qui souhaitaient rencontrer une travailleuse sociale étaient ensuite rappelées et un rendez-vous était fixé en 1 à 2 semaines dans leur quartier.

Adoptant une posture d'accompagnement global et d'écoute, les coordinatrices sociales ont accompagné les participant·es dans des démarches variées (→ Tableau 2) : accès aux droits (CAF, transport, logement), orientation vers des structures locales, aide à la constitution de dossiers, écoute et soutien moral, présence lors de rendez-vous administratifs pris en amont, accompagnement en agence. Elles ont orienté vers 72 structures et dispositifs, notamment alimentaires, mais aussi les écrivains publics ou les permanences emploi ou juridiques (plus d'informations disponibles en Annexe 3 et dans le rapport complémentaire « Retour d'expérience sur le volet accompagnement social »).

Tableau 2
Actions mises en place et structures mobilisées dans le cadre de l'accompagnement social Passerelle Plus

Thématiques	Difficultés rencontrées	Actions mises en place (exemple)	Structures ou dispositifs mobilisés
Budget 	<ul style="list-style-type: none"> • Dettes de loyer • Impayés Eau / Energie • Incompréhension des factures • Trop perçus de prestations sociales • Surendettement • Faible Reste à vivre 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à clarifier, hiérarchiser les dettes, négocier • Orientations vers les bailleurs • Mise en place d'échéanciers avec les fournisseurs • Orientation CCAS pour le Fonds social énergie ou eau • Appels aux fournisseurs • Rédaction de courriers de remise de dettes • Médiation avec les créanciers 	<ul style="list-style-type: none"> • Est Ensemble Habitat • CCAS : FSE; FSEAU, Aides financières • UDAF 93 : dossiers de surendettement • Chèque énergie • SSD
Logement 	<ul style="list-style-type: none"> • Suroccupation du logement • Logement inadapté • Problèmes d'humidité ou d'isolation • Absence de logement ou d'hébergement • Besoin de relogement ou adaptation • Blocages administratifs dans les demandes 	<ul style="list-style-type: none"> • Contact et signalement bailleur, ADIL, service communal hygiène et santé • Demande d'hébergement à hôtel ou foyer • Demande de mutation dans le parc social • Instruction DALO (droit au logement opposable) • Instruction demande de logement social • Aide pour compléter ou régulariser les dossier, création compte al'in ou bienveo 	<ul style="list-style-type: none"> Bailleurs (EEH), Adil, Service hygiène et sécurité communal, Comed

Démarches administratives et juridiques 	<ul style="list-style-type: none"> Formalités administratives, compréhension et rédaction de documents Accès ou maintien des droits sociaux Blocages administratifs liés au séjour ou à la nationalité Démarches et recours juridiques Droit à la retraite 	<ul style="list-style-type: none"> Demande acte de naissance, inscription scolarité, explication ou traduction de courriers, présence lors de RDV Contact CAF, instruction prime d'activité, RSA, APL, aide à l'équipement, PPEA, demande de bourse Contact Préfecture, Demande de naturalisation, DCEM, orientation associations d'aide aux étrangers Orientation PAD ou aide juridictionnelle, saisine défenseur des droits, accompagnement dépôt de plainte Contact CNAV, Instruction caisse de retraite, ASPA ou complémentaire, aide financière ou pension de réversion 	Écrivains publics, mairie, CAF, Cimade, Dom'asile, Gisti, Point d'accès aux droits, ECD, CNAV
Santé 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de couverture santé Non-recours CSS Reste à charge trop élevé Difficulté d'accès au compte Ameli Besoin de suivi médical Troubles psychologiques Perte d'autonomie et handicap 	<ul style="list-style-type: none"> Instruction CSS (complémentaire santé solidaire) Résilience mutuelle Aide à la création / gestion de compte Ameli Aide à la prise de RDV médicaux Écoute active Orientation services psy Instruction dossiers MDPH, pension d'invalidité Demandes d'évaluation APA ou CEPPA Orientations structures curatelle ou handicap 	<ul style="list-style-type: none"> CSS, CPAM, mutuelle communale Mon soutien psy, Solienka, CMP CMPP MDPH, Handicap ensemble, Commission évaluation personnes âgées
Insertion socio-professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Langue et formation de base Faibles compétences numériques Besoin d'accompagnement Frein lié au mode de garde Besoin de formation Difficulté à trouver le bon interlocuteur 	<ul style="list-style-type: none"> Orientations cours de français, aide numérique Orientation conseillers emploi adaptés Recherche de solutions de garde Aide à la rédaction de CV, inscription France Travail Orientation DAEU, Greta ou Transition Pro 	Emmaüs connect, France Travail, PLIE, ALI, Maisons de l'emploi, Permanences emploi, Dispositif 1 ^{ères} heures, GRDE, la domifa, mission locale, un pas vers l'emploi
Lien social / vie collective 	<ul style="list-style-type: none"> Isolement social, parfois lié à la santé ou mobilité Méconnaissance de l'offre culturelle sportive associative Frein financier 	<ul style="list-style-type: none"> Orientations vers structures de quartier, transmission de programmes d'activités municipales ou services gratuits, mobilisation de places gratuites (cabaret solidaire du 31 décembre, sorties) Écoute, visites à domicile Organisation de temps collectifs via le projet (ateliers, goûter, journée recos) 	Maisons de quartier, CCAS
Alimentation 	<ul style="list-style-type: none"> Privations alimentaires ou risque de rupture d'approvisionnement / urgence Manque de ressources Accès limité à des produits frais de qualité Besoin solution moyen terme 	<ul style="list-style-type: none"> Orientations colis d'urgence et acteurs aide alimentaire Instruction aides financières du CCAS (chèques services) Orientation marchés solidaires Orientation Epicerie solidaire 	CCAS, marchés solidaires (Recolte urbaine, on sème tous, lez'arts dans les murs), épicerie, Restos du cœurs, restos BB, Emmaüs, Secours Populaire
Transport 	<ul style="list-style-type: none"> Frein financier : coût élevé des transports en commun Méconnaissance et difficulté d'accès aux offres dématérialisées 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien numérique et information sur les dispositifs Instruction tarif Solidarité transport, Imagin'R junior, carte famille nombreuses, tarif Améthyste 	<ul style="list-style-type: none"> Solidarité transport arif Améthyste
Violences intrafamiliales 	<ul style="list-style-type: none"> Difficulté à identifier et nommer les violences Besoin de mise en sécurité, de soutien juridique, d'hébergement ou logement Impact psychologique (anxiété, dépression, isolement) 	<ul style="list-style-type: none"> Écoute, mise en confiance progressive Demandes de mise à l'abri Orientation dispositifs d'aide Dépôt main courante Contact bailleurs 	SSD - suivi renforcé, Commissariat, CIDFF, Maison des femmes, psychologues

À la fin du projet, un livret d'orientation a été conçu pour faciliter les démarches et orientations revenant les plus souvent, et distribué aux personnes directement et aux structures partenaires. Une fiche relais individuelle a été mise en place pour marquer la fin de l'accompagnement et faire le point sur les démarches en cours auprès d'une trentaine de personnes.

L'équipe sociale a bénéficié des partenariats noués lors de la phase pilote, un important travail de cartographie et de rencontre qui a été mis à jour en rencontrant en début de projet et au fil de l'eau les très nombreux partenaires du territoire.

Un Comité technique social, réunissant tous les 2 mois le Service social départemental, l'Agence locale d'insertion, le bailleur Est Ensemble Habitat, le CCAS, la Ville et ACF, piloté par l'Armée du Salut permettait aux coordinatrices de connaître et mobiliser de nouveaux dispositifs, d'obtenir des contacts, de discuter et valider à plusieurs des choix d'orientations, d'évoquer des situations complexes et de circonscrire les situations pouvant être orientées vers le SSD.

Sur l'ensemble des participant-es Passerelle Plus, 62% des personnes ont déclaré souhaiter rencontrer une coordinatrice sociale et 57% d'entre elles ont été rencontrées, soit au final 122 personnes représentant 36% de l'ensemble des ménages Passerelle Plus (dans le groupe intervention, 66% des personnes ont souhaité rencontrer une coordinatrice, dont 60% sont effectivement venus, soit 40% des ménages du groupe). Les personnes n'ayant pas obtenu de rendez-vous étaient soit déjà suivies par un travailleur social du SSD, soit n'avaient finalement pas de besoin, ne se sont pas présentées au rendez-vous ou avaient des problèmes de santé et de disponibilité.

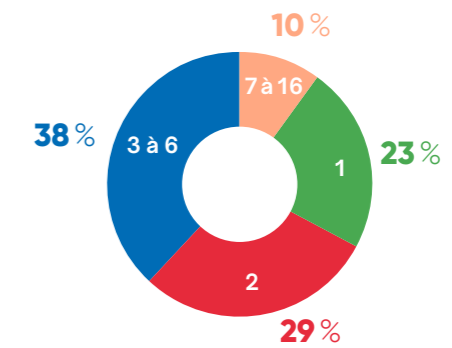


28- <https://monsuivisocial.incubateur.anct.gouv.fr/> est distribué en tant que logiciel open source sous licence MIT, ce qui en fait un projet librement accessible.

29- <https://www.opticourses.org/>

30- <https://www.miam-asso.fr/>

Figure 4
Répartition des ménages suivis par les coordinatrices sociales (n=122) selon le nombre de rendez-vous par ménage



Environ 3/4 des personnes rencontrées (77%) ont eu plus d'un rendez-vous avec l'équipe sociale (→ Figure 4). Environ la moitié (52%) ont eu 1 ou 2 rendez-vous, et 10% plus de 7, révélant une grande disparité de situations. En moyenne, chaque personne a été rencontrée 3 fois : 2 fois physiquement et 1 fois par téléphone.

Au total, 407 entretiens ont été menés, les 2/3 dans des lieux de proximité à Montreuil (centres sociaux, antenne de quartier, associations, parfois des parcs ou cafés), mais également par téléphone (32%) et plus rarement au domicile (2%). Le suivi de ces entretiens s'est fait sur Mon Suivi Social²⁸, un logiciel créé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Le lien avec les personnes a été beaucoup maintenu par téléphone et Whatsapp via les lignes directes des coordinatrices sociales. Utilisée pour envoyer des documents, partager des informations pratiques par message vocal ou diffuser des annonces locales via les statuts, cette modalité de communication a joué un rôle important dans le maintien du lien et a permis de toucher des personnes difficiles à joindre.

c- Un atelier collectif sur l'alimentation durable

L'objectif de l'atelier était de sensibiliser les personnes aux enjeux de l'alimentation durable en les invitant à échanger collectivement sur ce sujet. Le contenu et les outils pédagogiques de l'atelier ont été développés par l'association ActAP (Action Alimentation Positive) et INRAE, et inspirés de l'approche Opticourses²⁹. Les ateliers prenaient la forme d'une discussion collective autour des enjeux de l'alimentation durable, animés par un-e diététicien.ne du réseau MIAM³⁰ préalablement formé-e à l'animation de ces ateliers. Les sujets abordés étaient l'équilibre alimentaire et l'impact environnemental de l'alimentation, notamment de la viande, et se basaient sur l'échange de pratiques, recettes et astuces des participant-es pour se rapprocher d'une alimentation plus équilibrée et plus durable sans dépenser plus.

Chaque participant-e Passerelle Plus a pu participer à un atelier de 2h, dans son quartier et sur base volontaire, en s'inscrivant lors des temps d'enquête et en étant rappelé en amont. Dans le groupe intervention, 14 ateliers se sont tenus, 3 ont dû être reportés ou annulés faute de participants. Au total, 83% des participant-es Passerelle Plus se sont inscrit-es à une session d'atelier, et 65% d'entre eux-elles ont participé, soit 55% de l'ensemble des ménages du groupe intervention. En moyenne, il y avait 7 participants par atelier, essentiellement des femmes, les groupes oscillant de 2 à 11 participant-es. Les motifs invoqués pour ne pas participer étaient les mêmes que pour le volet social : les personnes ou leurs enfants étaient

souffrant·e·s, avaient un rendez-vous médical ou administratif imprévu au moment de l'inscription, travaillaient exceptionnellement. Quelques personnes rencontraient des difficultés de mobilité et ne pouvaient pas se déplacer, d'autres ont simplement oublié ou n'ont pas donné suite malgré les relances.

Organisés dans des lieux de proximité familiaux, à des horaires pensés pour les familles, et s'appuyant sur des outils d'animation pédagogiques pour favoriser les échanges, les ateliers ont permis de créer du lien social et de valoriser les savoirs et savoir-faire culturels des participant·e·s.

« Cet atelier, c'était aussi l'occasion de se faire des ami·e·s. Maintenant que je vais la [une autre participante] croiser, on pourra se parler »

PARTICIPANTE D'UN ATELIER ALIMENTATION PASSERELLE PLUS



Participant·es et animatrice lors d'un atelier alimentation Passerelle Plus

2 • III

Leviers et freins au déploiement du dispositif

Une trentaine de structures ont participé au repérage des publics et à la mise en œuvre des 3 volets du dispositif. Vingt-huit représentant·es de ces structures ont été interrogé·es afin de mieux comprendre leurs expériences et les aspects qui ont facilité la mise en œuvre du dispositif (leviers), ainsi que les éventuels obstacles ou difficultés de déploiement (freins).

a- Leviers : un territoire favorable, des porteurs reconnus, un dispositif souple et des outils facilitants pour le suivi des personnes et la gestion des transferts

Le contexte territorial de la ville de Montreuil est le premier levier de la réussite de la mise en œuvre d'un tel dispositif. L'étude souligne l'ouverture de tous les acteurs locaux (institutions et associations) à l'expérimentation sociale et la culture de coopération présente dans la Ville et visible notamment à travers la CASAAM, la coïncidence de la circonscription du service social départemental de Seine-Saint-Denis avec la ville de Montreuil uniquement et des habitudes de travail communes entre CCAS et SSD³¹, et **le rôle central d'un chargé de mission au CCAS** dont la mission principale est de coordonner les partenariats entre la ville et les associations locales. Ce coordinateur, déjà présent dans la phase pilote, a facilité la mise en lien avec les institutionnels, les services de la ville et les associations. La Ville dispose également d'un réseau dense d'écrivains publics et d'associations locales qui rend possible l'orientation. **La coopération entre acteurs**, matérialisée no-

tamment via le comité technique social, lieu d'échange réunissant à la fois la ville et le SSD et l'équipe Passerelle, a permis de trouver des solutions à plusieurs, accélérer certaines démarches et exposer des situations.

L'héritage positif de la phase pilote (première expérimentation du dispositif menée en 2022³², voir section 1.1) a accéléré et facilité la reprise de contacts, que ce soit pour le ciblage ou l'accompagnement social. Même si le projet s'est fait en étroite collaboration avec les institutionnels, **le positionnement de l'équipe Passerelle Plus**, perçu à la fois comme un **acteur associatif extérieur aux institutions** mais aussi comme un interlocuteur ayant fait ses preuves, a pu simplifier le contact avec les partenaires associatifs et avec les personnes elles même, dépassant la méfiance institutionnelle très forte. Le poids politique d'Action contre la faim en tant qu'ONG française reconnue a également favorisé la confiance dans le sérieux du projet.

L'approche de repérage des ménages (voir section 2.1) basée sur la mobilisation des acteurs de proximité et **la base déclarative** s'est révélée extrêmement efficace et favorisant la confiance. La **discretion** a évité la sursollicitation des acteurs : ils et elles ont fait attention à ne pas communiquer largement sur le projet avant la restitution finale pour éviter un afflux de demandes et les déceptions associées. L'équipe du projet a animé des sessions individuelles et collectives de présentation du projet permettant une première rencontre et prise de confiance.

31- Cela est suffisamment rare pour être souligné : les circonscriptions du SSD ne se superposent pas forcément parfaitement aux délimitations d'une ville ; c'est néanmoins le cas à Montreuil, ce qui crée une coïncidence des publics et des intérêts du SSD avec ceux de la municipalité.

32- ACF-FADS (2023), Projet Passerelle, Rapport complet, Bilan et enseignements, Projet Passerelle - Bilan et enseignements

b- Freins : temps contraint, méfiance institutionnelle, et complexité des outils pour le repérage des ménages

Les **difficultés rencontrées** dans la mise en œuvre du dispositif évoquées par les acteurs tiennent essentiellement au caractère expérimental du projet, mais aussi à des difficultés techniques et organisationnelles, et au contexte.

En termes d'organisation, le **manque de temps** est un ressenti global des acteurs et partenaires du projet. Celui-ci est dû au calendrier même de l'expérimentation, à des décalages dans la réception des financements du projet et les recrutements, à l'adaptation du calendrier aux périodes de changement alimentaire et à une **sous-estimation des temps consacrés à la mobilisation et l'échange avec les personnes** : temps d'explication et d'appropriation d'un projet complexe, difficultés à joindre les personnes, durée des entretiens. Hors expérimentation, le risque de sous estimer ces temps de coordination, de connaissance des acteurs et de mobilisation du public est à anticiper.

La **méfiance envers les institutions** était un frein majeur à l'entrée des personnes dans le projet et a été levée petit à petit : peur que les informations soient diffusées à d'autres, peur de devoir rembourser l'argent perçu, souhait de ne pas rencontrer des travailleuses sociales.

Bien que le versement sur 4 mois soit perçu comme trop court, la période **d'étalement du projet**, lié au repérage local et à la répartition des ménages en 2 groupes, a été perçue comme trop longue par certains acteurs : des personnes sollicitées en juin 2024 ont en effet reçu la carte Cohésia en avril 2025 soit 10 mois après.

Déléguer le repérage aux orienteurs leur a pris du temps à un moment chargé pour ces acteurs de proximité. Les **outils utilisés** pour le repérage étaient perçus comme complexe : un fichier excel difficile à prendre en main et les envois sécurisés et centralisés par Action contre la Faim pour respecter la RGPD ne permettaient pas un suivi « en temps réel » des inscriptions ni une vision partagée entre les orienteurs. Les envois et ajustements « au fil de l'eau » et par bouche à oreille et l'acceptation de personnes jusqu'en septembre ont créé une charge de travail importante pour l'équipe pour gérer une file d'attente en parallèle des enquêtes.

La **souplesse et les adaptations** fortes de l'équipe aux besoins du terrain ont renforcé le sentiment d'être écouté et pris en compte. Le fait de proposer l'accompagnement sur une base volontaire, de pouvoir accueillir les enfants quand ils ne peuvent être gardés, d'aider pas à pas à télécharger une application, d'expliquer par message et téléphone les lieux de rendez-vous, de solliciter un traducteur si nécessaire, de reporter des rendez-vous, de prendre en compte les évolutions dans la composition familiale ou de répondre systématiquement aux appels et messages de la hotline a contribué à créer un lien.

L'utilisation du logiciel Mon suivi social, la création d'un outil de suivi des réclamations et d'un outil ad hoc de prise de rendez-vous ont été des **éléments techniques facilitants**. L'expérience d'Action contre la Faim dans la **gestion des transferts monétaires** en France et la coopération du fournisseur via un interlocuteur dédié et une plateforme de gestion (groupe UpCohésia) ont rendu les transferts monétaires fluides : la mise en place de codes d'identification des ménages, d'un système de flux de données sécurisé et un processus de gestion des virements très cadré et anticipé a limité les erreurs et permis des virements réguliers.





3

QUI SONT LES PARTICIPANT·E·S PASSERELLE PLUS ?

Au total, 342 ménages ont participé à l'expérimentation, soit 1274 personnes, issus de tous les quartiers de Montreuil. Le repérage par les acteurs de proximité a permis de toucher des ménages en majorité sans suivi social (68%) et ne recourant pas à l'aide alimentaire (68%) malgré des besoins importants : 92% vivent sous le seuil de pauvreté, 86% sont en situation de privation matérielle et sociale, et 82% en insécurité alimentaire.



3.1 Des ménages cumulant des vulnérabilités sociales, économiques et de santé

a- Une majorité de familles, logées et en situation régulière

Passerelle Plus a principalement touché des familles avec enfants (75%), dont 38% de familles monoparentales, mais aussi 19% de personnes seules et 6% de couples sans enfant (→ Figure 5). Pour comparaison, 37,5% des ménages de Montreuil sont des familles avec enfants, dont 14% de familles monoparentales. Les familles monoparentales sont ainsi sur-représentées dans Passerelle Plus par rapport à la population générale de la ville. A noter que les familles monoparentales³³ sont les plus exposées à la pauvreté (32% des familles monoparentales dont l'adulte référent est une femme vit sous le seuil de pauvreté, contre 15% dans la population de France métropolitaine³⁴) et que la monoparentalité concerne essentiellement les femmes (83% des familles monoparentales en Île de France sont composées par des femmes vivant seules avec leurs enfants).

La majorité (82%) des référent·es des ménages Passerelle Plus sont des femmes, à la fois car elles sont plus touchées par la précarité mais aussi car elles fréquentent plus les associations et sont plus souvent en charge du foyer.

Les ménages sont majoritairement logés (85%) (→ Figure 6), et les situations d'emploi sont variables (→ Figure 7) : 27% des personnes sont en emploi, en majorité sur des emplois à temps partiel faiblement rémunérés. À noter une proportion importante de personnes au foyer, et en invalidité donc contraintes de ne pas travailler.

Enfin, 91% des référent·es de ménages sont des personnes qui disposent d'un statut administratif stable sur le territoire français, c'est-à-dire leur permettant de résider sur le territoire français au-delà d'une année (→ Figure 9). Tandis que 7% des référent·es de ménage ont, à l'inverse, un statut administratif précaire et par conséquent, des difficultés spécifiques d'accès aux droits et à l'emploi. À noter que la remise de la carte Cohésia était conditionnée à la délivrance d'un document administratif attestant de la présence régulière en France.

33- Insee. (2026). Dossier complet. Commune de Montreuil

34- Insee. (2024). Dossier Île-de-France n°10

Figure 5
Composition familiale des ménages Passerelle Plus (n=342)

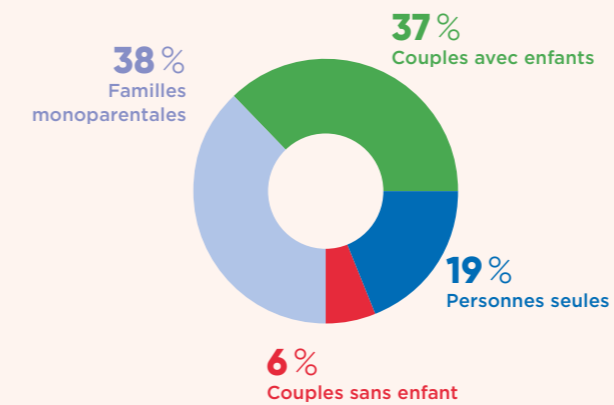


Figure 6
Situation de logement des ménages Passerelle Plus (n=341)

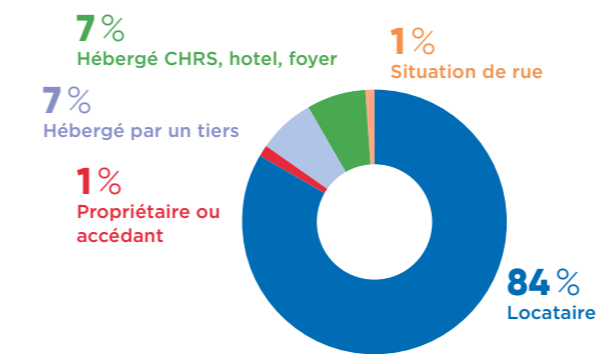


Figure 7
Situation d'emploi des référent·e·s des ménages Passerelle Plus (n=342)

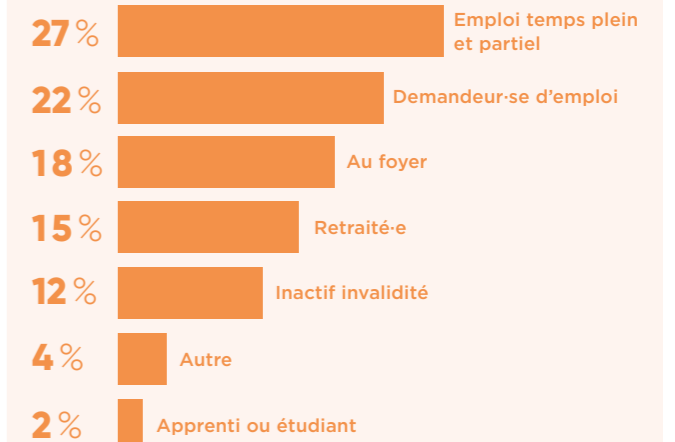


Figure 8
Niveau d'éducation des référent·e·s des ménages Passerelle Plus (n=342)

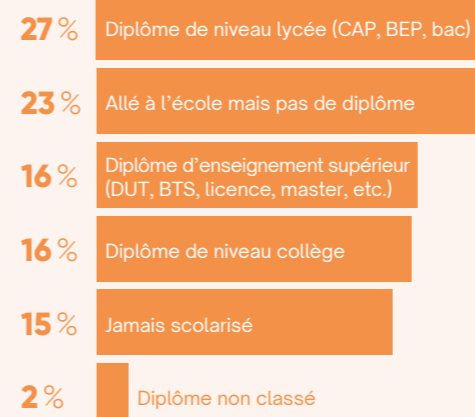
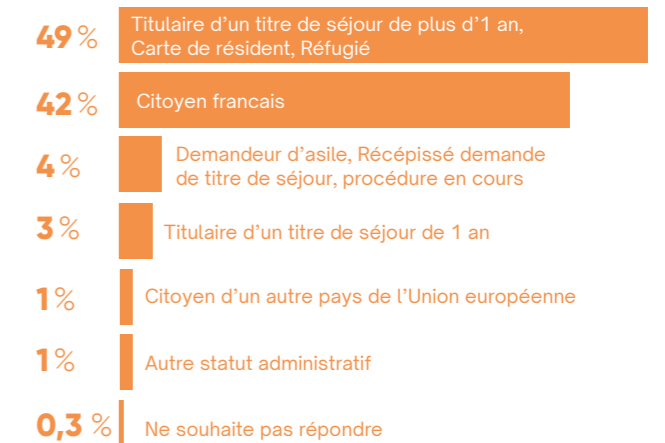


Figure 9
Statut administratif des référent·e·s des ménages Passerelle Plus



b- Pauvreté monétaire et en conditions de vie

Les ressources financières des ménages sont composées d'un mélange entre allocations (notamment aides aux logements, RSA, allocations familiales et allocations handicap), pensions et revenus du travail (→ Figure 10).

Le niveau de revenu moyen des ménages est d'environ 1240 €/mois, soit environ 650 €/mois par unité de consommation (→ Figure 11), se traduisant en un recours fréquent à l'endettement : 62% des ménages sont en situation d'endettement dont près de la moitié (49%) à plus de 1000 €. Les principaux facteurs d'endettement sont les dettes de loyers, de charges locatives (factures d'énergie) et la cantine des enfants.

Figure 10
Sources de revenus des ménages Passerelle Plus (en % des ménages, n=342)

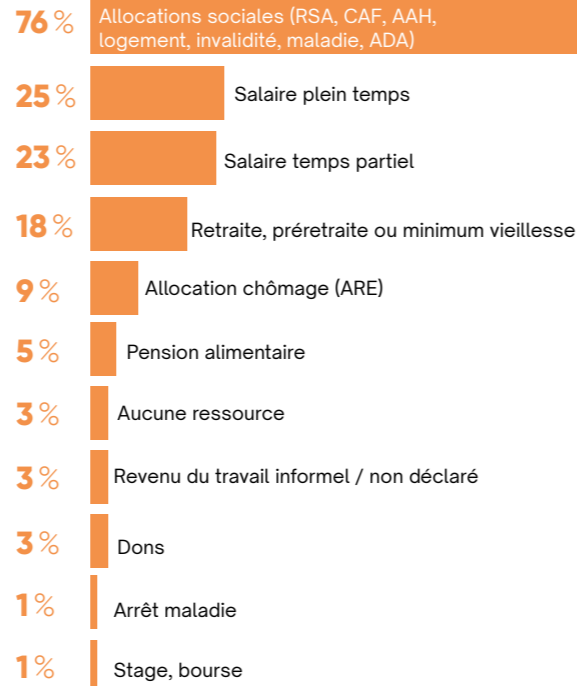
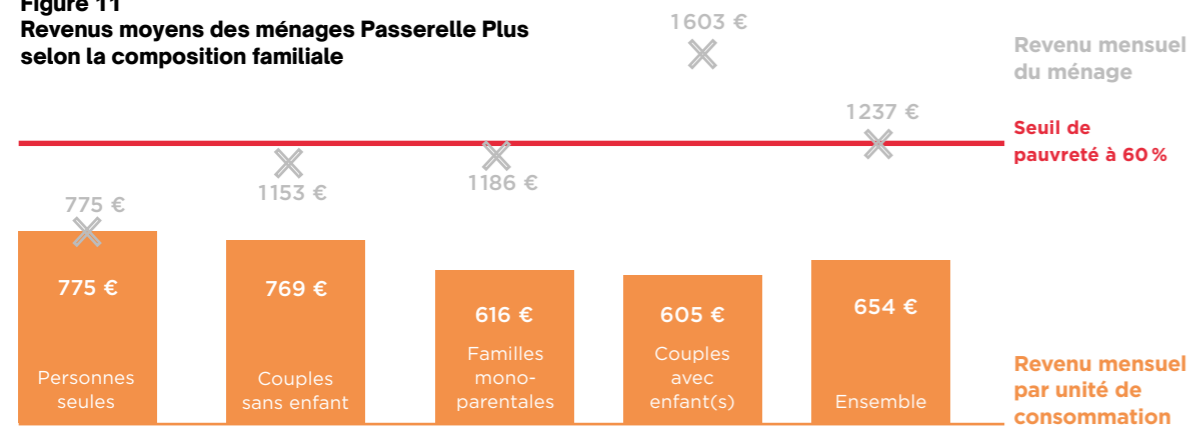


Figure 11
Revenus moyens des ménages Passerelle Plus selon la composition familiale



La quasi-totalité des ménages Passerelle Plus (93%) vit sous le seuil de pauvreté monétaire fixé à 60% du niveau de vie médian³⁵ (→ Figure 12). Pour référence, le taux de pauvreté était de 25% à Montreuil en 2021³⁶ et de 15,4% en France³⁷. Au-delà de la pauvreté monétaire, la privation matérielle et sociale approche la pauvreté de façon différente en considérant l'incapacité de couvrir des dépenses de la vie courante : 86% des ménages Passerelle Plus sont en situation de privation matérielle et sociale³⁸, dont 77% en privation sévère³⁹. Plus des 2/3 (70%) est en situation de grande pauvreté⁴⁰.

La → Figure 13 détaille les privations matérielles et sociales vécues par les ménages Passerelle Plus : la grande majorité déclare ne pas avoir les moyens financiers d'avoir une activité de loisir régulière (81%) ou de partir en vacances 1 semaine par an (87%), les 3/4 ne peuvent pas s'acheter des vêtements neufs, et plus de la moitié (55%) ne peut pas manger des fruits et légumes tous les jours par manque de moyens financiers.

35- Le seuil de pauvreté fixé à 60% du niveau de vie médian de la population correspond à un revenu disponible de 1288 euros par mois pour une personne vivant seule. Le seuil à 50% est de 1073 €/mois : 89% des ménages Passerelle Plus vivent sous le seuil à 50%.

36- <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=DEP->

37- INSEE. (2025). L'essentiel sur... la pauvreté.

38- Estimé à partir de l'indicateur de privation matérielle et sociale en 13 questions de l'INSEE. Une personne est en situation de privation matérielle et sociale si elle cumule au moins 5 privations parmi une liste de 13 éléments concernant entre autres les dépenses de logement, d'habillement ou de loisirs

39- Une personne est en situation de privation matérielle et sociale sévère quand elle en cumule au moins 7 privations parmi les 13 éléments

40- Une personne est en situation de grande pauvreté si elle est à la fois en situation de pauvreté monétaire au seuil de 50% et en privation matérielle et sociale sévère

Figure 12
Taux de pauvreté monétaire, de privation matérielle et sociale, et de grande pauvreté parmi les ménages Passerelle Plus

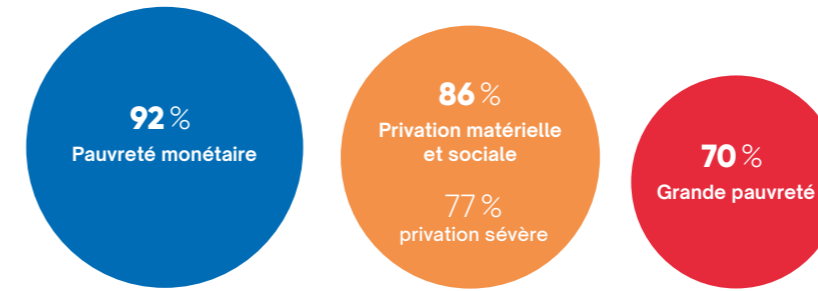


Figure 13
Détail des privations matérielles et sociales chez les ménages Passerelle Plus (en % des ménages)



c- Précarité alimentaire et vulnérabilité en santé

Différents indicateurs relatifs à la précarité alimentaire des ménages ont été mesurés :

- 82 % des ménages étaient en situation d'insécurité alimentaire sévère. Ces proportions ont été estimées à partir de l'indicateur international *Household Food Security Survey Module* (HFSSM) basé sur 6 questions portant sur l'occurrence de situations alimentaires au cours du mois précédent, dont le détail est présenté dans la → Figure 15.
- 86 % étaient en insuffisance alimentaire pour raisons financières, dont 45 % en insuffisance quantitative. Ces proportions ont été estimées à partir de la question détaillée dans la → Figure 16, et une question supplémentaire posée aux personnes en insuffisance alimentaire, afin d'identifier les raisons de cette situation (l'ensemble d'entre elles a répondu « pour une question d'argent »).
- Plus des 2/3 des personnes interrogées (69 %) déclaraient consommer moins de 3 repas par jour, près des 3/4 (72 %) déclaraient devoir se restreindre sur l'alimentation, et 14 % ne pas pouvoir couvrir du tout leurs besoins alimentaires.

Figure 14
Part des ménages Passerelle Plus en situation d'insécurité alimentaire, d'insuffisance alimentaire et déclarant consommer moins de 3 repas par jour au début du projet

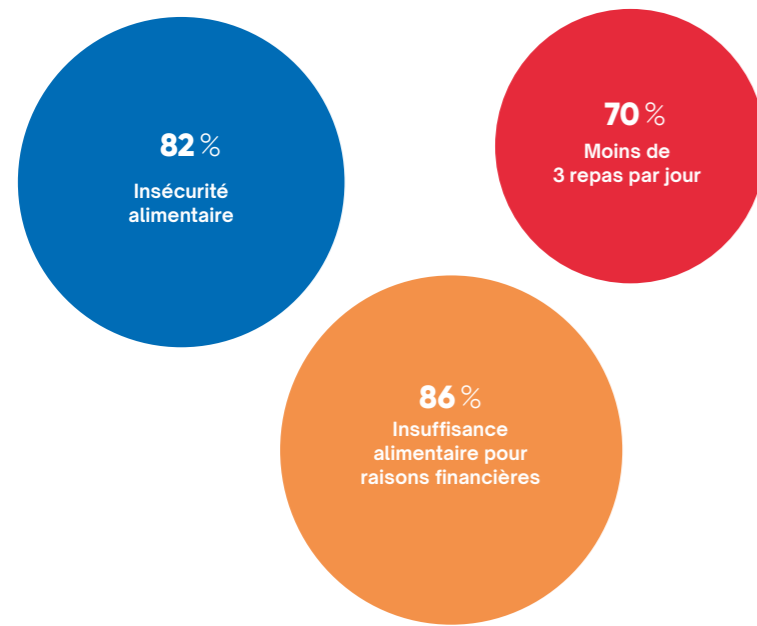


Figure 15
Situations alimentaires des ménages Passerelle Plus prises en compte pour estimer le statut d'insécurité alimentaire (items de l'indicateur HFSSM, en % des ménages concernés par la situation au cours du mois précédent l'enquête)

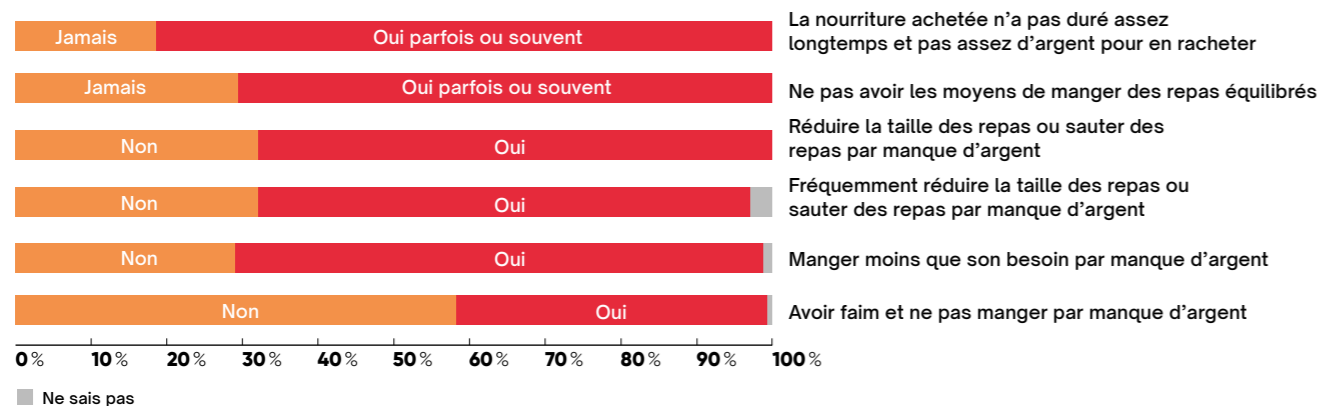


Figure 16
Estimation de l'insuffisance alimentaire pour raisons financières parmi les ménages Passerelle Plus (n=341)

Parmi les 4 situations suivantes, quelle est celle qui correspond le mieux à la situation actuelle de votre ménage ?

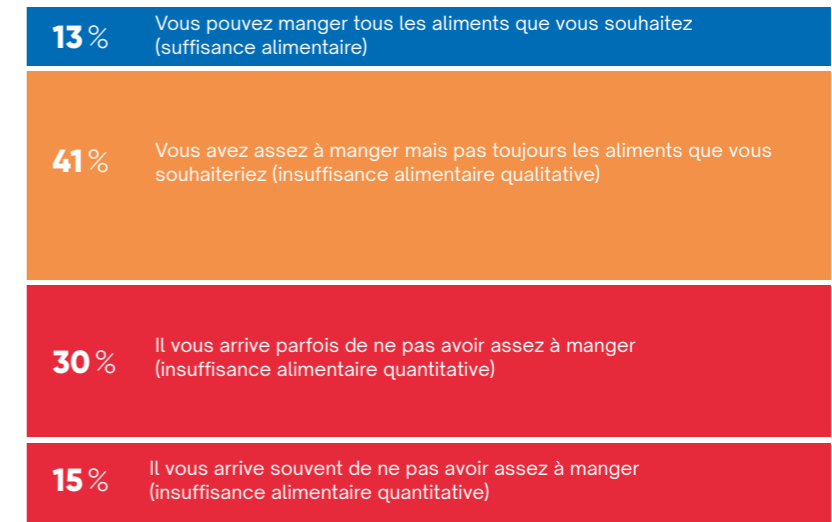
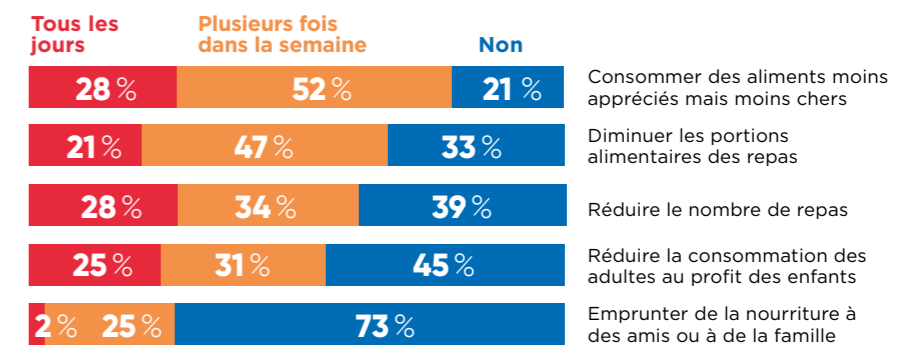


Figure 17
Stratégies d'adaptation alimentaire des ménages Passerelle Plus (en % des ménages, n=342)

Au cours des 7 derniers jours, vous est-il arrivé de :

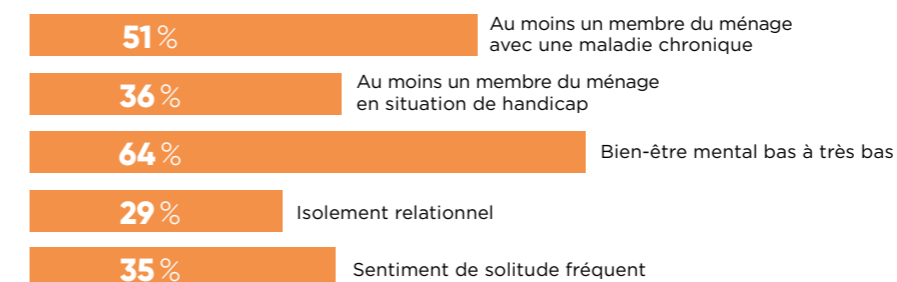


L'indice des stratégies d'adaptation alimentaires (r-CSI) informe sur les privations vécues par les personnes au cours des 7 jours précédant l'enquête (→ Figure 17) : environ 1/4 d'entre elles déclaraient devoir quotidiennement réduire leurs consommations alimentaires au profit des enfants (25 %), consommer des aliments moins appréciés mais moins chers (28 %), et réduire le nombre de repas (28 %).

Ainsi, l'ensemble des indicateurs mesurés sont concordants : le repérage par les acteurs de proximité a permis d'atteindre des ménages pour la quasi-totalité en situation de précarité alimentaire, avec des taux très largement supérieurs à la moyenne nationale, et une forte proportion faisant face à une forme sévère d'insécurité alimentaire et à des privations alimentaires quotidiennes.

Une part importante des ménages Passerelle Plus présente des vulnérabilités de santé (→ Figure 18) : plus de la moitié (51 %) des ménages comptait au moins une personne souffrant de maladie chronique, 36 % avaient au moins un membre du ménage en situation de handicap, 64 % avaient un niveau de bien-être mental bas à très bas, 29 % étaient en situation d'isolement relationnel, et 35 % déclaraient un sentiment de solitude fréquent.

Figure 18
Part des ménages Passerelle Plus (n=342) présentant des vulnérabilités de santé



41- Estimé à partir de l'échelle de bien-être mental de Warwick-Edinburgh (WEMWBS)

42- Estimé à partir de la question utilisée par le CREDOC et la Fondation de France dans leurs enquêtes sur l'isolement relationnel : « À quelle fréquence voyez-vous des membres de votre famille qui ne vivent pas avec vous, vos amis, vos voisins, collègues de travail et membres d'une association ou d'un groupe ? ».

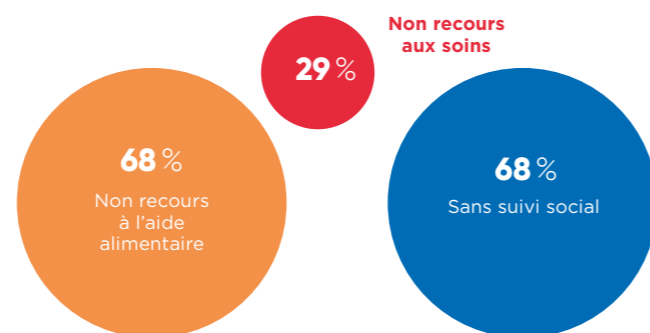
43- Estimé à partir de la question « Vous arrive-t-il de vous sentir seul ? » utilisée sans les enquêtes « Conditions de vie et aspirations » du CREDOC

3 • II

Des ménages en situation de non recours

Malgré des besoins importants au vue des vulnérabilités économiques, sociales et de santé auxquelles font face les ménages Passerelle Plus, une part importante est en situation de non recours⁴⁴ (→ Figure 19) : 68% des ménages n'avaient pas de suivi social, et 68% n'avaient pas eu recours à l'aide alimentaire au cours du mois précédent l'enquête. Près d'un tiers (29%) ont déclaré avoir dû renoncer à un examen ou traitement médical dont ils avaient besoin au cours des 12 derniers mois.

Figure 19
Part des ménages Passerelle Plus en situation de non recours à l'aide alimentaire, de non recours aux soins et sans suivi social



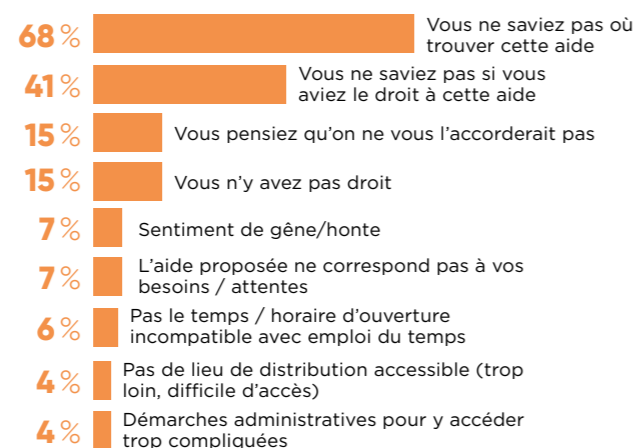
a- Le non-recours à l'aide alimentaire

Un peu moins d'un tiers (32%) des ménages a eu recours à l'aide alimentaire le mois précédent l'enquête, principalement sous forme de colis (23%), d'accès à l'épicerie sociale et solidaire ou à un marché solidaire (6,5%), la modalité « repas » étant très peu évoquée (0,6%) et plutôt destinée à des personnes sans logement.

À la question « Auriez-vous souhaité ou eu besoin de recevoir une aide alimentaire ce mois-ci ? » la modalité chèque ou bon alimentaire est largement plébiscitée (75% des ménages), viennent ensuite l'épicerie solidaire (57%), puis les colis/paniers (52%) et enfin les repas (27%), reflétant le souhait d'avoir le choix.

Le non recours à l'aide alimentaire (→ Figure 20) s'explique à la fois par la méconnaissance de l'offre (notamment l'épicerie solidaire, accessible uniquement via un travailleur social ou les marchés solidaires, étonnamment méconnus d'une partie du public), l'impression de pas être éligible ou que d'autres en ont plus besoin, le sentiment de honte ou encore l'inadaptation aux besoins, soit à cause des produits ou des modalités d'accès (horaires d'ouverture, gestion de la file d'attente). À noter que les critères d'accès ne permettent pas à une partie du public d'accéder aux aides, notamment si le conjoint a des revenus ou si le passage par un travailleur social est indispensable.

Figure 20
Raisons de non recours à l'aide alimentaire déclarées par les ménages Passerelle Plus



b- Le non recours aux aides et au suivi social

Plus de 2/3 des référent-es des ménages Passerelle Plus (68%) ont déclaré ne pas être suivi-e par un-e assistant-e social-e. D'après les informations fournies par le Service Social Départemental, ce sont 76% d'entre elles qui n'ont pas de référent-e auprès de ce service.

Dans le cadre de l'accompagnement social, les 2 coordinatrices sociales Passerelle Plus ont pu repérer des facteurs récurrents de non recours aux aides, à la fois individuels et structurels :

Facteurs individuels :

- ▶ **Manque d'information** sur les dispositifs.
- ▶ **Barrières linguistiques et illettrisme**, souvent accompagnées de honte.
- ▶ **Charge mentale élevée**, empêchant de prioriser les démarches.
- ▶ **Fracture numérique** : absence d'équipement ou de compétences.
- ▶ **Violences conjugales** : contrôle coercitif, interdiction de rencontrer un travailleur social.
- ▶ **Santé ou logement précaires** : mobilisent toute l'attention.
- ▶ **Freins psychologiques** : honte, peur du jugement, fatigue psychique.
- ▶ **Stratégies de prudence** : peur du trop-perçu ou de perdre un droit existant.

Facteurs structurels :

- ▶ **Complexité administrative** : dossiers à recommencer, délais longs.
- ▶ **Numérisation croissante** des démarches.
- ▶ **Plafonds d'éligibilité rigides**.
- ▶ **Défiance institutionnelle** : refus secs, convocations culpabilisantes.

De plus amples détails sont disponibles dans le rapport complémentaire portant sur le volet accompagnement social⁴⁵ (synthèse du rapport en Annexe 3).

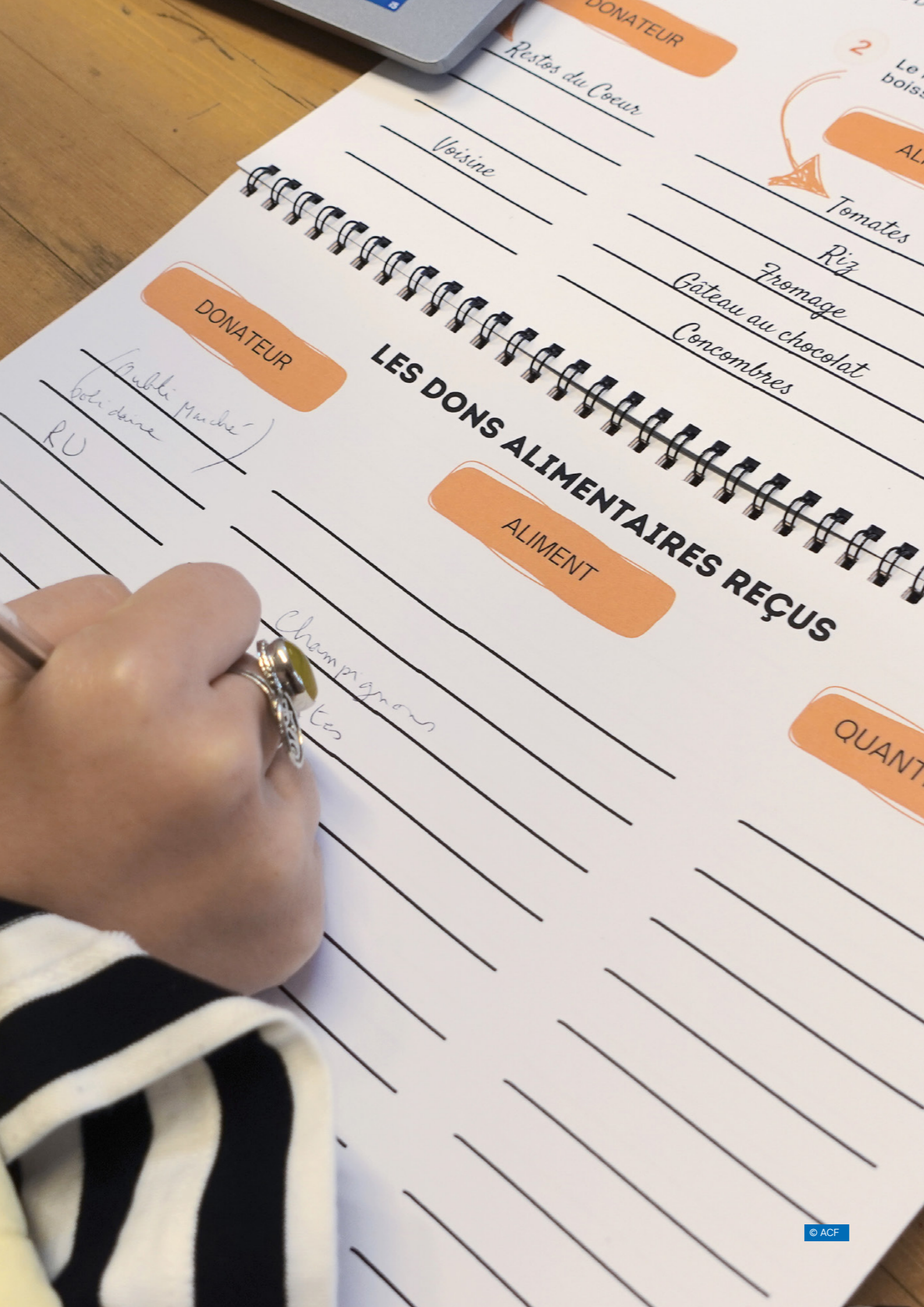
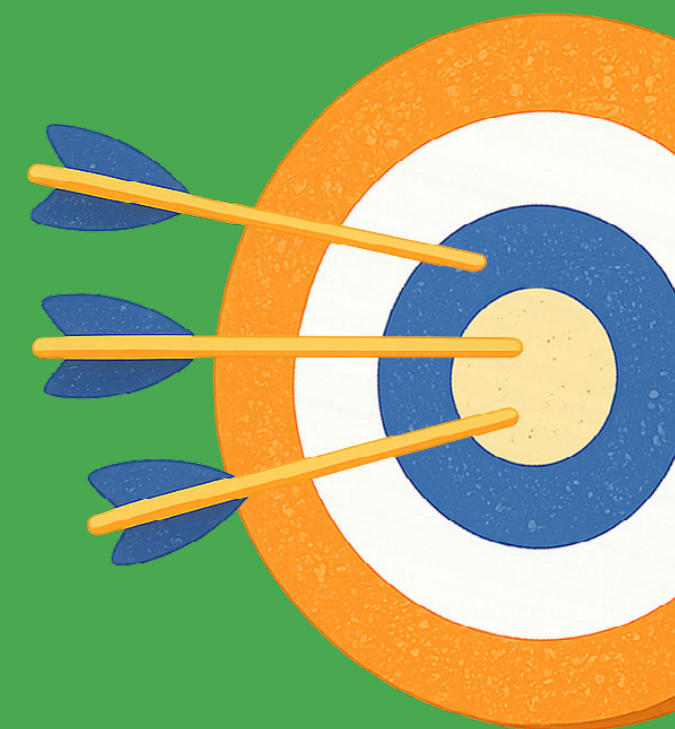
44- Le non-recours ne se limite pas à l'absence de demande, mais désigne le fait que des personnes ne reçoivent pas des droits ou services auxquels elles pourraient prétendre, en raison de freins individuels, structurels ou liés à l'offre elle-même.

45- Rapport complémentaire de la recherche-action Passerelle Plus : retour d'expérience sur le volet « accompagnement social ».

4

QUEL EST L'IMPACT DU DISPOSITIF SUR LES MÉNAGES ?

L'évaluation d'impact a démontré les effets positifs du dispositif sur la sécurité alimentaire et le bien-être des ménages après 3 mois. Ces effets sont robustes car significatifs et observés dans le cadre d'un essai randomisé contrôlé. Ils peuvent donc être généralisés à des ménages présentant des profils similaires, dans des conditions comparables de mise en œuvre du dispositif. Les effets n'étaient plus démontrés à 6 mois (soit 2 mois après l'arrêt du transfert monétaire), suggérant un effet fort mais transitoire du dispositif. Les éléments ayant contribué à l'atteinte des impacts sont décrits dans la section 5.



4 • I Une forte réduction de l'insécurité alimentaire à 3 mois

Les résultats montrent une forte réduction de l'insécurité alimentaire⁴⁶ à 3 mois dans le groupe intervention par rapport au groupe contrôle. Cette différence est significative⁴⁷ et démontre l'impact positif du dispositif sur la sécurité alimentaire des ménages (→ Figure 21). En particulier, les ménages ayant eu accès à Passerelle Plus avaient 2 fois moins de risque d'être en insécurité alimentaire sévère (18%) que ceux n'y ayant pas eu accès (44%).

L'effet du dispositif sur l'insécurité alimentaire a été plus fort chez les ménages qui étaient initialement en situation de privation matérielle et sociale sévère (→ Figure 22). Cela suggère que le dispositif est plus efficace auprès des ménages les plus vulnérables, et contribue ainsi à la réduction des inégalités.

De plus, l'effet augmentait avec la taille du ménage (effet moins important chez les personnes seules), suggérant un « effet montant » puisque le TM était de 60€/mois par personne du ménage.

L'analyse plus fine de l'évolution des situations individuelles (→ Figure 23) montre que deux tiers (65%) des ménages du groupe intervention ont amélioré leur situation à 3 mois (passage d'une situation d'insécurité vers sécurité alimentaire, ou d'insécurité sévère vers modérée) ou se sont maintenus en sécurité alimentaire, contre seulement un tiers dans le groupe contrôle. Les ménages du groupe intervention pour qui la situation s'est dégradée (passage d'une situation de sécurité à insécurité alimentaire) ou maintenue en insécurité alimentaire malgré le dispositif avaient un niveau de revenus plus faible.

Figure 21
Part des ménages en insécurité alimentaire (dont sévère) et en insuffisance alimentaire pour raisons financières (dont quantitative) à 3 mois dans le groupe « intervention » ayant reçu le dispositif et le groupe « contrôle »

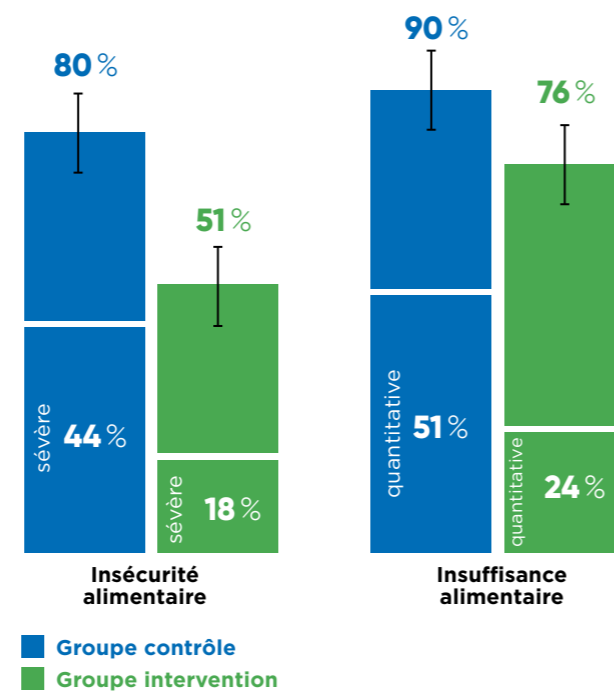
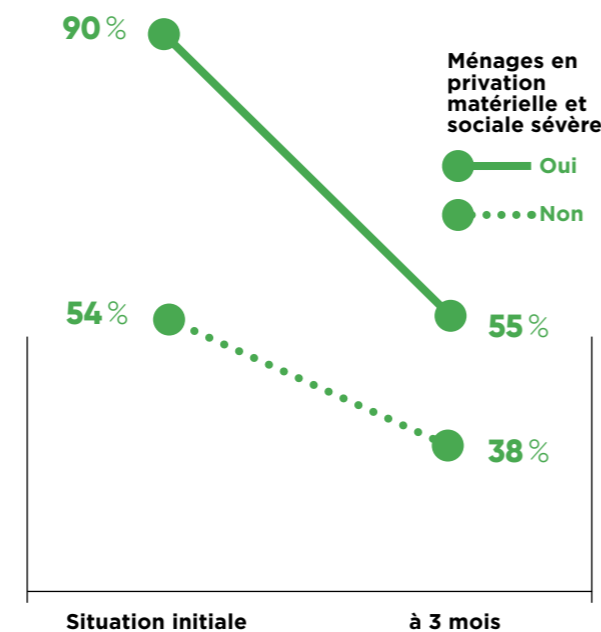


Figure 22
Pourcentage de ménages du groupe intervention en situation d'insécurité alimentaire au début du projet (situation initiale) et à 3 mois, selon le statut initial de privation matérielle et sociale (n=172)



46- Estimée par l'indicateur HFSSM (Household Food Security Survey Module) en 6 questions

47- Note méthodologique : une différence statistiquement significative signifie que la différence observée entre les deux groupes est suffisamment marquée pour qu'on puisse en conclure qu'elle ne relève pas du hasard et qu'elle reflète une différence réelle dans la population étudiée. On peut alors généraliser le résultat à des ménages présentant des profils similaires à ceux de l'étude, dans des conditions comparables de mise en œuvre du dispositif. Sur les graphiques, les barres autour de la moyenne correspondent à l'intervalle de confiance : elles représentent l'erreur de mesure inévitable lorsqu'on estime une moyenne à partir d'un échantillon, et indiquent l'intervalle dans lequel la valeur réelle a 95% de chances de se situer.

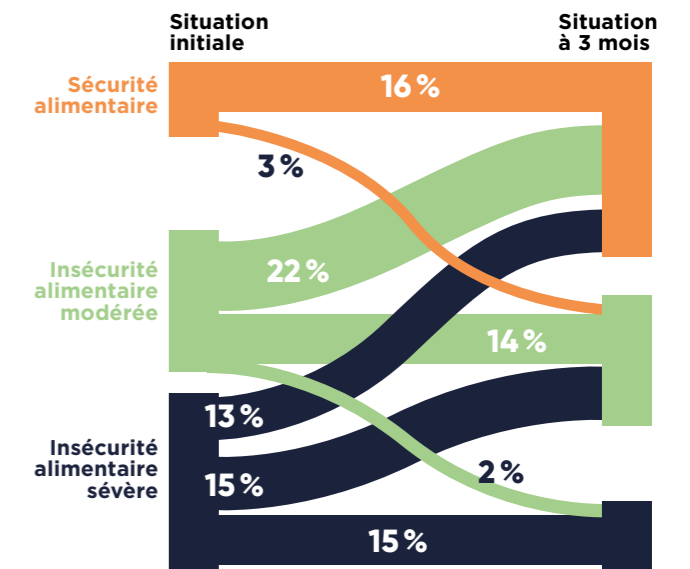
L'analyse plus fine de l'évolution des situations individuelles (→ Figure 23) montre que deux tiers (65%) des ménages du groupe intervention ont amélioré leur situation à 3 mois (passage d'une situation d'insécurité vers sécurité alimentaire, ou d'insécurité sévère vers modérée) ou se sont maintenus en sécurité alimentaire, contre seulement un tiers dans le groupe contrôle. Les ménages du groupe intervention pour qui la situation s'est dégradée (passage d'une situation de sécurité à insécurité alimentaire) ou maintenue en insécurité alimentaire malgré le dispositif avaient un niveau de revenus plus faible.

L'analyse d'autres indicateurs relatifs à la précarité alimentaire des ménages a également mis en évidence un impact positif du dispositif. D'une part le dispositif a réduit significativement l'insuffisance alimentaire pour raisons financières⁴⁸ à 3 mois (→ Figure 21). En particulier, les ménages ayant eu accès à Passerelle Plus avaient 2 fois moins de risque d'être en insuffisance alimentaire quantitative⁴⁹ que ceux n'y ayant pas eu accès.

D'autre part, le dispositif a entraîné une réduction significative du recours à des stratégies d'adaptation liées à l'alimentation⁵⁰ à 3 mois (→ Figure 24 panel A) : les ménages ayant eu accès au dispositif avaient significativement moins recours à des privations alimentaires comme consommer des aliments moins appréciés mais moins chers, réduire la taille des portions, le nombre de repas, ou la consommation des adultes au profit des enfants au profit des enfants (→ Figure 24 panel B).

Ainsi, les résultats de l'évaluation d'impact, basée sur l'analyse de différents indicateurs informant sur la précarité alimentaire des ménages, sont concordants. Ils démontrent qu'un transfert monétaire, même s'il n'est pas ciblé sur l'alimentation, améliore significativement la sécurité alimentaire des ménages.

Figure 23
Évolution des situations individuelles d'insécurité alimentaire chez les ménages du groupe intervention ayant participé à l'enquête à 3 mois



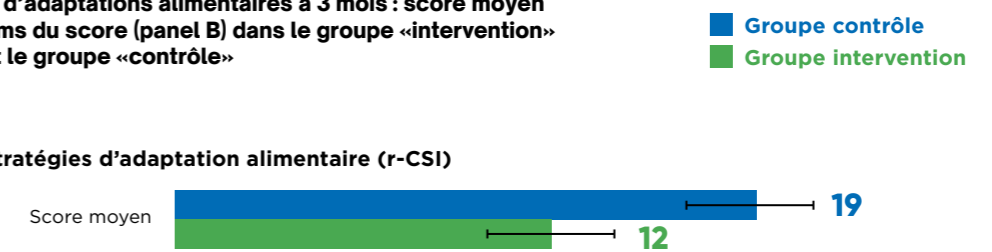
48- Estimée par les réponses « Vous avez assez à manger mais pas toujours les aliments que vous souhaiteriez » ou « Il vous arrive parfois ou souvent de ne pas avoir assez à manger » à la question « Parmi les 4 situations suivantes, quelle est celle qui correspond le mieux à la situation actuelle de votre ménage ? » (indicateur d'insuffisance alimentaire). Une question complémentaire sur la raison permettait d'identifier les ménages en insuffisance alimentaire pour raisons financières.

49- Estimée par les réponses « Il vous arrive parfois ou souvent de ne pas avoir assez à manger » (indicateur d'insuffisance alimentaire)

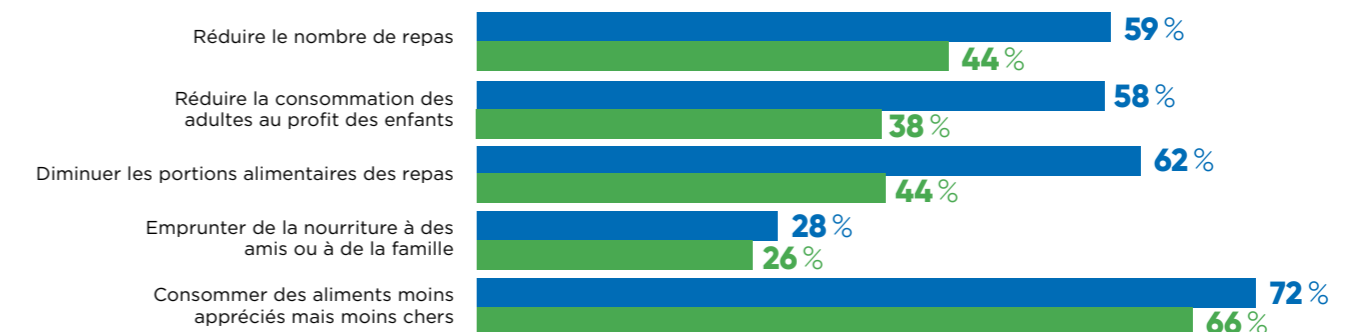
50- Estimé par l'indice réduit de stratégie d'adaptation (r-CSI)

Figure 24
Recours à des stratégies d'adaptations alimentaires à 3 mois : score moyen (panel A) et détail des items du score (panel B) dans le groupe « intervention » ayant reçu le dispositif et le groupe « contrôle »

PANEL A
Score de recours à des stratégies d'adaptation alimentaire (r-CSI)



PANEL B
Part des ménages ayant eu recours à une forme de restriction alimentaire au moins une fois au cours des 7 derniers jours



4 • II

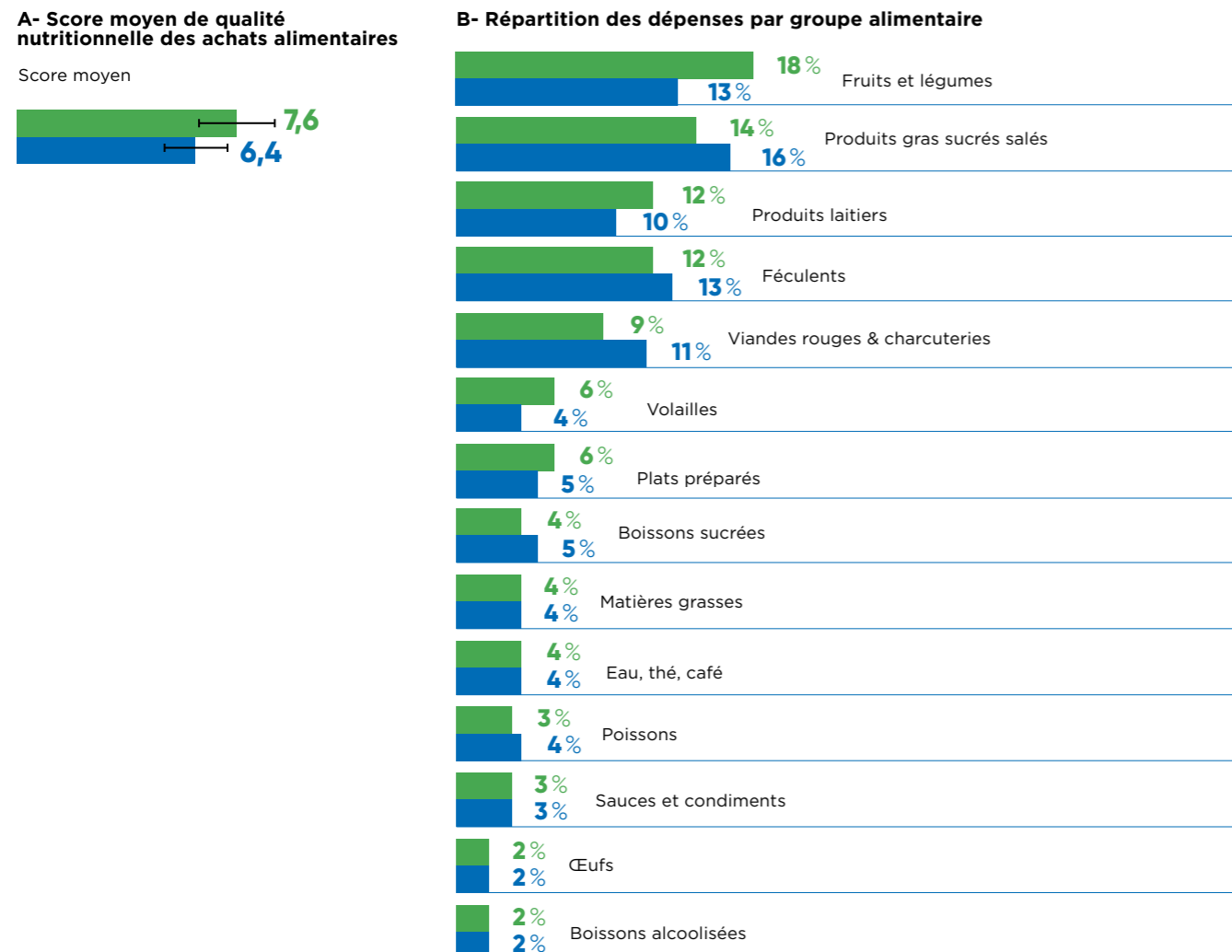
Des signes d'amélioration de la qualité de l'alimentation à 3 mois

L'impact du dispositif sur la qualité de l'alimentation a été évalué à partir de l'analyse de la composition des achats alimentaires réels des ménages : après 3 mois d'entrée dans le projet, les ménages des 2 groupes ont renseigné l'ensemble de leurs achats alimentaires mensuels (ceux réalisés avec la carte Cohésia ou autres moyens de paiement) en collectant leurs tickets de caisse et en complétant un carnet des dépenses pour les achats sans tickets.

Cette analyse montre que le dispositif a entraîné **une augmentation significative des dépenses en fruits et légumes des ménages après 3 mois**. Les dépenses en fruits et légumes des ménages ayant eu accès au dispositif étaient en moyenne de **15€/mois par personne**, soit 18% du budget alimentaire total, contre **10€/mois par personne** dans le groupe contrôle, soit 13% du budget alimentaire (→ Figure 25 - panel B). À titre comparatif, la part de dépenses en fruits et légumes des ménages Français est en moyenne de 14%, d'après les données de l'enquête Budget de Famille de 2016-2017⁵¹.

L'analyse de l'équilibre alimentaire global des achats montre des signes d'amélioration, avec une hausse modérée (non significative) du score de qualité nutritionnelle des achats⁵² (+1 point, → Figure 25 - panel A). Pour comparaison, cette différence est du même ordre de grandeur que celle observée dans un panel de plus de 4000 ménages Français, entre le 2^e quartile (score de 6,3) et le 4^e quartile (score de 7,5) de revenus⁵³.

Figure 25
Qualité des achats alimentaires des ménages à 3 mois dans le groupe «intervention» ayant reçu le dispositif et le groupe «contrôle» : score global de qualité nutritionnelle r-HPI (panel A), et répartition des dépenses par groupe alimentaire (panel B). L'analyse porte sur les ménages avec un carnet des dépenses renseigné pendant 1 mois et exploitable (n=76)



51- Insee (2020) Les dépenses des ménages en 2017 Enquête Budget de famille - Insee Résultats.

52- Estimée par le revised-Healthy Purchase Index (r-HPI)

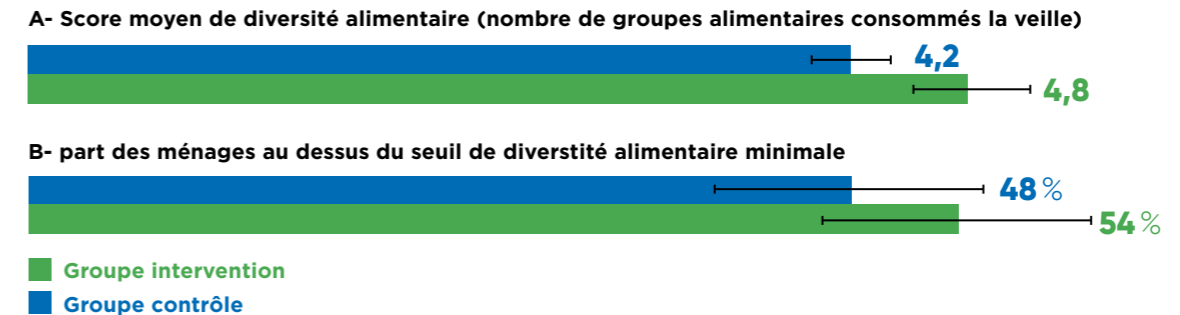
53- Pérignon et al. (2022) The revised Healthy Purchase Index (r-HPI): a validated tool for exploring the nutritional quality of household food purchases

■ Groupe intervention
■ Groupe contrôle

Enfin, l'évaluation d'impact a montré un effet positif significatif mais modeste sur la diversité alimentaire après 3 mois : les ménages ayant eu accès au dispositif avaient un score de diversité alimentaire (correspondant au nombre de groupes alimentaires consommés la veille) plus élevé (+0,5 point) (→ Figure 26 - panel A). Cependant, cette hausse modeste de la diversité n'induisait pas l'atteinte d'une diversité alimentaire suffisante : la part des personnes interrogées au-dessus du seuil de diversité minimale (5 groupes alimentaires parmi 10) était similaire dans les 2 groupes (→ Figure 26 - panel B).

Au global, **les changements observés dans la composition des achats alimentaires et la diversité alimentaire montrent des signes d'amélioration de la qualité de l'alimentation des ménages à 3 mois**.

Figure 26
Diversité alimentaire des référent-e-s des ménages à 3 mois (n=311) dans le groupe «intervention» ayant reçu le dispositif et le groupe «contrôle» : score moyen (panel A) et part des ménages au dessus du seuil de diversité alimentaire minimale (panel B)



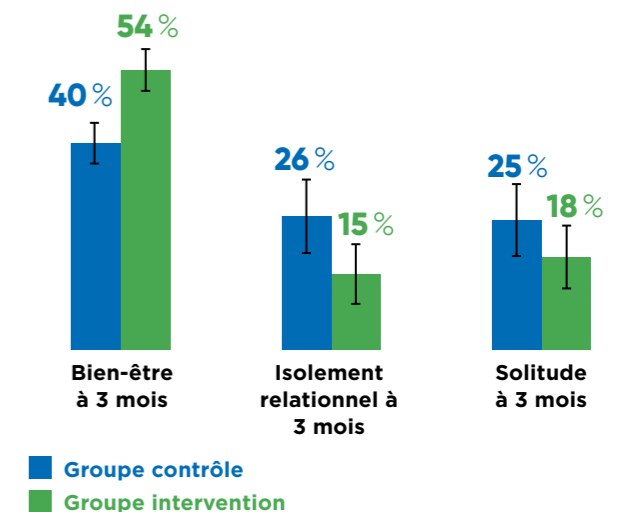
4 • III

Une amélioration significative du bien-être et du lien social à 3 mois

Les résultats de l'évaluation montrent un impact positif du dispositif sur le bien-être mental des personnes interrogées⁵⁴ après 3 mois (→ Figure 27) : la part de personnes interrogées ayant un niveau de bien-être mental moyen à élevé était significativement plus importante chez les ménages ayant eu accès à Passerelle Plus (54%) que ceux n'y ayant pas eu accès (40%) (→ Figure 29).

Le dispositif a également eu un effet positif sur le lien social à 3 mois (→ Figure 27) : les personnes interrogées ayant eu accès à Passerelle Plus avaient près de 2 fois moins de risque d'être en situation d'isolement relationnel⁵⁵. Les résultats suggèrent par ailleurs une baisse modérée de la part des personnes interrogées déclarant un sentiment fréquent de solitude⁵⁶, mais l'effet sur ce dernier indicateur n'est pas démontré (non significatif).

Figure 27
Part des personnes interrogées ayant un niveau de bien-être moyen à élevé, en situation d'isolement relationnel et avec un sentiment fréquent de solitude à 3 mois dans le groupe «intervention» ayant reçu le dispositif et le groupe «contrôle»



54- Estimé à partir de l'échelle de bien-être mental de Warwick-Edinburgh en 7 questions (SWEMWBS) portant sur les sensations et le vécu des personnes sur les 2 dernières semaines.

55- Estimé par la réponse «jamais» ou «plusieurs fois dans l'année» à la question «A quelle fréquence voyez vous des membres de votre famille qui ne vivent pas avec vous, vos amis, vos voisins, collègues de travail et membres d'une association ou d'un groupe?»

56- Estimée par la réponse «souvent» et «tout le temps» à la question «vous arrive-t-il de vous sentir seul-e?»



© ACF

4 • IV Un impact fort mais transitoire

La mesure des indicateurs à 6 mois a permis d'évaluer l'impact du dispositif 2 mois après l'arrêt du transfert monétaire. Les résultats montrent des niveaux d'insécurité alimentaire à 6 mois similaires dans les 2 groupes, et proches de la situation initiale (→ Figure 28) : les effets du dispositif sur la sécurité alimentaire sont transitoires, soulignant le rôle clé du levier financier dans l'accès à l'alimentation.

Un effet transitoire a également été observé pour le bien-être mental (→ Figure 29) et l'isolement relationnel. A 6 mois, la différence de bien-être entre les 2 groupes n'était plus significative, néanmoins on observe que les indicateurs ne reviennent pas à la situation initiale, et que la situation a progressé également dans le groupe contrôle. Cette tendance pourrait être attribuée au fait que les membres du groupe contrôle savaient qu'ils recevraient la carte au moment de l'enquête à 6 mois. Pour les personnes les plus isolées, la participation aux temps d'enquêtes et les échanges avec l'équipe a pu contribuer à une évolution favorable de leur sentiment de bien-être.

« Enquêteur : Pour vous, qu'est-ce qui va rester du projet maintenant que ça va s'arrêter ?

Enquêtée : Bon souvenir de toute l'équipe. Et de la carte aussi qui nous a aidés. Mais bon souvenir aussi. Oui, vous m'avez marquée par votre... Toute l'équipe, là-bas, la gentillesse. Le temps que vous accordez, parce que tout le monde est pressé. [...] On sent que, grâce à vous, on est moins isolé. Et il y a des personnes qui comprennent votre situation [...]. Ça m'attriste à l'avance, de ne plus pouvoir voir l'équipe. [...] Je me suis sentie moins isolée, plus comprise dans mes soucis, mes problèmes... Et ça fait du bien, ça fait du bien. Et si ça peut rester longtemps, être en contact, ce serait formidable. Être en contact avec toute l'équipe, là, déjà, qui vous accorde du temps, qui est à l'écoute, c'est déjà beaucoup, beaucoup, beaucoup. »

FEMME DE 73 ANS VIVANT SEULE AVEC 1 ENFANT À CHARGE

© Amaury Cornu

■ Groupe contrôle
■ Groupe intervention

Figure 28
Part des ménages en situation d'insécurité alimentaire (dont sévère) au début du projet, à 3 mois et à 6 mois

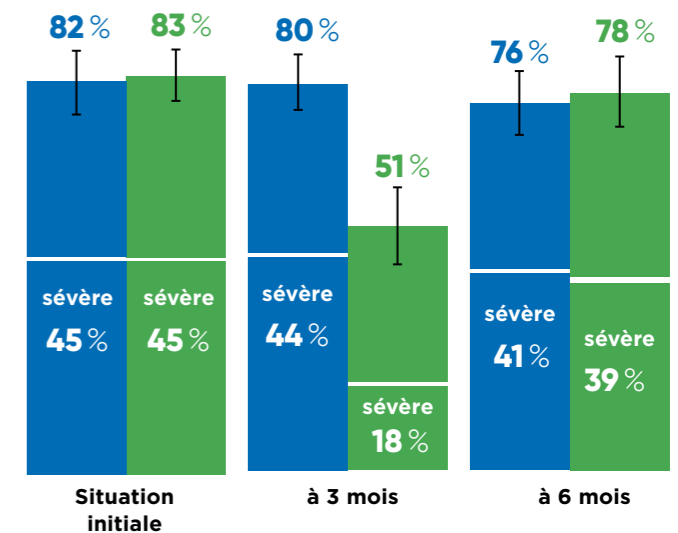
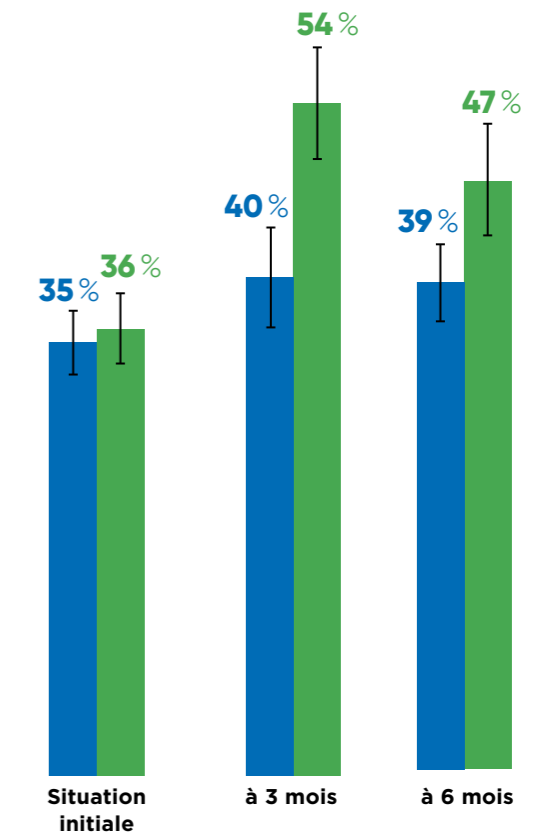


Figure 29
Part des personnes en situation de bien-être (niveau moyen à élevé) au début du projet et à 3 et 6 mois





5



QUELLES CONDITIONS POUR ATTEINDRE LES EFFETS DU DISPOSITIF ?

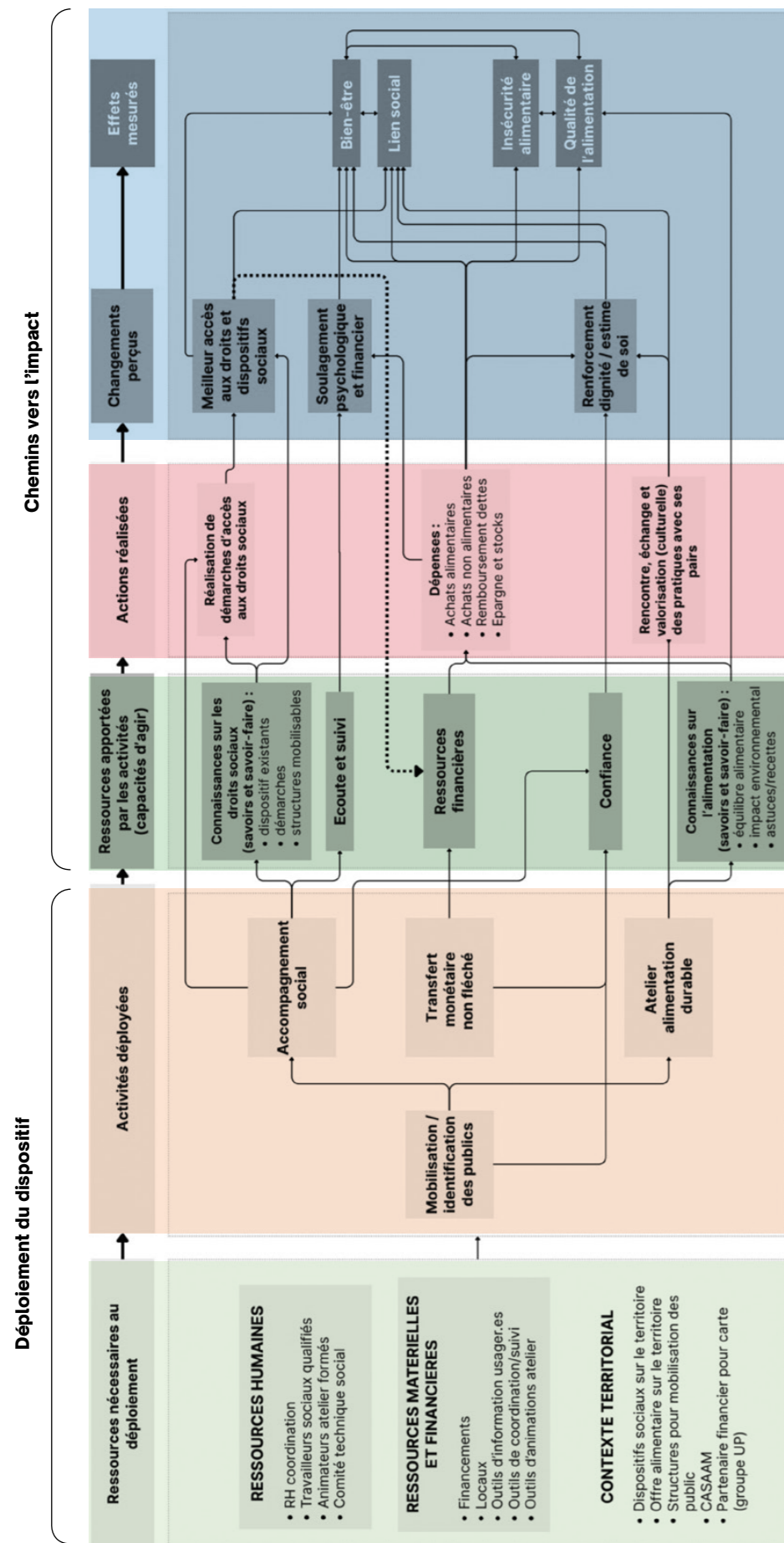
L'évaluation d'impact a démontré les effets positifs du dispositif sur la sécurité alimentaire et le bien-être des ménages. Ces effets sont robustes car significatifs et observés dans le cadre d'un essai randomisé contrôlé. Ils peuvent donc être généralisés à des ménages présentant des profils similaires, dans des conditions comparables de mise en œuvre du dispositif.

L'évaluation des processus de mise en œuvre nous permet de décrire ces conditions, pour comprendre comment et dans quel contexte le dispositif a pu atteindre ses effets, et renseigner le potentiel de transférabilité du dispositif. Il s'agit de documenter les éléments qui ont favorisé (leviers) ou au contraire freiné (freins) les changements souhaités au regard des moyens déployés.

Les résultats présentés dans cette partie s'appuient sur des sources variées :

- › l'enquête qualitative auprès des acteurs de la mise en œuvre
- › l'enquête qualitative auprès des usager·e·s
- › le retour d'expérience de la FADS sur le déploiement du volet social
- › l'enquête quantitative par questionnaire
- › les données d'utilisation de la carte Cohésia
- › les retours d'expérience d'usager·e·s lors de la « journée recommandations » du 12 juin 2025.

Figure 30
Schéma du déploiement et des chemins d'impact du dispositif Passerelle Plus



En agissant à la fois sur le levier financier, des connaissances et de l'accès au droit, le dispositif Passerelle Plus a un effet sur l'alimentation, le bien-être et le lien social. La méthodologie ne permet pas d'isoler l'effet de chaque composante du dispositif. Comme l'illustre la → figure 30, chaque volet du dispositif contribue à l'ensemble des effets, même si le levier financier semble particulièrement important.

L'analyse des mécanismes d'impact décrite dans cette section met en valeur :

- L'importance du levier financier pour des ménages aux faibles revenus
 - Le rôle clé de la liberté d'usage de la carte, qui améliore l'espace du choix et donc la dignité, et se révèle dans une grande variété d'utilisation sur tout le territoire
 - La contribution des achats, alimentaires et non alimentaires, à la requalification symbolique des personnes, mieux à même de prendre soin de leurs enfants, d'eux même et de leurs proches
 - Le rôle de l'accompagnement, individuel ou collectif, pour aller vers les personnes et augmenter le sentiment d'être considéré et moins isolée
 - L'importance de l'écoute et l'approche d'accompagnement global qui a permis de réelles avancées dans les démarches d'accès aux droits
 - La dimension collective de l'atelier comme un levier pour valoriser les comportements alimentaires plus durables et le lien social
 - L'effet de soulagement global psychologique et financier permis par les 3 piliers du dispositif
- Cette analyse met également en valeur les freins à l'impact.

5.1

Agir sur le levier financier : un montant significatif

Le montant du transfert monétaire de 60 € par mois par personne est pensé comme un « coup de pouce » pour améliorer la situation des ménages, basé sur un montant minimum nécessaire au budget alimentaire (voir section 2.2.1).

Le transfert monétaire a augmenté en moyenne de 23 % les revenus des ménages (→ Figure 31). L'augmentation est plus importante pour les familles avec enfants que pour les personnes seules ou en couple ce qui peut expliquer « l'effet montant » observé sur l'insécurité alimentaire (voir section 4.1).

Le montant représente plus du double du montant des aides extralégales pour raisons alimentaires délivrées par le CCAS de Montreuil sous forme de chèques.

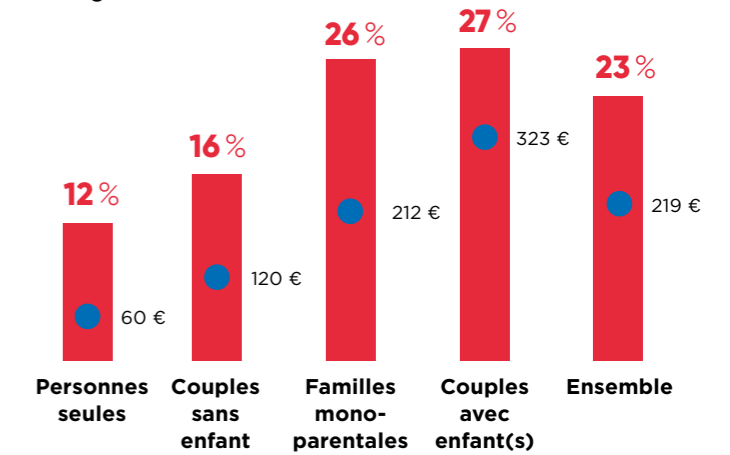
Les dépenses contraintes des ménages (charges fixes : logement, transports, santé, communication) pèsent particulièrement sur les plus modestes, et atteignent 80 % du budget pour les ménages pauvres⁵⁷. Dans ce contexte, un revenu supplémentaire déconnecté du compte bancaire permet de diminuer la pression financière.

Les ménages ont apprécié le versement en milieu de mois, car cela correspond à la période où ils commencent à se priver une fois le loyer et les factures principales payées, et les revenus de salaires ou d'aides dépensés. Le fait que le versement soit garanti sur 4 mois permet de « se projeter » au-delà du court terme habituel. Interrogés sur la durée, seuls 5 % des ménages auraient souhaité recevoir l'ensemble du montant en 1 fois, et 35 % auraient préféré recevoir une somme inférieure pendant plus longtemps.

Les personnes enquêtées évoquent spontanément l'inflation vécue ces dernières années, la baisse de leur budget disponible et les privations. Elles mettent en place des stratégies pour continuer à se nourrir : recherche des promotions, multiplication des lieux d'achats pour trouver les produits les moins chers, optimisation constante et vigilance sur les dépenses. Ces stratégies supposent une charge mentale chronophage et angoissante.

Dans ce contexte, le transfert monétaire permet un relâchement des stratégies d'adaptation et la notion de plaisir revient : pouvoir se permettre de choisir, moins compter, moins se priver représente un soulagement important.

Figure 31
Niveau d'augmentation des ressources représenté par le transfert monétaire selon la composition familiale des ménages Passerelle Plus



■ Pourcentage moyen d'augmentation du revenu avec le TM

● Montant moyen mensuel du TM

« 60 €, c'est pas beaucoup mais c'est beaucoup, vous comprenez ? »

UNE PARTICIPANTE PASSERELLE PLUS LORS DE LA JOURNÉE « RECOMMANDATIONS »

« Et j'attendais le 14 du mois, comme si c'est vraiment... je vais avoir une grosse paye ou un truc. (...) Parce que le début du mois, souvent, il part dans le découvert que tu as déjà à la banque. Du coup, tu payes le loyer en priorité, tout ça. Donc, vers le 14, tu n'as plus rien, pratiquement. »

FEMME DE 58 ANS EN FAMILLE MONOPARENTALE VIVANT AVEC 2 ENFANTS À CHARGE

« Bon, je vais tout le temps chercher les promos, quoi, en fait. C'est casse-tête aussi. Tout le temps, pas pouvoir se payer ce qu'on veut. C'est casse-tête aussi, pour faire les courses. Des fois, j'ai dit, ouais, tout est cher. Enfin, ça me déprime un peu de devoir faire les courses, quoi. »

FEMME DE 48 ANS VIVANT SEULE

« Ça fait du bien. De pas pouvoir compter, enfin, de tout... Parce que je compte tout. Tout ce qu'on achète, on compte, on fait attention. Et là, bah, je pouvais me permettre de dépasser de 10 euros, 13, 20. Donc, euh... Ça va. Ouais, c'était bien. [...] Ça m'a soulagée [...] Ça enlève un stress et on dort beaucoup mieux, quoi. Quand on dort sans pouvoir faire les comptes. »

FEMME DE 31 ANS VIVANT EN FAMILLE MONOPARENTALE AVEC 2 ENFANTS À CHARGE

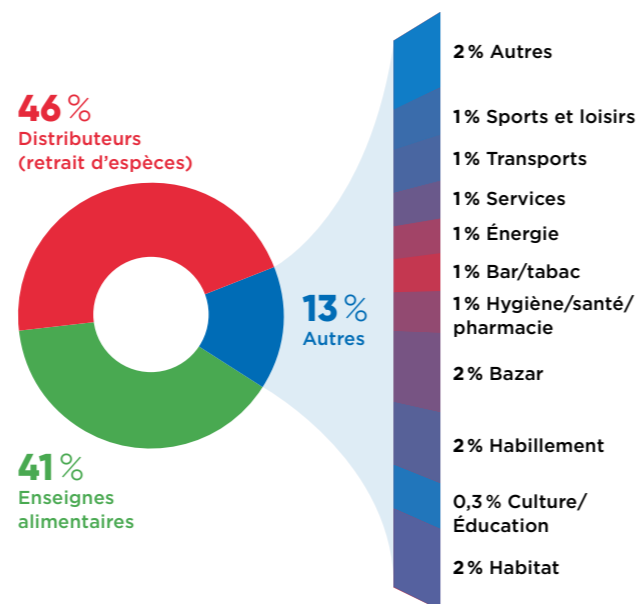
5- II

La flexibilité et liberté d'usage d'un transfert monétaire non fléché

a- Des dépenses en majorité en espèces et dans des enseignes alimentaires

La carte a été utilisée dans une grande diversité d'enseignes (alimentaires, habitat, habillement, etc...) mais en majorité pour des retraits d'espèces qui représentent en moyenne 46% du montant versé (→ Figure 32). Une large majorité (84%) des ménages a effectué au moins un retrait. Ces retraits sont plébiscités car ils correspondent aux habitudes des ménages et matérialisent l'aide et la liberté de choix. À la question «Pourquoi avez-vous utilisé la carte pour retirer des espèces ?», la plupart des ménages répondent que c'est pour pouvoir payer dans des lieux n'acceptant pas la carte (61%), notamment les marchés de plein air, mais aussi par habitude (21%), pour mieux suivre les dépenses et le solde (12%), et répartir l'argent entre les membres du foyer (9%). Plusieurs ménages (6%) évoquent avoir retiré par peur que la carte ne fonctionne pas, de la bloquer, d'oublier le code, ou pour s'assurer d'avoir tout retiré ou que l'argent a bien été versé sur la carte, et certains (4%) ont utilisé les espèces pour accéder à un autre moyen de paiement (ex : passer par le buraliste pour faire un virement pour une facture, ou remettre de l'argent sur un compte permettant de payer par internet). Les espèces sont considérées comme pratiques et rassurantes et font partie du quotidien des personnes.

Figure 32
Lieux d'utilisation de la carte (en% des montants dépensés par le groupe «intervention»)



« J'ai pas de carte, et puis je vais au marché, je préfère mieux gérer mon argent. Si j'ai 50 € dans le porte monnaie je sais combien j'ai. »

« Je mets ma carte et il prend l'argent. Il accepte. Il a mis, même à Lidl, on accepte la carte. Partout, on accepte cette carte. [...] C'est quand même des sous. J'étais trop fière. J'étais trop fière que j'ai 180 €. [...] Je fais ce que je veux avec. On m'a donné pour faire des courses. »

FEMME DE 54 ANS VIVANT EN COUPLE AVEC UN ENFANT À CHARGE

La modalité de paiement par carte est connue des ménages : 94% des ménages déclarent avoir un compte bancaire ou une carte à leur nom. Les ménages ont évoqué avoir apprécié la facilité d'usage et le fait d'avoir une carte «comme tout le monde», sans stigmatisation ni restrictions.

Hors retraits d'espèces, la carte Passerelle Plus a été en majorité utilisée pour des dépenses dans des enseignes alimentaires, représentant en moyenne 41% du montant versé (→ Figure 32). Une large majorité (82%) des ménages a effectué au moins une dépense dans une enseigne alimentaire. Les enseignes alimentaires dans lesquelles la carte a été utilisée étaient prioritairement des supermarchés (78%) et des commerces de proximité (12%) pour les courses du quotidien, ainsi que des enseignes de restauration⁵⁸ (11%). Le montant total dépensé avec la carte dans les enseignes alimentaires était en moyenne de 460€, avec un montant moyen de 19€ par transaction (→ Figure 37).

Dans le top 20 des lieux cumulant le plus de dépenses (→ Figure 33) figurent 13 enseignes de grande distribution, 3 épiceries de quartier (alimentation générale) et 3 boucheries. À l'exception de la boucherie qui vend en gros à Bobigny, les ménages se sont tournés vers les magasins avec du choix et facilement accessibles à pied ou en transport en commun.

Figure 33
Pourcentage de ménages du groupe intervention (n = 160) déclarant un changement de dépenses à 3 mois, par catégorie de dépense



58- Note méthodologique : l'analyse des données d'achat est complexe, car la classification des lieux par le fournisseur de la carte Cohesia ne correspond pas toujours à l'objet réel du magasin, situation déjà présente dans Passerelle Pilote qui oblige à «reclasser» certains magasins

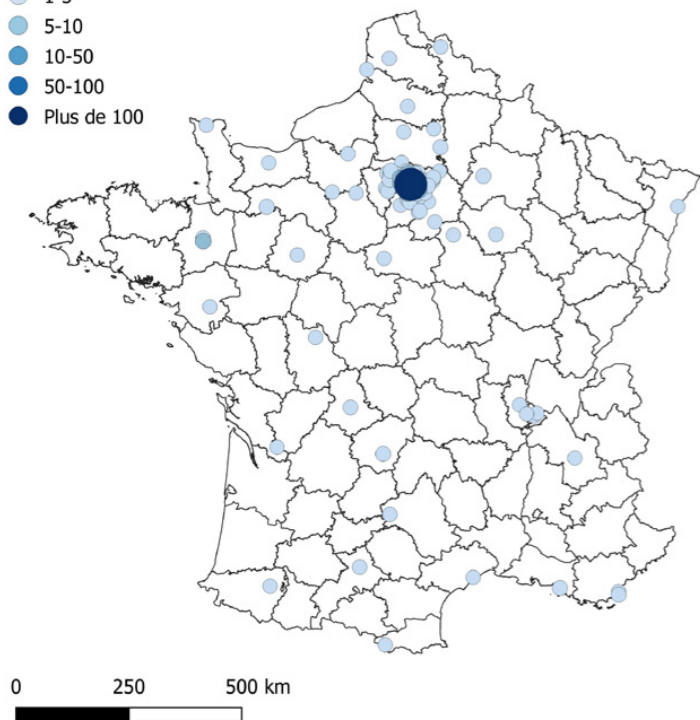
La cartographie des lieux d'utilisation de la carte (→ Figure 34) témoigne d'une mobilité importante des ménages : les enseignes sont réparties dans toute la France avec une concentration plus importante dans le quart nord-est du Grand Paris, dans les communes limitrophes de Montreuil (Rosny, Bagnolet, Vincennes, Fontenay), et sensiblement à Paris et en Seine-Saint-Denis, reflétant des stratégies d'achat pour optimiser les dépenses.

À Paris, ce n'est pas le 20^e arrondissement (limitrophe de Montreuil) mais le 18^e et le 10^e qui concentrent le plus d'enseignes visitées. Ces arrondissements sont des lieux de consommation importants pour les personnes issues des diasporas africaines (Château rouge, Château d'Eau), tamoules (la Chapelle, Gare de l'est) et maghrébines (Barbès), qui y trouvent des produits alimentaires et non alimentaires à des prix intéressants et correspondants à leurs cultures^{59, 60}.

Figure 34
Répartition géographique des lieux d'utilisation de la carte cohésia par les ménages Passerelle Plus (France entière et focus Ile de France)

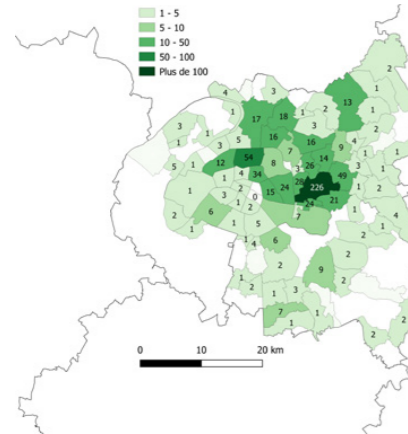
Nombre de lieux utilisés (hors retraits)

- 1-5
- 5-10
- 10-50
- 50-100
- Plus de 100



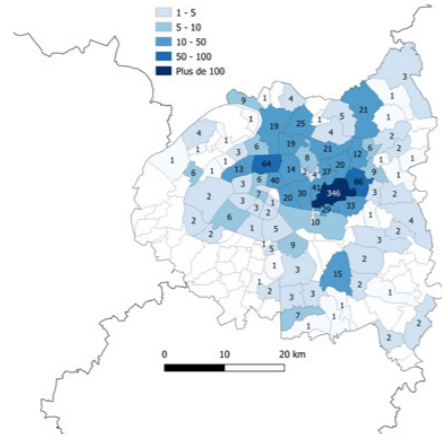
Nombre de lieux alimentaires utilisés

- 1-5
- 5-10
- 10-50
- 50-100
- Plus de 100



Nombre de lieux utilisés (hors retraits)

- 1-5
- 5-10
- 10-50
- 50-100
- Plus de 100



59- Lo Duca R. (2015) La diaspora tamoule : de la migration internationale à l'ancrage commercial en Île-de-France : Urbanités

60- Silhouette-Dercourt V. (2014), Les quartiers africains de Paris comme lieux d'inclusion et d'exclusion par la consommation, Hommes & Migrations

b- Une modification des dépenses pour l'alimentation, en quantité et en qualité

La quasi-totalité des ménages (90%) ont déclaré avoir pu améliorer leurs dépenses alimentaires avec le dispositif (→ Figure 35).

Pour 3/4 des ménages (76%), cette amélioration consistait à pouvoir acheter des aliments en plus grande quantité, pour 1/3 (36%) à pouvoir acheter des produits qu'ils ne pouvaient pas ou peu acheter auparavant, et pour 1/4 (24%) à pouvoir acheter des produits de meilleure qualité.

Ces résultats sont cohérents avec les retours d'enquête qualitative. La plupart des ménages parlent d'une augmentation des quantités achetées suffisantes pour nourrir l'ensemble du foyer. Cette augmentation concerne particulièrement la viande, le poisson, et les fruits et légumes. La possibilité de choix permise par le budget supplémentaire, d'acheter « ce qu'on veut » en termes d'alimentation, contraste fortement avec les situations de privation précédemment vécues. Pour des ménages installés dans la précarité, ces changements sont nouveaux tandis que pour des personnes ayant vécu un changement de revenus (séparation, maladie, retraite...), il s'agit plutôt de revenir à des pratiques pré-inflation.

La notion de **qualité** a été creusée dans les entretiens : pour certains, les **magasins spécialisés** (boucherie, primeur, Picard, etc.) sont perçus comme plus qualitatifs que le marché ou les supermarchés. La qualité peut également passer par l'**achat de fruits et légumes bios** habituellement peu accessibles, ou par l'achat de **meilleures pièces de viandes** (par exemple, acheter un agneau chez le boucher plutôt que du poulet en supermarché).

La viande – et dans une moindre mesure le poisson – occupent une place particulière dans les discours des personnes rencontrées. En effet, leur consommation peut être vue comme indispensable à un régime alimentaire sain. Dotée d'une dimension symbolique, la viande « n'est pas que de la viande », et sa consommation représente l'accès à un certain standard de vie.

Les dépenses alimentaires et leurs changements sont principalement justifiés en évoquant la parentalité et la santé. La capacité de **remplir son rôle nourricier**, de nourrir les enfants et de leur faire plaisir est source de satisfaction et de fierté pour les parents, et se priver soi-même pour nourrir son enfant est normalisé lorsque cela est considéré comme nécessaire.

La **santé** est une motivation importante qui ressort dans les discours des enquêtés. Pour les personnes diabétiques, la carte leur permet de consommer des fruits et légumes indispensables à leur santé mais inaccessibles en temps normal, et ainsi respecter les recommandations médicales.

Figure 35
Pourcentage de ménages du groupe intervention (n = 160) déclarant un changement de dépenses à 3 mois, par catégorie de dépense

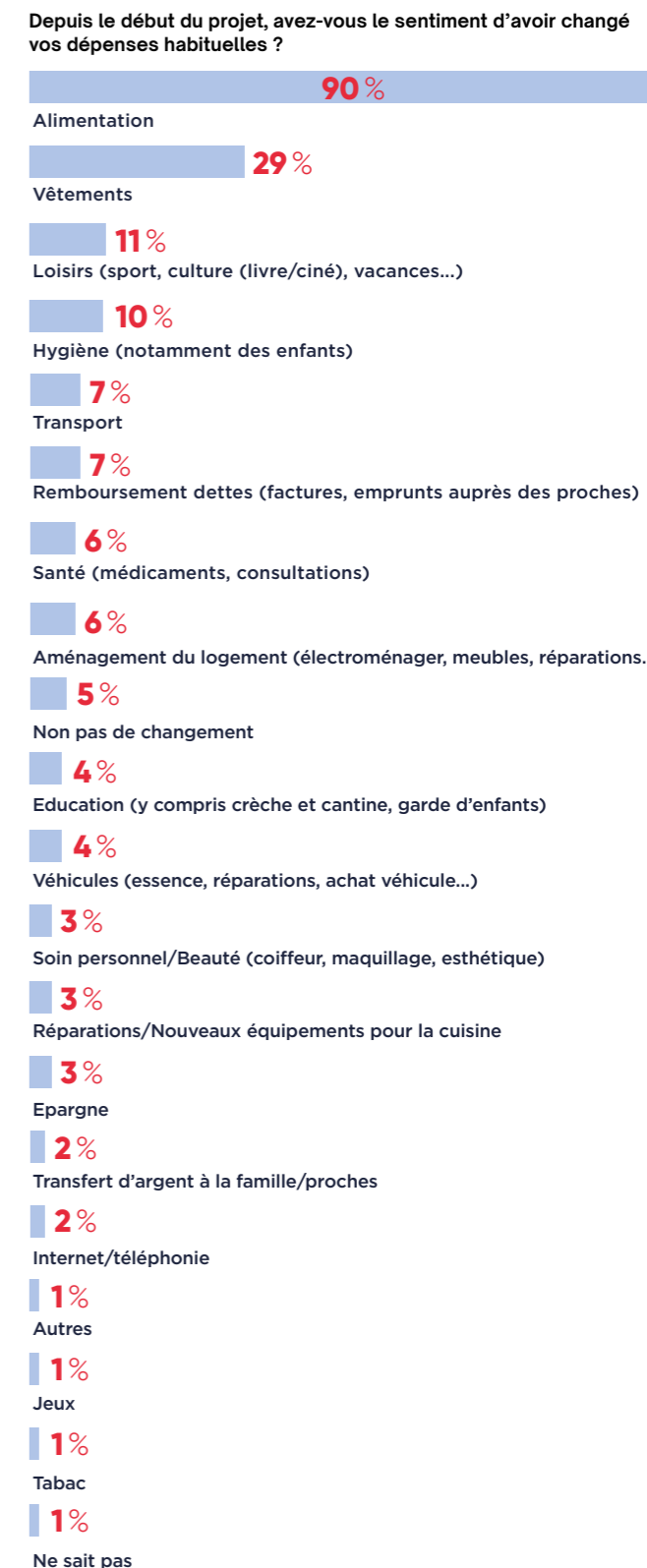
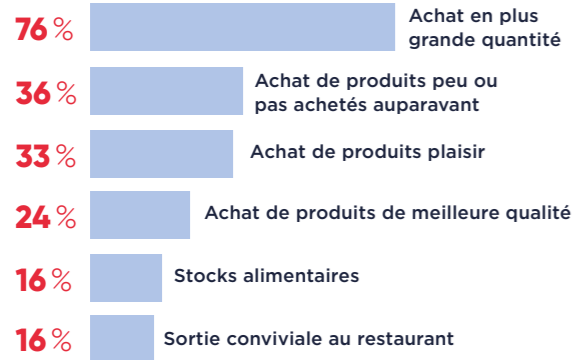


Figure 36
Types de changements de dépenses alimentaires (en pourcentage des ménages du groupe intervention ayant déclaré un changement à 3 mois)



« Ça a changé pas mal de choses dans ma vie au quotidien. 60 euros de plus en 1 mois c'est vraiment énorme. Moi j'achetais que des produits alimentaires pour pouvoir me nourrir. C'était juste pour m'acheter à manger et puis à boire. Ça m'a permis d'acheter de la viande, ça m'a permis d'acheter aussi des céréales et puis du lait. Tout ce qui est alimentaire. Ça m'a permis d'acheter ces choses que je n'aurais pas pu acheter aussi souvent si je n'avais pas fait le projet Passerelle Plus. »

- HOMME DE 56 ANS VIVANT SEUL

« [avec la carte] Je n'allais même pas au marché les prendre, j'allais chez le primeur prendre mes fruits. [...] parce qu'ils durent plus longtemps. Ils sont beaucoup plus chers mais ils durent plus longtemps. Au marché [...] c'est vraiment devenu bas de gamme. »

- FEMME DE 65 ANS VIVANT EN COUPLE SANS ENFANT À CHARGE

« J'ai pu acheter des trucs que j'avais arrêté d'acheter. C'est-à-dire la viande. Il y a beaucoup de choses qui sont très très chères aujourd'hui. Et du coup, il y a plein de choses que j'avais arrêté de manger. Ou même des activités que je ne pouvais pas me permettre de faire avec les petits. Donc là, franchement, on en a assez bien profité déjà avec les enfants. Donc ça va. C'était très bon. »

- FEMME DE 31 ANS VIVANT EN FAMILLE MONOPARENTALE AVEC 2 ENFANTS À CHARGE

« Surtout, moi, je vais manger, je vais manger n'importe quel truc, mais quand on a des enfants, c'est pas pareil. (...) Nous, en tant qu'adulte, on s'en fout, on peut manger n'importe quoi. »

- FEMME DE 44 ANS VIVANT EN COUPLE AVEC 2 ENFANTS À CHARGE

« Pour moi, c'est une fierté. Que ma fille est là, sous la table, en train de manger. Et elle dit, ah, grâce à maman, en train de manger ça, je suis contente. Moi, je suis fière de voir ma fille manger. Mais moi, c'est pas la même chose. »

- FEMME DE 64 ANS VIVANT EN FAMILLE MONOPARENTALE AVEC 3 ENFANTS À CHARGE

« Des légumes, des fruits, des plats que je ne peux pas me permettre d'acheter avec mon budget. Mais grâce à [la carte], j'ai... Puis j'ai fait mon régime correctement. Les choses que j'avais envie de manger, comme diabétique, ça m'a permis d'acheter tout ça. »

- FEMME DE 64 ANS VIVANT EN FAMILLE MONOPARENTALE AVEC 3 ENFANTS À CHARGE

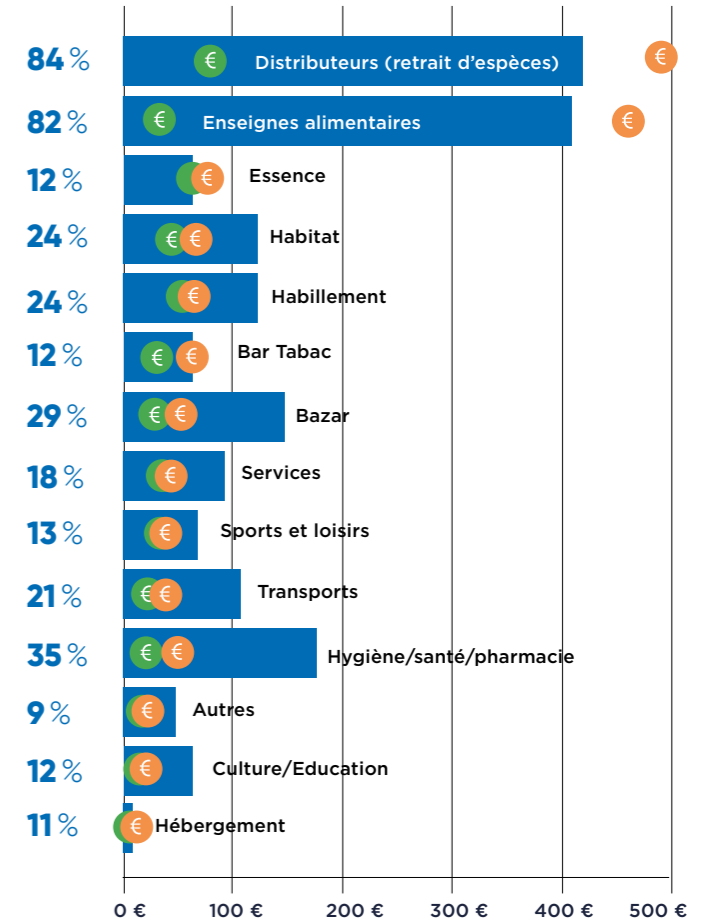
c- Des dépenses non-alimentaires essentielles à la dignité

Les ménages ont également utilisé le transfert monétaire de Passerelle Plus pour des achats non alimentaires, mentionnés dans les questionnaires et les entretiens qualitatifs : vêtements pour enfants, produits d'hygiène, transport, loisirs... Cette liberté d'usage a été perçue comme un facteur de dignité et d'autonomie. D'après les données d'utilisation de la carte Cohésia, environ 1/3 des ménages (35%) l'ont par exemple utilisée dans des enseignes de la catégorie «Hygiène/santé/pharmacie» (→ Figure 37). Toutes catégories confondues, le montant moyen des transactions était de 29€ (25€ hors retraits), indiquant une utilisation parcimonieuse de la carte.

Figure 37
Fréquentation et utilisation de la carte Cohésia dans les différentes catégories d'enseignes par les ménages du groupe intervention (n=173)

- pourcentage des ménages ayant effectué au moins 1 transaction
- € montant total dépensé en moyenne avec la carte
- € montant moyen par transaction, pour chaque catégorie d'enseigne

Note de lecture : 24% des ménages ont effectué au moins 1 dépense dans une enseigne de la catégorie «Habillement». Le montant total dépensé dans ces enseignes étaient de 61€ en moyenne, avec un montant moyen de 35€ par transaction.



On retrouve, dans les stratégies de dépense évoquées par les familles lors des entretiens qualitatifs, la **priorisation des enfants** dans les achats non-alimentaires. Cela passe par l'organisation de sorties en famille, l'achat de vêtements neufs, l'argent de poche ou les activités extra-scolaires. Les dépenses effectuées pour les enfants peuvent également concerner la cantine scolaire ou l'achat de jeux de société. L'enjeu pour les parents est **d'offrir un certain niveau de vie à leurs enfants** en leur garantissant l'accès à des biens et des activités considérés comme «normaux», un enjeu d'autant plus important que ne pas y parvenir peut être vécu comme une forme de «mauvaise parentalité».

L'importance du **regard d'autrui** concerne également l'intégration sociale des adultes. Ainsi, lorsque les adultes s'achètent des produits pour eux-mêmes, il s'agit principalement de **vêtements**. L'achat des vêtements neufs est valorisé, car les personnes doivent habituellement se contenter de vêtements de seconde main. Les motivations évoquées sont à la fois le plaisir de pouvoir s'acheter quelque chose pour elles-mêmes ainsi que l'importance de «bien présenter» devant autrui. Une personne mentionne avoir acheté 2 paires de chaussures et un manteau pour se présenter à son nouveau travail, «ça faisait trois ans que je n'avais rien acheté».

Certaines dépenses contribuent à **renforcer l'estime de soi** : un rendez-vous chez le coiffeur, l'achat d'un produit ou d'un vêtement «pour soi». D'autres agissent également sur le lien social. C'est le cas du remboursement des dettes contractées auprès de proches et de nombreuses dépenses liées aux activités collectives.

Les participant-e-s de Passerelle Plus font partie de réseaux familiaux, amicaux, associatifs ou de voisinage qui contribuent positivement à leur vie quotidienne. La participation au projet leur a permis de nourrir ces relations d'entraide et **pouvoir donner ou rendre à leur tour**. Organiser un anniversaire en invitant les amis de ses enfants, rembourser une dette auprès d'un proche, contribuer à une fête de quartier sont des activités qui ont un coût et qui participent au **lien social**.

Des stratégies **d'achats de biens durables ou d'épargne** ont aussi été observées : économiser en prévision d'un achat important (voyage pour voir la famille à l'étranger, vacances, rachat de meubles ou biens de consommation repoussés depuis longtemps) ou «en cas de coup dur». L'aide financière, en étant versée pendant 4 mois, a permis à certains ménages de faire face à la fois aux dépenses du quotidien et de se projeter sur des dépenses plus importantes pour stabiliser une situation.

Enfin, l'aide financière a permis de rembourser des dettes ou des découverts «récurrents», et ainsi faire baisser la pression sur l'ensemble du budget. Les situations d'endettement, pourtant très courantes, suscitent souvent de la honte ou des incompréhensions. Elles ont pu être abordées avec les coordinatrices sociales qui constatent que «près d'un quart des bénéficiaires était dans une situation d'endettement (dettes d'énergie, loyer, impôts, trop-perçus de prestations sociales)».

«**Ma fille, ça fait un moment qu'elle demande un manteau comme ses copines. Je l'ai acheté, je l'ai fait plaisir, je l'ai acheté. Même mon petit, j'ai acheté parce qu'il fait froid, (...) j'ai acheté des bottes à Décathlon pour le protéger. Non, ça, franchement, ça sort de normal, ça aide. Et ça soulage, même psychologiquement. Parce que d'habitude, je n'achète que des secondes main, là même elle, elle était fière, elle était fière, elle était contente [d'avoir un manteau neuf].**»

- FEMME DE 43 ANS VIVANT EN COUPLE AVEC 4 ENFANTS À CHARGE

«**il faut être propre devant les gens. (...) il faut être propre devant le monde. On te voit, que la dame, elle est propre. Un beau manteau, un beau pantalon, une belle chemise, un beau sac. C'est bien. [...] Si vous n'avez pas l'argent, si tu n'habilles pas bien, les gens vont te... (...)si on t'appelle quelque part, pour aller faire l'entretien, il faut être propre, avec un peu de parfum. Les chefs quand ils vont te regarder, même s'il n'y a pas la place, ils vont chercher. Ah, la dame, elle est propre.**»

- FEMME DE 54 ANS VIVANT EN COUPLE AVEC 1 ENFANT À CHARGE

«**Il y a des choses que j'ai pu faire avec, que d'habitude, je ne faisais pas. [...] Par exemple, aller au resto ou inviter quelqu'un. [...] Disons, il y a des amis qui m'ont aidé dans une période difficile. Et du coup, je leur ai rendu, voilà, je leur ai rendu comme ça, en les invitant.**»

- FEMME DE 48 ANS VIVANT SEULE

«**j'ai un canapé qui est tout déchiré et tout ça. Et ça m'angoisse. [...] Grâce à Passerelle, j'ai acheté, j'ai trouvé une bonne occasion sur Leboncoin. [...] Ça fait un moment que je n'ai pas accueilli des gens chez moi.**»

- FEMME DE 43 ANS VIVANT EN COUPLE AVEC 4 ENFANTS À CHARGE

5- III Un accompagnement adapté aux contraintes et aux besoins

L'accompagnement social a renforcé l'impact du dispositif Passerelle Plus sur le bien-être et le lien social et, de façon plus indirecte, sur l'alimentation. Cela tient à la fois à la façon dont l'accompagnement est déployé (base volontaire, aller vers) et au contenu même de l'accompagnement proposé, qui permet d'accéder à de nouvelles ressources.

a- Une approche d'« aller vers » perçue comme soutenante

Les enquêtes témoignent de quotidiens très contraints par la précarité, en particulier pour les personnes qui travaillent – souvent en horaires décalés, pour les mères de famille nombreuse et/ou monoparentales avec de jeunes enfants et pour les proches aidants.

Le temps passé à s'occuper des enfants ou des proches, gérer des démarches administratives, des problèmes de santé, rendre ou donner des services, obtenir des dons ou optimiser les dépenses laissent peu de place pour mener de nouvelles activités.

L'accès aux aides sociales est souvent conditionné à la signature de «contrats d'engagements» ou à l'exécution de certaines démarches, dans une logique de contrôle de leur bonne attribution et utilisation. Si ces démarches ne sont pas respectées, il peut y avoir sanction ou radiation.

A rebours de cette logique, l'accompagnement proposé dans Passerelle Plus ne conditionne pas l'octroi de l'aide financière. L'atelier comme l'accompagnement social étaient accessibles sur base volontaire. Le fait de ne pas s'inscrire ou ne pas venir à l'un ou l'autre volet n'avait pas de conséquence négative sur les personnes. L'objectif était de soutenir les personnes mais pas de leur imposer une contrainte supplémentaire si elles n'en voyaient pas l'intérêt ou n'étaient pas prêtes ou disponibles. Ce processus sur **base volontaire** a favorisé l'adhésion des personnes, qui ont fait état d'une satisfaction très élevée (87% ont trouvé les accompagnements «utiles ou très utiles»).

Pendant les enquêtes, les 2/3 des personnes ont demandé un RDV social et les 3/4 une inscription à l'atelier. Au final, la moitié des personnes a bénéficié d'un atelier et un tiers d'un accompagnement social.

Les efforts déployés pour proposer et mettre en œuvre cet accompagnement collectif ou individuel ont été reconnus par les personnes participantes.

Parmi ces efforts d'aller vers, on peut retenir la **multiplication des canaux de communication**, privilégiant la communication orale plutôt qu'écrite et matérialisée par :

- la **hotline**, un numéro de téléphone distribué à tous-tes et accessible toute la semaine, en direct, par message ou Whatsapp. Les personnes pouvaient prévenir en cas d'indisponibilité et un nouveau créneau leur était proposé
- les **appels individuels**, suivis de **messages vocaux et SMS** de confirmation, afin de s'assurer que les personnes situent les lieux, et envoi de rappels la veille. Ces appels se sont révélés très efficaces quand les personnes avaient enregistré le numéro de la hotline, et en complément des messages.
- les **réels** : la fonction «story» sur le profil Whatsapp a été utilisée pour passer des messages d'information
- la **communauté Whatsapp** : sur base volontaire également, elle permettait de communiquer avec un groupe d'inscrits sans divulguer les numéros de téléphone

«**La démarche d'« aller vers » consiste à rencontrer les personnes dans leurs lieux de vie, sans attendre une demande, en respectant leur libre-arbitre et sans jugement. Plus qu'un dispositif, c'est une posture professionnelle qui engage les acteurs sociaux à sortir des institutions pour aller vers celles et ceux qui n'osent pas ou ne peuvent pas solliciter les services.**»

- PROFESSIONNELLE IMPLIQUÉE DANS LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PASSERELLE PLUS

«**Quand elle m'a appelé... Le jour où j'ai eu son appel, ça m'a... Si je faisais 100 kilos, je crois que c'était 90 kilos en moins. On me dit, oui, on se voit tel jour. Ce jour-là, c'était un soulagement. Et à chaque fois, il y a des moments, je me dis que s'il y a un souci, des fois, j'écris, elles répondent. Ça, ça... Ça fait énormément de plaisir. [...]**»

- HOMME DE 48 ANS VIVANT EN FAMILLE MONOPARENTALE AVEC 1 ENFANT À CHARGE

L'aller vers s'est aussi matérialisé par les **déplacements physiques** : c'est l'équipe du projet qui allait au devant des personnes, dans leur quartier. Cette **variété des lieux d'accueil** était permise par le maillage associatif et institutionnel moutonnais. Les locaux ont été mis à disposition gratuitement par les **centres sociaux**, les **antennes de quartiers** de la mairie, mais aussi des **associations** qui ont fait confiance pour mettre à disposition régulièrement leurs bureaux ou salles de réunion. Ces lieux étaient rassurants pour les personnes quand ils-elles les connaissaient déjà, d'autant plus quand ils étaient peu éloignés du domicile. Pour d'autres, cela a facilité la mise en lien avec des structures dont ils-elles ne connaissaient pas toujours l'activité. Enfin, les coordinatrices sociales ont parfois mené des entretiens au **parc**, dans des cafés et fait quelques **visites à domicile** quand les personnes ne pouvaient pas se déplacer.

D'autres modalités incarnent cette posture « d'aller vers », où le dispositif s'adapte aux personnes et non l'inverse :

- **L'adaptation des horaires** : plusieurs horaires étaient proposés pour les ateliers ou les entretiens, certains entretiens ont été organisés en soirée et un atelier le samedi pour permettre à des personnes travaillant en journée d'y participer
- **La traduction** : pour de rares entretiens individuels, un dispositif d'interprétariat par téléphone a été utilisé. Lors des ateliers sur l'alimentation, les difficultés liées à la langue ont pu être dépassées grâce à l'entraide : généralement des personnes maniant plusieurs langues aidaient celles ayant plus de difficultés
- **L'accueil des enfants** : les personnes étaient invitées à venir sans leurs enfants, mais lorsque ce n'était pas possible, l'équipe a accueilli les personnes avec bébés ou enfants, en prévoyant des activités pour patienter (coloriages)

L'accompagnement physique : les coordinatrices sociales ont parfois accompagné physiquement des personnes à des rendez-vous ou pour leur présenter des associations ou dispositifs existants. Elles ont aussi pu se rendre disponible pour être à côté des personnes lors d'entretiens téléphoniques importants.

Cette stratégie d'aller vers a également permis de visibiliser un enjeu fort et complexe : **les violences de genre**, y compris économiques. Ces situations nécessitent en effet du temps pour être verbalisées, puis pour que des actions puissent être mises en œuvre et assumées, en activant les dispositifs existants, même lorsqu'ils restent insuffisants. Il est en effet apparu au fil des suivis que plusieurs participantes de Passerelle Plus vivaient différents types de violences intrafamiliales, plus ou moins visibles, dont elles n'avaient pas toujours conscience. Notamment pour les femmes d'origine étrangère avec des enfants, la vulnérabilité liée au statut de séjour, à l'absence d'emploi et de ressources propres, à la faiblesse du réseau amical et familial sont autant de freins limitant les possibilités de se séparer. Les violences, rarement spontanément exprimées, nécessitaient un temps long de mise en confiance pour émerger. Sur les 122 femmes ayant bénéficié d'un suivi social, sept ont déclaré subir ou avoir subi des violences physiques, verbales et/ou psychologiques de la part de leur conjoint ou ex-conjoint; dans certains cas, les enfants étaient également exposés (Annexe FADS). Ces situations ont été prioritairement présentées en COTECH social afin d'anticiper la continuité de l'accompagnement au-delà du projet.

Les violences n'étaient pas toujours identifiées comme telles, ni par les femmes concernées, ni par leur entourage. Au-delà des violences physiques, les coordinatrices ont repéré des formes de violences psychologiques, économiques et de contrôle coercitif (surveillance des déplacements, isolement, entrave à l'accès aux rendez-vous). Leur identification a reposé sur un travail d'écoute active et de repérage progressif des signaux faibles, rendu possible par la souplesse du dispositif et la relation de confiance instaurée dans la durée.

Lorsque cela a été possible, des orientations ont été proposées vers le Service social départemental, des structures spécialisées (CIDFF, Maison des Femmes) ou les services de police. Dans plusieurs situations, cet accompagnement a permis l'activation de mesures de protection (mise à l'abri, ouverture de droits, aides d'urgence). Dans d'autres cas, même sans action immédiate, il a constitué une étape déterminante de prise de conscience et d'amorce d'un projet de sortie des violences, destiné à se poursuivre avec d'autres acteurs du territoire (Annexe FADS).

Au fil des entretiens, une autre forme de violence est apparue de manière récurrente : la violence économique, reconnue par la loi française depuis 2010 comme une composante des violences intrafamiliales. Elle concerne une personne sur cinq ayant contacté le 3919 en 2022 et touche principalement les femmes âgées de 29 à 49 ans, souvent premières à adapter ou interrompre leur activité professionnelle à l'arrivée des enfants (Fédération Nationale Solidarité Femmes, 2022; IFOP, 2024).

Dans Passerelle Plus, plusieurs femmes subissaient cette violence sans la nommer. Elle se traduisait par une absence de visibilité sur les ressources du foyer : revenus perçus et gérés exclusivement par le conjoint, redistribution partielle pour les dépenses courantes, impossibilité d'accéder aux comptes bancaires ou aux identifiants administratifs (CAF notamment). Cette opacité entravait l'accès aux droits et limitait la capacité des coordinatrices à engager certaines démarches, faute d'informations fiables sur les ressources réelles.

Un paradoxe a ainsi été observé : bien que majoritairement en charge des tâches administratives du foyer (82% des entretiens sociaux ont été menés avec des femmes), ces dernières ne disposaient pas de l'autonomie nécessaire pour finaliser les démarches. Dans certains cas, les revenus du ménage dépassaient les seuils d'éligibilité à certaines aides, alors même que les femmes n'avaient pas accès aux ressources nécessaires pour subvenir aux besoins essentiels des enfants, révélant un décalage entre critères administratifs et reste à vivre réel.

Ces constats font écho aux résultats du Rapport Passerelle 1, qui souligne que plusieurs femmes n'avaient pas informé leur conjoint de leur participation au projet, ni de l'existence d'un transfert monétaire, dans un contexte de contrôle financier strict. Le rapport met en évidence que le transfert monétaire, lorsqu'il transite par les mères, peut renforcer leur capacité d'arbitrage et soutenir leur autonomisation, avec des effets positifs sur la sécurité alimentaire et, indirectement, sur la réduction des violences conjugales⁶¹.

Ces situations sont complexes à accompagner et même si des dispositifs dédiés existent, ils ne sont pas toujours efficaces, notamment pour quitter le domicile. Pour contexte, en 2021, en IDF, 27% des femmes ont été victimes de violences psychologiques, 15,9% de violences physiques ou sexuelles⁶².

61 - ACF-FADS (2023), *Projet Passerelle, Rapport complet, Bilan et enseignements, Projet Passerelle - Bilan et enseignements*, p76, <https://www.actioncontrelafaim.org/actualites/publication/projet-passerelle-bilan-et-enseignements/>
IFPRI, 2022, *Cash Transfers and Intimate Partner Violence: A Research View on Design and Implementation for Risk Mitigation and Prevention*, <https://www.jstor.org/stable/resrep46807>

62- Région Ile de France. (2023). Rapport sur la situation d'égalité entre les femmes et les hommes.

b- Un accompagnement social individualisé pour favoriser l'accès aux droits

La méthodologie suivie par les coordinatrices sociales de Passerelle Plus et la file active réduite, qui sont des spécificités du dispositif, ont permis d'obtenir de réelles avancées dans l'accès aux droits des participant-es.

En effet, les personnes ont évoqué dans un focus groupe et lors des entretiens qualitatifs les difficultés rencontrées avec les services sociaux et dans les démarches administratives. Les services sociaux regroupent un large ensemble d'acteurs, souvent peu distingués par les personnes qui se réfèrent « aux assistantes sociales ». Celles-ci pouvaient être liées au Service social départemental, à la CAF, à l'hôpital, au service d'hébergement (115), au bailleur ou confondues avec des intervenants du CCAS, les médiateurs de foyers ou des centres sociaux. Les services sociaux sont décrits par les personnes comme **saturés, peu accessibles et très segmentés**. Le **manque de travailleurs sociaux** est identifié comme une des causes principales de ces barrières à l'accès, entraînant une qualité dégradée du suivi social et du contact humain, ainsi qu'une difficulté à obtenir des rendez-vous. Les personnes évoquent la multiplication des guichets et des interlocuteurs, qui les amène à ne pas savoir à qui s'adresser et entrave la création d'un lien de confiance et l'efficacité du suivi. Il est souvent nécessaire de prendre un rendez-vous spécifique pour chaque problématique ou prestation, or les besoins et les problématiques sont multiples, sur des sujets variés, et peuvent être liées entre elles (santé, prestations sociales, logement, etc.). Elles relèvent le caractère chronophage et décourageant de démarches qui tardent à aboutir.

Les coordinatrices sociales ont adopté une posture « d'accompagnement global » et un rôle de référent social unique, pour un temps court : les personnes pouvaient venir avec leur demande précise ou une idée plus vague de leurs besoins, et aborder une grande variété de sujets. La posture d'écoute bienveillante permet une réponse individualisée et un soulagement important. Cet accompagnement individualisé, même quand il était court (la moitié des personnes n'a eu qu'1 ou 2 entretiens), a beaucoup compté pour les personnes. Elles ont apprécié la disponibilité et le relationnel, la possibilité d'appeler directement, le temps qui leur a été consacré. En moyenne les personnes ont rencontré 3 fois les coordinatrices, dont les 2/3 en présentiel.

« Elles n'ont pas de temps. Quand tu y vas, c'est pour une seule chose à traiter. Ça veut dire, tu vas pour la CAF, elle va te traiter la CAF. [...] Tu vas pour le loyer, on va te répondre sur le loyer. [...] Ils n'ont pas de temps. Il faut dire ce qu'il en est. Le monde... Ils ont beaucoup de monde. Mais [...] C'est pas une excuse. Parce que quand on vient, on prend un rendez-vous, tu l'as que sur deux mois, trois mois. Quand t'arrives, c'est pour exprimer tout ce qui s'est passé pendant les trois mois. Parce que je suis pas venue juste pour la CAF. Derrière la CAF, il y a le loyer, il y a les enfants. Et oui. »

- FEMME DE 58 ANS EN FAMILLE MONOPARENTALE VIVANT AVEC 2 ENFANTS À CHARGE

« La demande APL je l'ai fait tout seul c'est pour ça que ça a duré un an sans m'être accordé, la demande a traîné, traîné pendant 1 an. Et mon dernier rdv j'ai hurlé, j'ai dû hurler pour qu'on m'entende et qu'on me le donne derrière. On me redemandait des documents que j'avais donnés il y a un mois, c'est pas possible, tout ça c'est fait exprès pour nous décourager. »

- HOMME DE 56 ANS VIVANT SEUL

« Je sors déjà du rendez-vous. Je suis bien à l'intérieur de moi. [...] peut-être parce que je n'ai pas beaucoup de personnes. J'ai des copines, mais je ne peux pas raconter. J'ai le sentiment que les gens, ils sont tellement, chacun a sa vie, qu'il n'a pas le temps pour écouter les autres. [...] C'est pour ça, je trouve que [l'assistante sociale] m'a beaucoup écoutée. »

- FEMME DE 43 ANS VIVANT EN COUPLE AVEC 4 ENFANTS À CHARGE

Cette qualité d'accompagnement est à la fois liée à la posture des coordinatrices, et aux files actives réduites du projet : chaque coordinatrice avait 60 personnes en file active, contre 150 à 180 pour les conseiller-e-s du service social départemental à Montreuil. Cela a permis de faire beaucoup de démarches pour et avec les personnes en un temps réduit, et de privilégier le travail relationnel.

L'accompagnement mis en place a contribué au bien-être et au lien social à travers l'écoute des problématiques et le soutien apporté pour résoudre des démarches parfois complexes, enchevêtrées, mais également simplement en donnant des informations et en orientant vers le bon interlocuteur, avec parfois une prise de contact en direct⁶³.

Les rendez-vous ont servi à informer, clarifier, prioriser et rassurer les personnes sur leurs démarches. Les instructions correspondent à des démarches réalisées avec les coordinatrices sociales. Elles ne sont pas toutes synonymes de suivi complexe; elles ont parfois concerné des démarches courantes (demande de titre de transport, ouverture de droits à la santé, actualisation de droits CAF, aide à la déclaration d'impôts), mais parfois aussi des accompagnements beaucoup plus lourds (constitution de dossier de retraite, médiation avec un bailleur, blocages administratifs complexes).

Le tableau des démarches (→ Tableau 3) permet de rendre compte des effets concrets du projet pour les personnes. Le terme «abouti» peut signifier qu'une demande est déposée même si le droit n'est pas octroyé. Il permet de souligner la variété des démarches réalisées, et de rendre compte des droits qui prennent le plus de temps à activer : les démarches liées au droit des étrangers et les démarches retraite, ainsi que les demandes de mutation de logement, les dossiers MDPH ou encore l'obtention de la carte améthyste sont des démarches très longues. La mise en place de la complémentaire santé solidarité, l'obtention de pass junior, le dépôt de demande de logement sont des démarches plus simples à mettre en place rapidement. L'accès aux acteurs du territoire à travers le Co-tech social a contribué à améliorer l'accès aux aides locales, telles que les aides du CCAS, l'épicerie solidaire ou l'appui du pôle gérontologique.

« Ben, comme hier, elle m'a aidée pour préparer un dossier pour le CCAS, là, pour la facture. Elle a passé du temps, elle a été vraiment patiente. Elle est restée là, je crois, jusqu'à 18 heures, quelque chose comme ça. C'est quand même beaucoup. Il n'y a pas beaucoup de personnes qui vous accordent autant de temps, hein. »

- FEMME DE 73 ANS VIVANT SEULE AVEC 1 ENFANT À CHARGE

« Parfois, c'est pas la question de l'argent. C'est une question de force. C'est question [d'avoir] quelqu'un de se tenir. C'est quelqu'un [pour] te donner des conseils. Tu dis juste je suis là si tu as besoin de moi. Pour moi, pour ma situation, moi, c'est pas question de l'argent. [...] Le suivi aussi, c'est très important. »

- FEMME DE 43 ANS VIVANT EN COUPLE AVEC 4 ENFANTS À CHARGE








63- Voir Annexe 4



© Amaury Cornu

© Amaury Cornu

Tableau 3
Démarches réalisées dans le cadre de l'accompagnement social Passerelle Plus

Thématique	Nombre total de démarches	Démarches abouties	Démarches en cours
Démarches administratives et juridiques (dont prestations sociales, droit des étrangers et retraite) 	50	5 primes activité, 3 RSA, 3 aides équipement CAF, 2 déclarations trimestrielles CAF, 2 APL, 1 prestation partagée d'éducation 4 actes de naissance, 2 inscriptions scolaire, 1 assurance scolaire/crèche, 1 assurance habitation 2 DCEM, 1 titre de voyage 3 aides juridictionnelle, 1 communication jugement, 1 mise en relation avocat, 1 plainte 1 régime général / ASPA / complémentaire, 1 aide financière CNAV	2 prêts électroménagers CAF 6 naturalisations 6 saisines Défenseur des droits 1 rectification état civil 6 régime général / ASPA / complémentaire 1 pension réversion
Logement 	34	7 ouvertures DLS (demande logement social), 1 hébergement hôtel	13 mutations 12 DALO 1 demande logement en ligne 1 foyer ADOMA
Transport / Mobilité 	32	9 tarifs solidarité CSS/AME/ASS 9 Imagin'R junior, 2 Imagin'R 6 cartes famille nombreuses 1 tarif solidarité RSA	5 orientations CCAS / Améthyste en cours
Santé / Droits santé 	25	10 CSS 2 résiliations mutuelle 2 APA 1 aide financière CPAM 1 MDPH aboutie	5 MDPH en cours 2 aides équipement 1 pension invalidité 1 CSS
Budget / Énergie 	15	10 aides financières CCAS, 5 chèques énergie	
Alimentation 	10	10 épicerie solidaire Aurore	
Insertion socio-professionnelle / Emploi 	4	3 inscriptions France Travail 1 Transition Pro	3 dossiers PLIE
TOTAL	170	112 (66%)	58 (34%)

64- Aide financière destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie, versée par le Conseil départemental. Elle peut être utilisée pour financer les frais de vie à domicile ou le tarif dépendance dans un établissement médico-social.



L'appui des partenaires a été essentiel pour favoriser l'accès aux droits. Les coordinatrices ont collaboré étroitement avec différent·e·s partenaires comme le service gérontologie du CCAS, leur permettant de remplir des formulaires d'analyse multidimensionnelle et d'orientation (FAMO) afin de solliciter des passages en commission (CEPPA) ou de déposer des demandes d'allocation personnalisée d'autonomie⁶⁴ (APA). Elles ont pu constituer des dossiers de candidature pour l'épicerie solidaire d'Aurore et participer aux commissions, et instruire elles-mêmes des demandes d'aides financières au CCAS et au SSD; d'autres demandes ont par ailleurs été faites à la CNAV et l'assurance maladie.

Ces coopérations ont ouvert la voie à la résolution de nombreux cas, facilitant l'insertion des personnes dans un parcours adapté.

Le travail en commun a aussi trouvé un espace privilégié lors des comités techniques sociaux réunissant le SSD, l'ALI, Est Ensemble Habitat, le CCAS et ACF. Ces comités ont permis aux coordinatrices de prendre connaissance et de mobiliser de nouveaux dispositifs (par ex. le Pass senior de la ville ou le service de médiation avec les fournisseurs d'énergie proposé par le CCAS). Ceux-ci ont en outre validé des choix d'orientations et circonscrit les situations pouvant être orientées vers le SSD. Ce décloisonnement de l'information a renforcé la pertinence des orientations et multiplié les chances de trouver des solutions adaptées aux situations rencontrées.

c- Un atelier collectif favorisant le lien social

L'enquête par questionnaire et les enquêtes qualitatives par entretiens qualitatifs et observations montrent que l'atelier d'échange sur l'alimentation durable a plu aux personnes, qui s'en souviennent encore plusieurs mois plus tard, principalement car elles y ont appris ou révisé des connaissances nutritionnelles et apprécié de faire une activité de groupe et d'échanger. La quasi-totalité (96%) des participant·e·s à l'atelier ont ainsi déclaré qu'elles conseilleraient l'atelier à leur entourage, 87% que l'atelier leur a été utile ou très utile, et 60% déclarent avoir mis en pratique des conseils/astuces depuis leur participation à l'atelier.

Le simple fait de participer à un atelier collectif a été important pour les personnes les plus isolées ou timides. Certaines femmes venaient en groupe, d'autres seules. Même les personnes plus en retrait ou moins à l'aise avec la langue ont dit apprécier d'être sorties de chez elles, ou d'écouter.

La pédagogie de l'atelier, reposant sur la discussion et l'échange à partir des connaissances et des pratiques des participants et de nombreux outils d'animation, a favorisé la création de liens sociaux et permis de rencontrer des voisin·e·s.

Le sujet de l'alimentation se prête à l'échange car chacun a une expérience personnelle de l'alimentation et des références culturelles et intimes autour de ce sujet. Les participant·e·s ont pu échanger des recettes, valoriser leurs savoirs et pratiques culinaires et à travers elles, leurs origines. A la question « qu'aimez-vous manger ? » posée en début d'atelier pour initier les discussions, certains plats d'Afrique de l'Ouest et du Maghreb revenaient systématiquement (thiéboudienne, mafé, sauce gombo, tajine, couscous, pot au feu, attiéké et allocos), ainsi que les considérations sur la vie chère et la difficulté à manger « comme on voudrait ». L'atelier a favorisé la circulation horizontale des savoirs et l'échange de conseils. Les groupes étaient très majoritairement féminin, et les femmes ont partagé astuces et préoccupations autour de l'alimentation des enfants et ont élaboré des stratégies pour améliorer l'alimentation mal-

« J'avais juste besoin d'aide pour faire ma demande de titre de transport. En un rendez-vous, tout était réglé. »

- UN·E PARTICIPANT·E LORS DE LA JOURNÉE « RECOMMANDATIONS » AVEC LES USAGER·ES PASSERELLE PLUS

« On a fait les démarches ensemble et on m'a orientée vers les bonnes personnes pour le reste. »

- UN·E PARTICIPANT·E LORS DE LA JOURNÉE « RECOMMANDATIONS » AVEC LES USAGER·ES PASSERELLE PLUS

« Parce que moi, je pense, parce que j'ai pas de contact extérieur, j'ai pas de copine et tout ça, je fais pas des sorties comme ça. Donc, ça m'a fait plaisir, quoi, d'être là, de discuter, de donner mon avis, de trouver réponse à tout. »

- FEMME DE 58 ANS VIVANT EN FAMILLE MONOPARENTALE AVEC 2 ENFANTS À CHARGE

« En plus, dans les périodes-là, comme j'ai des problèmes et tout, t'as vu quand tu es dans les groupes, ça fait du bien en fait. Tu oublies beaucoup de choses. Tu penses qu'au groupe, qu'est-ce qu'ils parlent [...] »

- FEMME DE 49 ANS VIVANT EN COUPLE AVEC 1 ENFANT À CHARGE

« Moi, je trouve qu'en plus, j'ai, comment dire, on apprend, on prend des conseils aussi des autres mamans, il y avait une maman [...], elle m'a dit, de rajouter, par exemple, des lentilles [dans la soupe]. J'ai essayé, c'est bon. Je fais tout cuire en même temps. Je le mouline. Franchement, c'est très bon. »

- FEMME DE 44 ANS VIVANT EN COUPLE AVEC 2 ENFANTS À CHARGE

« J'ai vu que je n'étais pas la seule dans cette misère. »

- FEMME DE 58 ANS VIVANT EN FAMILLE MONOPARENTALE AVEC 2 ENFANTS À CHARGE

gré les contraintes budgétaires. Parmi les stratégies évoquées, on peut noter les marchés solidaires, les fins de marchés, l'organisation des repas et des courses, la préparation en gros à l'avance, la congélation, etc.

Les échanges ont amenés certains à constater qu'ils n'étaient pas seuls dans les difficultés, ou que d'autres pouvaient traverser des situations encore plus difficiles, et ainsi sortir d'un certain isolement lié à la précarité.

L'atelier a pu renforcer l'effet sur le lien social, en favorisant les rencontres, mais aussi sur le bien être, en valorisant les connaissances des personnes et notamment les savoirs-faire et cultures culinaires.

Dans son contenu, l'atelier a répondu en partie aux attentes des personnes : 67% des participant·e·s déclarent qu'elles n'auraient pas souhaité aborder d'autres sujets. **Ce sont surtout les enjeux de nutrition et de santé que les personnes rencontrées retiennent de leur participation** : près de la moitié des participant·e·s aux ateliers ont déclaré lors de l'enquête par questionnaire se souvenir des échanges autour de l'équilibre alimentaire (49%) et de l'importance des fruits et légumes (48%), et pour 1/3 des échanges autour de l'impact de la viande sur la santé (38%). Cet intérêt pour les enjeux nutritionnels et de santé se retrouve dans les propos recueillis lors de l'enquête qualitative, malgré des connaissances préalables très inégales entre les personnes interrogées, avec des personnes très expertes en nutrition, notamment celles ayant des problèmes de santé, et d'autres qui ne connaissaient pas les familles d'aliments. Les personnes rencontrées en entretien évoquent l'importance de disposer d'une alimentation équilibrée et diversifiée, notamment par la consommation de légumes et de féculents, ainsi que sur les valeurs nutritionnelles de différents types d'aliments, comme les fruits secs ou les œufs. C'est néanmoins le rôle de la viande dans une alimentation saine qui revient le plus régulièrement dans les discours des personnes interrogées, qui évoquent l'importance de diversifier les protéines animales et d'en consommer dans des proportions modérées, surtout pour la viande rouge.

Parmi les personnes ayant participé à l'atelier rencontrées en entretien qualitatif, **une majorité déclarent avoir modifié certaines de leurs pratiques alimentaires**. Il s'agit principalement d'une diversification de l'alimentation et des produits consommés, notamment via les viandes, les légumes et le poisson, ou une réduction de la consommation de viande. Pour certaines, l'atelier a non seulement été l'occasion de se **familiariser avec des fruits et des légumes qu'elles ne connaissaient pas, mais également de découvrir l'intérêt d'en consommer sous des formes différentes**, comme par exemple en surgelé. Pour une petite partie d'entre elles, l'atelier a aussi permis **d'envisager d'autres manières d'organiser et de planifier la préparation des repas**, en prévoyant à l'avance les repas qu'elles comptaient cuisiner pendant la semaine et en s'approvisionnant en conséquence.

« L'atelier aussi m'a montré des alimentations que, moi je consomme beaucoup et c'est pas bon pour la santé. On a partagé quelques recettes. Mais c'est mieux que... je préfère qu'il y ait deux ou trois comme ateliers comme ça parce que ça donnait beaucoup de choses qu'on ne savait pas par rapport à la nourriture. Ce n'est pas comme la nourriture du pays. »

- FEMME DE 40 ANS VIVANT EN COUPLE AVEC 2 ENFANTS À CHARGE

« Bah, grâce à cet atelier, maintenant, je prépare mes repas à l'avance. Donc, avec les enfants, on se pose, bah, le dimanche soir, on va dire. Ou, enfin, le week-end, quoi, avant la semaine. Et on voit tout ce qu'on veut manger la semaine. Et du coup, bah, on diversifie, quoi. On regarde ce qu'on a mangé la semaine dernière. Et ce qu'on mange cette semaine, on essaie vraiment d'avoir de tout. Si on mange du poisson à midi, on mangera que de la salade le soir. Si on mange un bon repas le soir, on fera light le midi [...] »

- FEMME DE 31 ANS VIVANT EN FAMILLE MONOPARENTALE AVEC 2 ENFANTS À CHARGE



5- IV

Limites et freins à l'impact du dispositif

Certains éléments contextuels ou liés au dispositif lui-même ont pu limiter ses impacts.

Tout d'abord, la **saturation des services sociaux, à Montreuil comme ailleurs en France, et les délais d'attente importants, réduisent les marges d'action et rendent difficile la « passerelle » vers le droit commun** pour une partie du public. Le directeur du service social départemental rappelle que les travailleurs sociaux du secteur ont en moyenne 160 personnes en file active, soit 2,6 fois plus que les coordinatrices Passerelle Plus, et « gèrent la masse ». Les associations à vocation d'accueil inconditionnel sont également de plus en plus contraintes à mettre en place des gestions de file par tirage au sort ou en utilisant des critères d'accès pour gérer une demande croissante. L'orientation vers un dispositif social ou associatif n'est donc pas toujours suivie d'une prise en charge. Dans le cadre de Passerelle Plus, malgré un travail soutenu et des files actives réduites — 170 démarches engagées, dont 66% abouties, et 270 orientations — les **procédures longues (logement, retraite, MDPH, naturalisation) dépassent la temporalité du projet**, révélant un décalage structurel entre besoins et réponses institutionnelles⁶⁵.

Bien qu'une majorité (73%) des personnes accompagnées par une coordinatrice sociale de Passerelle Plus déclare que ces échanges leurs ont permis d'avoir une meilleure connaissance de leurs droits, **l'autonomisation des personnes accompagnées vis-à-vis de la réalisation de leurs démarches est très inégale en fonction des profils**. Seul 1/3 (33%) déclarent qu'elles se sentent plus en confiance pour contacter elles-mêmes les services, associations ou continuer les démarches. Dans les propos recueillis lors de l'enquête qualitative, si quelques personnes déclarent qu'elles arriveraient à refaire les démarches effectuées d'elles-mêmes si elles étaient de nouveau confrontées au même type de problème, **elles sont bien plus nombreuses à affirmer qu'elles auraient toujours besoin d'une aide extérieure**. Les causes évoquées à cette difficulté sont notamment une sorte **d'appréhension administrative** liée à une expérience passée de trop-perçus qui ont dû être remboursés et conduisant à un besoin d'être accompagné pour s'assurer de ne pas faire d'erreur, ou un **manque de temps disponible** pour effectuer ces démarches ou joindre les structures vers lesquelles les personnes accompagnées ont été orientées.

L'observation des ateliers a montré que des **difficultés émergentes quant à l'appropriation des notions relatives à l'impact environnemental de l'alimentation**, la notion de gaz à effet de serre, par exemple, était jugée difficile à faire passer par les animateur.ices. L'expression suscitait peu d'écho, et les animateur.ices ont souvent opté pour des termes plus accessibles comme « pollution » ou « réchauffement climatique », ce dernier terme a notamment permis de raccrocher les participant.es à des réalités plus concrètes. Le recours à des exemples visuels et concrets, comme l'outil d'animation schématisant les étapes du cycle de production d'un steak haché, a permis de déclencher des prises de conscience.

« Enquêteur : Et si vous faites face un peu à des problèmes similaires plus tard dans l'avenir par rapport aux factures, par rapport à la mairie, par rapport à France Travail, ces démarches-là, vous sauriez faire ces démarches seule, maintenant ? Enquêtée : Oui. Je pense que je stresserais moins. Parce que je sais comment faire. Enfin, je saurais comment aborder le problème, mais je ferais tout pour pas revenir en arrière et re-avoir des problèmes ou des factures ou quoi, parce que ouais, c'est pas vivable quoi.

- FEMME DE 31 ANS VIVANT EN FAMILLE MONOPARENTALE AVEC 2 ENFANTS À CHARGE

« Enquêteur : Si vous faites face à des problèmes similaires, est-ce que vous serez capable de les faire seuls ou est-ce que vous aurez besoin ?

Enquêtée : Non, toujours, il faut quelqu'un qui m'assure. Parce que quand on fait une petite faute avec eux [...]. Quand tu fais l'erreur et déjà tu payes ou tu fais quelque chose, il faut rembourser derrière. Et le moment que tu vas rembourser, tu ne sais pas comment ça fonctionne dans ta situation. Tu vas se trouver dans une situation grave. C'est mieux que tu es assuré et tu fais les bonnes choses et tu envoies. [...]. Il faut toujours un accompagnement dans des trucs comme ça. Parce qu'eux, ils font les fautes, après ça tombe sur nous. »

- FEMME DE 40 ANS VIVANT EN COUPLE AVEC 2 ENFANTS À CHARGE

En ce qui concerne l'atelier d'échanges sur l'alimentation, l'activité a été conçue dans un format en 1 seule séance de 2 heures afin de favoriser la participation du plus grand nombre, plutôt qu'une activité sur plusieurs séances qui aurait pu conduire à une participation de plus en plus faible au cours du temps. Néanmoins, en fonction des situations des personnes, ce format court peut s'avérer insuffisant pour impulser des changements de pratiques ou répondre aux attentes des personnes : **plusieurs participantes interrogées lors de l'enquête qualitative ont exprimé un regret vis-à-vis de la durée trop courte de l'atelier**, ou du fait de ne pas pouvoir participer à plusieurs sessions. Une des enquêtées déclarait être à la recherche d'ateliers similaires dans Montreuil. Les propos recueillis témoignent d'une demande d'être informé sur les enjeux de nutrition et de pouvoir accéder à un espace d'échange collectif sur le sujet.

« Et j'ai pas vu ni psychologue, ni rien du tout. Franchement, malgré que mon conseiller, par rapport à la situation de ma fille, ils m'ont conseillé, ils m'ont donné des adresses, mais j'ai jamais contacté. Je sais pas. Je trouve toujours que j'ai pas le temps. [...] Quand je dis que je n'ai pas le temps, mais c'est vraiment que je n'ai pas le temps. C'est vraiment que je n'ai pas le temps. Le mercredi, moi, le mercredi, il est rempli. Le matin, je ramène la petite à la piscine, l'après-midi [à] l'orthophoniste. Donc, le samedi, il faisait l'athlétisme et karaté. Donc, vraiment, je n'ai pas le temps. Et le dimanche, c'est école arabe. Donc, quand je dis, c'est vraiment... Parfois, je me dis, mais tu fais quoi ? Tu ne travailles pas et tout ça. Mais vraiment, je n'ai pas le temps. »

- FEMME DE 43 ANS VIVANT EN COUPLE AVEC 4 ENFANTS À CHARGE

« C'était intéressant, parce qu'il y avait du monde et tout. C'était intéressant, on a eu un bon petit partage. Mais après, ce que j'ai trouvé dommage, c'est que... Je trouve que c'est pas resté trop longtemps. Bon, c'était de 9h à 11h, ce qui est normal, parce qu'il y avait beaucoup de mamans qui allaient récupérer leurs enfants. Mais en fait, après ça, il n'y avait pas d'autres ateliers, en fait. Moi, je m'attendais à ce qu'il y [ait] vraiment un suivi, où il y a d'autres ateliers. »

- FEMME DE 39 ANS VIVANT EN COUPLE AVEC 5 ENFANTS À CHARGE

« ce qui me fait rire, c'est qu'au début de l'atelier, je me disais, mais non, ça ne me servira à rien. (...) je ne mange plus du tout comme l'année dernière. Donc, ça a vraiment beaucoup changé. [...] Puis même, le plus grand, en fait, il s'intéresse plus à la nourriture. Et ça me fait trop plaisir. Et du coup, de voir, en fait, que c'est un atelier que j'ai fait moi, et que je suis rentrée avec quatre bouts de papier, ça a changé toute notre alimentation [...]. Donc là, je suis à la recherche de toutes les visites. Toutes les petites activités que je peux faire dans le quartier et tout. »

- FEMME DE 31 ANS VIVANT EN FAMILLE MONOPARENTALE AVEC 2 ENFANTS À CHARGE

« Ce que j'ai super aimé aussi, c'était... La présentation, puisqu'il nous a montré un tableau où... Comment la viande, le steak haché était fabriqué et comment ça venait et tout. Et j'ai trouvé ça impressionnant, parce que je ne savais pas déjà que ça tournait autant pour arriver à un steak haché. Ce qui m'avait choqué, c'était en gros, un steak, c'est vraiment galère quoi. Parce que c'est... Ça pollue vraiment la planète. C'est vraiment beaucoup, beaucoup de... D'acheminements pour ça. Et j'ai été trop surprise. Et le soir, je suis rentrée, j'ai fait la maîtresse avec mes enfants et tout. Je leur ai... Je leur ai dit tout ce que j'avais appris. Et du coup, j'étais grave fière de moi mais... Et puis même pour le tri, c'était bien. »

- FEMME DE 31 ANS VIVANT EN FAMILLE MONOPARENTALE AVEC 2 ENFANTS À CHARGE

65- Voir plus d'informations dans : Rapport complémentaire de la recherche-action Passerelle Plus : retour d'expérience sur le volet « accompagnement social »



Les apprentissages relatifs à la dimension environnementale de l'alimentation apparaissent ainsi de manière plus marginale dans les discours des personnes rencontrées en entretien qualitatif, mais restent présents. Les sujets qu'elles évoquent sont l'impact de la production de viande sur l'environnement et la gestion des déchets alimentaires. Lors de l'enquête par questionnaire, 1/5 des participant·es aux ateliers ont évoqué se souvenir des échanges autour de l'impact environnemental de la viande.

L'atelier a soulevé des préoccupations autour de la consommation de viande, où de nombreux·ses participant·es ont exprimé la réduction subie de leur consommation pour des raisons financières. Les témoignages recueillis lors de l'enquête qualitative rappellent la forte dimension symbolique attachée à cet aliment, notamment vis à vis des enfants : « La viande, comment vous dire, c'est pas que de la viande » confiait ainsi l'une des mères rencontrées. Avoir les moyens de s'acheter de la viande reste un critère de très relative aisance financière ; à l'inverse, en situation de précarité, un accès limité à la viande vient symboliser ce qui est vécu comme un déclin social⁶⁶. Ces éléments invitent à une vigilance particulière quant à la posture des animateur·ices de l'atelier et à l'importance d'adapter l'approche aux situations et pratiques des participant·es, qui peuvent être confronté·es à des privations ou à une faible consommation de viande. Il s'agit dès lors de déculpabiliser et valoriser les pratiques de consommation modérée, plutôt que de promouvoir une réduction de la viande (viande rouge et charcuterie en priorité) comme cela est pertinent auprès de publics dont la consommation est supérieure aux recommandations.

« La viande, comment vous dire, c'est pas que de la viande. Parce qu'on n'achète pas que de la viande. Un foyer, il a besoin de tout. Et quand tu as des enfants qui étaient élevés dans un autre niveau de vie, ils connaissent pas quand ça change. »

- FEMME DE 58 ANS VIVANT EN FAMILLE MONOPARENTALE AVEC 2 ENFANTS À CHARGE

« La carte vous permet de mettre en pratique l'atelier, voilà... Les deux conjointement vraiment c'était bien. [...] c'est-à-dire manger ce que la pyramide vous demande de faire. [...] sans la carte j'ai du mal parce que j'ai donné priorité à mes grosses factures. »

- FEMME DE 63 ANS VIVANT SEULE



Malgré l'intérêt pour les connaissances partagées pendant l'atelier sur l'alimentation, les propos recueillis témoignent du fait que les **contraintes économiques des ménages sont le principal obstacle au suivi des recommandations alimentaires, justifiant l'intérêt de coupler l'atelier avec le transfert monétaire**. Néanmoins, le montant de 60 € par personne et par mois peut être considéré comme insuffisant pour lever ces contraintes : interrogés sur le montant, 61 % des ménages Passerelle Plus estiment que les 60 € par personne sont insuffisants pour deux semaines de dépenses alimentaires, 19 % le trouvent plutôt correct et 17 % suffisant. **Le montant reste faible pour sortir les personnes durablement de la précarité alimentaire, en particulier pour les personnes seules**, se traduisant dans l'effet transitoire observé (voir section 4.4).

Enfin, un **sentiment de redevabilité**, l'importance de pouvoir « rendre » un service ou une aide, a été visible au cours du projet Passerelle Plus. Certaines personnes ont émis le souhait de prolonger le transfert monétaire en échange d'heures de travail. Pour beaucoup, la participation aux enquêtes, le remplissage du carnet des dépenses ou la présence lors d'événements de restitution constituaient des occasions de remercier ou témoigner de la gratitude. A l'inverse, cette relation perçue comme une aide peut supposer un biais dans les réponses ou une forme d'autocensure en cas d'insatisfaction.

66- Régner, Faustine, Nicolas Duvoux, Michèle Lelièvre, Maël Ginsburger, et Claire Auzuret. 2024. Transition écologique et choix alimentaires : les classes populaires sous tension. Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. <https://hal.science/hal-05038737>



6

ANALYSE DES COÛTS DU DISPOSITIF

L'ensemble des coûts de déploiement du dispositif ont été recensés, en prenant en compte les coûts nécessaires pour le repérage et la mobilisation des ménages par les structures de proximité, la mise en œuvre des 3 volets du dispositif et la coordination du déploiement (voir détails de la méthode 1.4). Pour rappel (voir détail de la méthodologie dans la section 1.4), les coûts des enquêtes (qui ne sont pas liés à la mise en œuvre du dispositif, mais à son évaluation) sont exclus de l'analyse. Le coût total estimé pour déployer le dispositif Passerelle Plus auprès des 172 ménages du groupe intervention est de 289 313€, soit 1 682€ par ménage (→ Tableau 4). Les ménages du groupe intervention comprenant 647 personnes, le coût total par personne est de 447€. Le ratio coût-dispositif est de 0,69 ce qui signifie que pour chaque euro effectivement reçu par les ménages (sous forme de transfert monétaire ou de temps d'accompagnement) est associé un coût de 0,69€ pour les activités nécessaires à sa distribution (coordination, locaux,...).



La → Figure 38 représente la répartition des coûts de déploiement par activité (mobilisation, les 3 volets du dispositif et la coordination). **La majorité des coûts (59%) ont été dédiés à la mise en œuvre du volet transfert monétaire du dispositif**, dont 54% correspondant aux montants directement reversés aux ménages sur les cartes. **Environ 20% du coût total ont été dédiés à la mise en œuvre de l'accompagnement** (social et atelier). La répartition par types de coûts est la suivante : versement cartes (54%), ressources humaines (29%), locaux (9%), matériels (8%), transport (0,05%).

L'analyse **coût-efficacité** rend compte des coûts en considérant les effets obtenus par le dispositif. L'évaluation d'impact (voir section 4.1) a permis d'estimer que le dispositif a eu pour effet de réduire l'insécurité alimentaire de 30 points de pourcentage (gain net par rapport à la situation de référence estimée par le groupe contrôle), ce qui signifie un **coût-efficacité de 9 644€ par point de réduction de l'insécurité alimentaire**.

Pour faciliter l'interprétation, l'impact du dispositif peut s'exprimer en nombre de cas d'insécurité alimentaire évités (49 ménages), ce qui revient à un **coût de 5 904€ pour chaque ménage « sorti » d'une situation d'insécurité alimentaire**, comparé au système actuel.

Figure 38
Répartition des coûts de déploiement du dispositif Passerelle Plus par activité

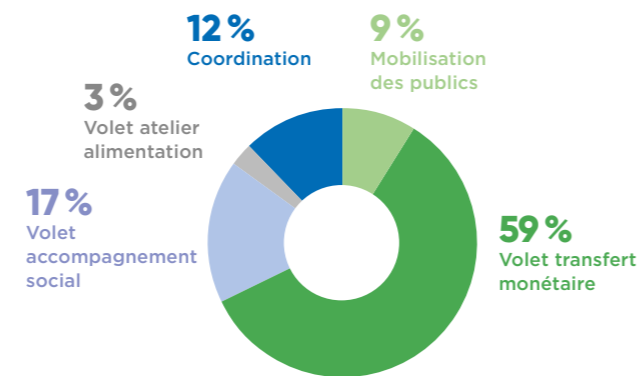


Tableau 4
Coût de déploiement et coût-efficacité du dispositif Passerelle Plus

Coût total de déploiement du dispositif Passerelle Plus :	
Pour l'ensemble des ménages du groupe intervention	289 313 €
Par ménage	1 682 €
Par personne	447 €
Coût-efficacité du dispositif Passerelle Plus :	
Coût par point de réduction de l'insécurité alimentaire	9 644 €
Coût par ménage « sorti » d'une situation d'insécurité alimentaire	5 904€

À titre indicatif, afin de fournir un ordre de grandeur du coût de mise en œuvre d'autres dispositifs sociaux, le coût du dispositif Passerelle Plus a été mis en regard du système d'aide alimentaire Français, et du système de protection sociale en France. En l'absence d'études évaluant l'impact de ces dispositifs sur l'insécurité alimentaire, seule une comparaison en termes de « coût-efficacité » (coût de mise en œuvre par ménage) peut être réalisée. Cette analyse reposant sur les données disponibles pour ces dispositifs, il convient par ailleurs de souligner que le périmètre des coûts pris en compte dans les estimations n'est pas identique et ne permet donc pas une comparaison homogène.

Pour le système d'aide alimentaire en France, l'analyse des coûts s'est appuyée sur les chiffres du rapport 2025 de la Cour des comptes⁶⁷ présentant le nombre d'usager-e-s et les principales sources de financement de l'aide alimentaire, notamment les fonds publics (locaux, nationaux ou européens) pour l'achat de denrées, les dons (des grandes et moyennes surfaces, des autres entreprises et des particuliers) les dépenses fiscales (liées aux réductions d'impôts accordées aux particuliers et aux entreprises), et la valorisation du bénévolat. Ce rapport met en évidence la complexité du système, qui rend difficile l'estimation de tous les coûts liés à la gestion ou la logistique, qui reposent largement sur le bénévolat associatif et le personnel des administrations publiques. À partir de ces données, le coût moyen annuel de l'aide alimentaire a été estimé à 318 € par usager-e (en incluant le coût du bénévolat), ce qui correspond à une moyenne de 106 € par usager-e pour une période de quatre mois.

À titre indicatif, les données disponibles sur les minima sociaux et prestations sociales pour l'année 2023⁶⁸ indiquent que les dépenses moyennes mensuelles par allocataire étaient de 226 € pour les aides au logement, 437 € pour les prestations familiales, 549 € pour le RSA, et 186 € pour la prime d'activité.

67- Cour des comptes (2025). L'aide alimentaire financée par l'État et les fonds européens. Rapport public.

68- Blasco, J. et al. (2025). Minima sociaux et prestations sociales – Édition 2025. Paris, France : Drees, coll. Panoramas de la Drees-Social.



© Amaury Cornu



7

RECOMMANDATIONS

Le projet Passerelle Plus démontre qu'un dispositif de transfert monétaire accompagné, même s'il n'est pas ciblé sur l'alimentation, améliore significativement et rapidement la sécurité alimentaire, le bien-être et le lien social de ménages en situation de précarité. Ce modèle, fondé sur la confiance, la dignité et l'ancrage local, offre une alternative crédible à l'aide alimentaire classique. Il mérite d'être soutenu et adapté à plus grande échelle.

- Le dispositif favorise le pouvoir d'agir et la remobilisation.
- Il permet une consommation perçue comme digne et choisie.
- Il crée du lien social et valorise les savoirs populaires.
- Il interroge les pratiques institutionnelles et propose une approche plus humaine.



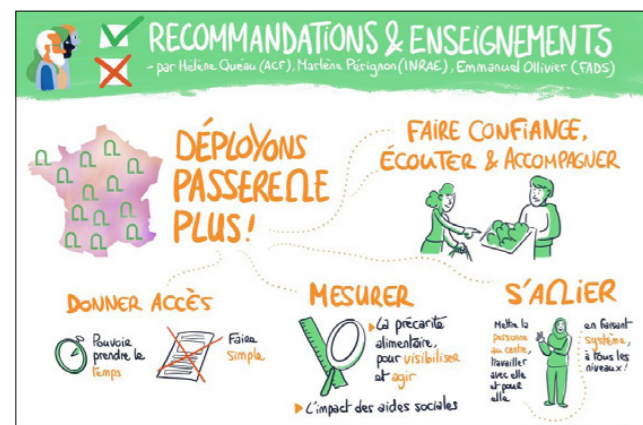
7- I

Les recommandations des usager·ère·s de Passerelle Plus pour améliorer le projet

Les recommandations suivantes ont été formulées par les usager·es à l'issue d'une «journée recommandations» réunissant 28 ménages participant à Passerelle Plus, organisée le 12 juin 2025. Des ménages des 2 groupes (intervention et contrôle) étaient représentés lors de cette journée.



© ACF



Restitution du projet, théâtre public de Montreuil, facilitation graphique, 15 décembre 2025

a- Augmenter la durée du transfert monétaire

- Prolonger le transfert monétaire au moins à 6 mois
- Conserver un transfert non fléché laissant la liberté d'usage (carte, espèces, voire paiement en ligne), indépendant du compte bancaire

« Le non-fléché, ça nous laisse le choix. »

- UN·E PARTICIPANT·E LORS DE LA JOURNÉE « RECOMMANDATIONS » ORGANISÉE AVEC LES USAGER·ES PASSERELLE PLUS

b- Renforcer l'accompagnement social et la dimension collective

- Conserver une base volontaire
- Proposer l'accompagnement social dès le début et après la fin du transfert monétaire pour limiter l'effet de rupture
- S'appuyer sur les méthodes qui fonctionnent : écouter sans juger, rassurer, expliquer la confidentialité, prendre le temps pour trouver des solutions durables
- Proposer plus d'ateliers et de temps collectifs, pour aborder une variété de sujets au-delà de l'alimentation et favoriser les rencontres

« Moi je préfère qu'il y ait quelqu'un en face de moi plus qu'au téléphone, j'arrive plus à m'exprimer. Quand je suis au téléphone je pleure. Quand il y a quelqu'un en face de moi, sa présence me rassure. »

- UN·E PARTICIPANT·E LORS DE LA JOURNÉE « RECOMMANDATIONS » ORGANISÉE AVEC LES USAGER·ES PASSERELLE PLUS

c- Cibler les personnes les plus en difficulté en proximité

- Garder un repérage de proximité à partir des dispositifs sociaux et diversifier les orienteur·euses, inclure les écoles et d'autres associations
- Cibler en priorité les personnes les plus vulnérables : sans ressources, familles monoparentales, personnes âgées et peu mobiles
- Cependant pas de consensus sur les justificatifs qui semblent nécessaire à certains et excluants pour d'autres

« Ce que vous êtes c'est différent, la manière de travailler est différente. Moi j'avais jamais vu une association comme ça. Déjà d'emblée quand on s'inscrit on vous demande rien, on vous croit. Il faudrait creuser et voir avec chacun les aides et régler leurs problèmes définitivement. Car votre projet c'est que 4 mois, mais on s'habitue, donc il faut trouver avec les personnes ce dont elles ont besoin. »

En dehors du projet, les participant·es ont insisté sur la nécessité de renforcer l'accueil et l'accompagnement social de tous·tes : recruter plus de travailleurs sociaux et de travailleuses sociales à Montreuil pour pouvoir accueillir plus de personnes et mieux informer sur les droits et ressources locales existantes.

7- II

Les recommandations des porteurs du projet

La recherche-action Passerelle Plus a démontré l'effet positif d'un transfert monétaire non fléché et accompagné. Un dispositif tel que celui de Passerelle Plus donne plusieurs pistes de réflexions pour améliorer les politiques publiques de lutte contre la pauvreté et la précarité alimentaire.

Si un projet inspiré du dispositif Passerelle Plus ne peut à lui seul sortir durablement les personnes de la précarité, il peut prévenir la bascule dans des spirales de précarité et d'isolement, remobiliser vers des solutions plus durables et soutenir les personnes dans un moment de transition.

a- Passer à l'action et déployer Passerelle Plus ou des projets similaires

Faire confiance

Aux personnes elles-mêmes. A contre-courant des discours autour de la « fraude sociale » ou du mésusage des aides, Passerelle Plus démontre que les personnes en situation de précarité priorisent leurs besoins de base essentiels et ceux de leurs enfants (l'alimentation, l'hygiène, le remboursement

de dettes ou d'autres urgences de la vie courante), mais également des besoins leur permettant de retrouver la confiance en eux-mêmes et en leur avenir (transport enfants, vacances, etc.). Le transfert monétaire non fléché met au centre la liberté de choix et la confiance dans le fait que les personnes sont les mieux à même de connaître leurs propres besoins. Faisons confiance aux personnes pour gérer au mieux leur budget. Nul besoin de mettre en place une logique de contrôle.

Aux acteurs de proximité, ancrés dans les territoires et qui agissent au quotidien. Ces acteur·ices sont les mieux placés pour identifier les personnes les plus isolées ou celles qui ont perdu confiance dans le système. Ils·elles agissent comme des « sentinelles ». Ils·elles sont des acteur·ices clés et essentiels dans le maillage d'un territoire pour repérer et orienter les personnes isolées et/ou en détresse.

Écouter et accompagner

L'argent seul ne suffit pas : c'est l'approche combinée d'un transfert monétaire avec un accompagnement qui donne sa force au dispositif. Passerelle Plus montre à la fois que l'ac-

compagnement est indispensable, et que son caractère souple et non obligatoire crée des conditions favorables pour établir une relation de confiance et rompre l'isolement.

Il est fondamental d'ouvrir des espaces d'écoute bienveillante en individuel ou en collectif, témoigner d'une présence sans aucune contrainte, adapter son accompagnement aux besoins et contraintes des personnes en situation de précarité.

Le transfert monétaire via la distribution de la carte, par exemple, permet de créer cet espace pour l'accompagnement social et permet de dégager du temps administratif et logistique au profit du temps humain.

b- rendre accessible l'accès aux droits

Promouvoir les alternatives à la dématérialisation via la simplification et l'accessibilité

Passerelle Plus met en évidence, de façon très concrète, des problématiques pourtant bien connues et constatées par les acteurs de terrain et les autorités administratives comme la Défenseure des droits. La dématérialisation et l'automatisation des démarches d'accès aux droits, censées simplifier et accélérer l'accès aux droits, compliquent l'accès pour une partie des personnes concernées, par exemple, pour les personnes âgées ou avec une moindre maîtrise de la langue et des outils informatiques. Cela a pour effet d'emboliser les services sociaux ou les écrivains publics bénévoles qui passent du temps à créer ou retrouver des accès aux comptes mail, à traduire des documents complexes ou rassembler des documents déjà détenus par les administrations.

La dématérialisation ne doit pas être la seule option. Pour éviter les situations de maltraitance institutionnelle, il faut maintenir des canaux de communication classiques et maintenir la présence de guichets physiques sur tout le territoire avec des interlocuteurs formés pour accompagner les personnes en difficulté face à la dématérialisation des démarches, et pour agir effectivement pour débloquer les situations et obtenir des résultats concrets. La présence humaine reste indispensable à la résolution des problèmes.

Réduire les files actives des travailleurs sociaux

Pour (re)créer une relation de confiance, il faut avoir du temps pour écouter et apporter l'accompagnement le plus adapté aux personnes. Cela passe nécessairement par la réduction de la file active de chaque professionnel. Il est plus gérable, et réaliste, d'accompagner de manière qualitative 60 personnes que 150 à 180 personnes. Or la variété des missions des services sociaux augmente sans que le nombre de professionnels suive.

La recherche d'optimisation dans les services sociaux se fait au détriment de la qualité du service ou de la relation humaine.

Revalorisons les conditions d'exercice du métier du social.

c- Transformer les pratiques du travail social

Développer les pratiques d'aller vers

En donnant beaucoup d'autonomie aux coordinatrices sociales, le projet Passerelle Plus a permis d'expérimenter des pratiques « d'aller vers » rarement déployées au sein des services sociaux (rencontre dans des lieux tiers comme un centre social, communication Whatsapp). Ces pratiques se sont révélées extrêmement utiles et re-mobilisatrices. Il s'agit d'accompagner les personnes les plus isolées et de mieux prévenir des situations de rupture de droit ou de risque de précarisation accrue. Ces pratiques peuvent être mises en œuvre par des travailleurs sociaux et peuvent prendre des formes différentes : prévoir des journées de rencontres « hors murs » dans un centre social ou dans le local d'une association, dédier un temps consacré à la prise de nouvelles pour aider à gérer l'attente, etc...

Prendre en compte les violences de genre

Le projet Passerelle Plus a permis aux coordinatrices sociales de créer une relation de confiance, sur la durée, faisant émerger des sujets sensibles, en particulier les violences de genre, y compris économiques. Ces situations nécessitent du temps pour être verbalisées, puis pour que des actions puissent être mises en œuvre et assumées, en activant les dispositifs existants, même lorsqu'ils restent insuffisants.

La question des violences économiques intra-familiales qui ont émergé au cours de certains entretiens interrogent également sur la conjugalité des aides : dans certains cas, les aides conjugalisées ne sont pas réparties au sein du foyer, au détriment de la femme. Or le transfert monétaire, lorsqu'il transite par les femmes, peut être un précieux levier pour renforcer leur capacité d'arbitrage et soutenir leur autonomisation, avec des effets positifs sur la sécurité alimentaire et, indirectement, sur la réduction des violences conjugales.

Soutenir le travail social collectif et l'accès aux pratiques collectives

Le travail social tel qu'il est mis en œuvre en France est principalement basé sur des temps de rencontres individuelles. Si certaines problématiques nécessitent indéniablement un accompagnement individualisé, organiser des temps collectifs offre d'autres avantages : atteindre plus de personnes en une fois, favoriser l'entraide et lien social. A partir de l'expérience issue des suivis individuels, les travailleurs sociaux et les travailleuses sociales seraient à même d'organiser et de mobiliser les personnes pour des temps d'informations et d'échanges collectifs sur des droits méconnus ou complexes. Par exemple les tarifs solidarité transport, l'accès à la retraite, à la complémentaire santé solidaire ou la constitution d'un dossier DALO. Dans l'optique de rompre avec l'isolement, ces temps collectifs doivent être organisés de manière à prendre en compte au maximum les contraintes de la vie quotidienne (gestion de la garde des enfants, difficultés de santé, handicap).

Ces temps collectifs peuvent aussi prendre une dimension sportive, culturelle ou de rencontres organisées sur le territoire et pour lesquels des liens sont à faire avec les acteurs déjà actifs.

d- Mesurer : se doter d'un socle de mesures et données

Créer un système de suivi national régulier de la précarité alimentaire

Le suivi actuel du nombre d'usagers de l'aide alimentaire ne donne qu'une image très partielle et imprécise de l'ampleur des personnes concernées par la précarité alimentaire. Il apparaît essentiel de créer un système de suivi national régulier de l'insécurité alimentaire en France, basé sur la mesure et le suivi dans le temps des mêmes indicateurs, afin de rendre compte de l'évolution de la situation et de l'efficacité des politiques de lutte contre la précarité alimentaire.

Il n'existe pas aujourd'hui de consensus sur « la » bonne mesure de la précarité alimentaire, ce qui conduit à avoir des prévalences très différentes selon les études et empêche de faire des comparaisons.

Les 3 indicateurs mesurés dans Passerelle Plus (insécurité alimentaire à partir de l'indicateur HFSSM en 6 questions, insuffisance alimentaire en 2 questions, et l'indice des stratégies d'adaptation alimentaires) sont fiables et gagneraient à être insérés dans différentes études. Validé scientifiquement et largement utilisé au niveau international, l'indicateur d'insécurité alimentaire (HFSSM) semble plus robuste pour mesurer et rendre compte de la complexité de la précarité alimentaire en capturant différentes dimensions. Plus court, l'indicateur d'insuffisance alimentaire constitue quant à lui un indicateur simple à administrer et intéressant à intégrer de façon plus systématique dans le suivi des personnes en situation de précarité et dans les études sur la santé des populations.

Mesurer l'impact de dispositifs d'aides financières et/ou alimentaires

Le projet Passerelle Plus, mais aussi d'autres travaux, mettent en lumière le manque d'études mesurant les effets de l'aide alimentaire sur la sécurité alimentaire des personnes mais aussi sur leur lien social et leur santé mentale. Plus largement, peu de dispositifs sociaux disposent d'études de suivi ou de mesure d'impact, et lorsque des informations sont collectées, le suivi est surtout orienté sur des indicateurs comme l'accès à l'emploi ou au logement mais peu sur la sécurité alimentaire ou le bien être. Pourtant, l'orientation et l'ajustement des choix de politiques publiques nécessite de s'appuyer sur des données tangibles et robustes informant sur les effets effectivement produits par les dispositifs. Il s'agit de donner les moyens et d'accompagner la mise en place d'évaluations en mesure d'apporter ces informations.

Mesurer les coûts de l'aide alimentaire et le coût d'efficacité de tous les dispositifs d'aide

L'étude coût-efficacité de Passerelle Plus s'est heurtée au manque de données comparables disponibles. La complexité du système d'aide alimentaire français ne permet que d'estimer des coûts globaux (cf. rapport IGAS 2019), mais il n'existe pas d'analyse spécifique et complète sur les coûts, y compris les coûts cachés des différents types de dispositifs : les coûts logistiques du transport ou stockage de denrées, le coût de la gestion des déchets, les ressources humaines mobilisées, etc.

Il en est de même pour les aides sociales et la mesure de leur coût d'efficacité, qui nécessiterait un recensement des coûts associés à une mesure d'impact sur des indicateurs similaires à ceux utilisés dans Passerelle Plus (sécurité alimentaire, bien être). Les études sur ces sujets manquent et le contexte de restriction budgétaire ne favorise pas les discussions autour de ce sujet.

e- Favoriser l'inter-connaissance et le travail partenarial au local

Penser global et avec les personnes

Passerelle Plus invite à mettre la personne au centre, penser avec elle et autour d'elle, en associant les acteur·ice·s concerné·e·s pour construire des solutions réellement adaptées. Cela implique de croiser les expertises, de partager les informations et de s'appuyer sur les savoirs expérientiels des personnes accompagnées.

Le système social français résulte d'un empilement de dispositifs thématiques, à l'échelon local, départemental ou national, gérés par des acteurs institutionnels variés et par des associations. L'efficacité de l'accompagnement Passerelle Plus résulte du temps passé par l'équipe à rencontrer et connaître le réseau d'acteurs sociaux de Montreuil en plus des dispositifs de droit commun, et avec la collaboration de ceux-ci, pour pouvoir orienter les personnes au mieux et les soutenir dans l'attente des réponses.

A l'échelle d'un territoire, cette approche nécessite de poser des cadres de coordination, des temps de rencontre réguliers et des objets de travail communs entre acteurs de terrain. Ces espaces permettent de renforcer la connaissance mutuelle, de construire la confiance entre les acteurs institutionnels, associatifs et de proximité, et de faire émerger des solutions collectives à des situations individuelles. A Montreuil, la Coordination des Acteurs Sociaux et de l'Aide Alimentaire de Montreuil (CA-SAAM) et le comité technique social (CoTech Social) attaché au projet Passerelle Plus ont joué ce rôle.

Faire système

Pour garantir l'effectivité du droit à l'alimentation, une approche systémique est essentielle. Cela suppose des politiques sociales fortes mais aussi de politiques de santé, de mobilité, de travail sur l'offre alimentaire, de soutien à la production agricole, d'éducation, etc... comme le montre la variété des accompagnements effectués par les coordinatrices sociales et les constats sur les besoins des personnes accompagnées. Soutenir les efforts de chaque secteur pour aller vers un impact systémique nécessite un portage politique fort à tous les niveaux pour penser et faire système. Traduit en politiques publiques, il s'agit par exemple de mettre en œuvre et renforcer une Stratégie Nationale Alimentation Nutrition et Climat (SNANC) ambitieuse et de la décliner au niveau local via un soutien fort aux Programmes Alimentaires Territoriaux. Ceux-ci doivent intégrer pleinement des dispositifs de protection sociale, qui peuvent utilement s'inspirer de Passerelle Plus, au cœur d'approches globales ayant pour ambition d'avancer vers des systèmes alimentaires territoriaux plus justes et plus durables.

Liste des sigles et abréviations

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
ACF	Action contre la Faim
ADIL	Agence départementale d'information sur le logement
ALI	Agence locale d'insertion
ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires
APA	Allocation de perte d'autonomie
APL	Aide personnalisée au logement
ASA	Août Secours Alimentaire
ASLL	Accompagnement social lié au logement
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées
ARE	Allocation d'aide au retour à l'emploi
CAF	Caisse d'allocations familiales
CASAAM	Coordination des acteurs sociaux et de l'aide alimentaire de Montreuil
CCAS	Centre communal d'action sociale
CEPPA	Commission d'évaluation des personnes en perte d'autonomie
CIP	Conseiller.ère en insertion sociale et professionnelle
CMP	Centre médico-psychologique
CMS	Centre municipal de santé
CNAV	Caisse nationale d'assurance vieillesse
COMED	Commission de médiation
COTECH	Comité technique social
CRAMIF	Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France
CSS	Couverture santé solidaire
DPH	Dispositif premières heures
DALO	Droit Au Logement Opposable
FADS	Fondation de l'Armée du Salut
FAMO	Formulaires d'analyse multidimensionnelle et d'orientation
FSE	Fond de solidarité énergie
FSL	Fond de solidarité logement
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
MDPH	Maison départementale pour les personnes handicapées
PIJ	Point d'Information Jeunesse
PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi
QF	coefficient familial
QPV	Quartier prioritaire de la ville
RaV	Reste à vivre
rCSI	reduced Coping Strategy Index / Indice réduit des stratégies d'adaptations alimentaires
r-HPI	revised Healthy Purchase Index
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RSA	Revenu de solidarité active
SSD	Service social départemental
TM	Transfert monétaire
UMR MoISA	Unité Mixte de Recherche – Montpellier Interdisciplinary center on Sustainable Agri-Food Systems
VFF	Violences faites aux femmes

Liste des tableaux et figures

Tableau 1 : Liste des signaux de vulnérabilités utilisés pour le repérage des ménages en précarité

Tableau 2 : Actions mises en place et structures mobilisées dans le cadre de l'accompagnement social Passerelle Plus

Tableau 3 : Démarches réalisées dans le cadre de l'accompagnement social Passerelle Plus

Tableau 4 : Coût de déploiement et coût-efficacité du dispositif Passerelle Plus

Figure 1 : Schéma de déploiement des enquêtes

Figure 2 : Cartographie des structures ayant orienté les ménages vers Passerelle Plus

Figure 3 : Les 3 piliers du dispositif Passerelle Plus

Figure 4 : Répartition des ménages suivis par les coordinatrices sociales (n=122) selon le nombre de rendez-vous par ménage

Figure 5 : Composition familiale des ménages Passerelle Plus (n=342)

Figure 6 : Situation de logement des ménages Passerelle Plus (n=341)

Figure 8 : Niveau d'éducation des référent·e·s des ménages Passerelle Plus (n=342)

Figure 7 : Situation d'emploi des référent·e·s des ménages Passerelle Plus (n=342)

Figure 9 : Statut administratif des référent·e·s des ménages Passerelle Plus

Figure 10 : Sources de revenus des ménages Passerelle Plus (en % des ménages, n=342)

Figure 11 : Revenus moyens des ménages Passerelle Plus selon la composition familiale

Figure 12 : aux de pauvreté monétaire, de privation matérielle et sociale, et de grande pauvreté parmi les ménages Passerelle Plus

Figure 13 : Détail des privations matérielles et sociales chez les ménages Passerelle Plus (en % des ménages) grande pauvreté parmi les ménages Passerelle Plus

Figure 14 : Part des ménages Passerelle Plus en situation d'insécurité alimentaire, d'insuffisance alimentaire et déclarant consommer moins de 3 repas par jour au début du projet

Figure 15 : Situations alimentaires des ménages Passerelle Plus prises en compte pour estimer le statut d'insécurité alimentaire (items de l'indicateur HFSSM, en % des ménages concernés par la situation au cours du mois précédent l'enquête)

Figure 16 : Estimation de l'insuffisance alimentaire pour raisons financières parmi les ménages Passerelle Plus (n=341)

Figure 17 : Stratégies d'adaptation alimentaire des ménages Passerelle Plus (en % des ménages, n=342)

Figure 18 : Part des ménages Passerelle Plus (n=342) présentant des vulnérabilités de santé

Figure 19 : Raisons de non recours à l'aide alimentaire déclarées par les ménages Passerelle Plus

Figure 20 : Part des ménages Passerelle Plus en situation de non recours à l'aide alimentaire, de non recours aux soins et sans suivi social

Figure 21 : Part des ménages en insécurité alimentaire (dont sévère) et en insuffisance alimentaire pour raisons financières (dont quantitative) à 3 mois dans le groupe « intervention » ayant reçu le dispositif et le groupe « contrôle »

Figure 22 : Pourcentage de ménages du groupe intervention en situation d'insécurité alimentaire au début du projet (situation initiale) et à 3 mois, selon le statut initial de privation matérielle et sociale (n=172)

Figure 23 : Recours à des stratégies d'adaptations alimentaires à 3 mois : score moyen (panel A) et détail des items du score (panel B) dans le groupe « intervention » ayant reçu le dispositif et le groupe « contrôle »

Figure 24 : Évolution des situations individuelles d'insécurité alimentaire chez les ménages du groupe intervention ayant participé à l'enquête à 3 mois

Figure 25 : Qualité des achats alimentaires des ménages à 3 mois dans le groupe « intervention » ayant reçu le dispositif et le groupe « contrôle » : score global de qualité nutritionnelle r-HPI (panel A), et répartition des dépenses par groupe alimentaire (panel B). L'analyse porte sur les ménages avec un carnet des dépenses renseigné pendant 1 mois et exploitable (n=76)

Figure 26 : Diversité alimentaire des référent·e·s des ménages à 3 mois (n=311) dans le groupe « intervention » ayant reçu le dispositif et le groupe « contrôle » : score moyen (panel A) et part des ménages au dessus du seuil de diversité alimentaire minimale (panel B)

Figure 27 : Part des personnes interrogées ayant un niveau de bien-être moyen à élevé, en situation d'isolement relationnel et avec un sentiment fréquent de solitude à 3 mois dans le groupe « intervention » ayant reçu le dispositif et le groupe « contrôle »

Figure 28 : Part des ménages en situation d'insécurité alimentaire (dont sévère) au début du projet, à 3 mois et à 6 mois

Figure 29 : Part des personnes en situation de bien-être (niveau moyen à élevé) au début du projet et à 3 et 6 mois

Figure 30 : Schéma du déploiement et des chemins d'impact du dispositif Passerelle Plus

Figure 31 : Niveau d'augmentation des ressources représenté par le transfert monétaire selon la composition familiale des ménages Passerelle Plus

Figure 32 : Lieux d'utilisation de la carte (en % des montants dépensés par le groupe « intervention »)

Figure 33 : Pourcentage de ménages du groupe intervention (n = 160) déclarant un changement de dépenses à 3 mois, par catégorie de dépense

Figure 34 : Répartition géographique des lieux d'utilisation de la carte cohésia par les ménages Passerelle Plus (France entière et focus Ile de France)

Figure 35 : Pourcentage de ménages du groupe intervention (n = 160) déclarant un changement de dépenses à 3 mois, par catégorie de dépense

Figure 36 : Types de changements de dépenses alimentaires (en pourcentage des ménages du groupe intervention ayant déclaré un changement à 3 mois)

Figure 37 : Fréquentation et utilisation de la carte Cohésia dans les différentes catégories d'enseignes par les ménages du groupe intervention (n=173)

Figure 38 : Répartition des coûts de déploiement du dispositif Passerelle Plus par activité

Bibliographie

Abdelaziz, Selma. (2025). Littérature alimentaire au sein des ménages à faible revenu: associations avec leurs stratégies d'adaptation lors d'atteinte à leur sécurité alimentaire. Université de Montréal.

ACF-FADS (2023), Projet Passerelle, Rapport complet, Bilan et enseignements, Projet Passerelle - Bilan et enseignements

Anses (2017). Étude Individuelle Nationale des Consommations Alimentaires 3 (INCA 3)

Beagan, Brenda, Gwen E Chapman, et Elaine Power (2016) Cultural and Symbolic Capital With and Without Economic Constraint: Food Shopping in Low-Income and High-Income Canadian Families. *Food Culture & Society* 19 (mars). <https://doi.org/10.1080/15528014.2016.1145002>.

Blasco, J., Cabannes P.-Y., Echegu, O. (dir.) (2025). Minima sociaux et prestations sociales – Édition 2025. Paris, France : Drees, coll. Panoramas de la Drees-Social.

Caillavet, F., Darmon, N., Dubois, C., Gomy, C., Kabeche, D., Paturel, D., & Perignon, M. (2021). Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs. Terra Nova

Chen, Wei-ting. (2016). «From “Junk Food ” to “Treats”: How Poverty Shapes Family Food Practices». *Food, Culture & Society* 19 (1): 151-70. <https://doi.org/10.1080/15528014.2016.1145008>.

Colombi, Denis. (2020). Où va l'argent des pauvres. Payot. <https://shs.cairn.info/ou-va-l-argent-des-pauvres--9782228925419>.

CREDOC, Bléhaut, Gressier, Paquet, Les multiples facettes de la précarité alimentaire, Note de Synthèse, 2025

Cour des comptes (2025). L'aide alimentaire financée par l'État et les fonds européens. Rapport public. <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/laide-alimentaire-financee-par-letat-et-les-fonds-europeens>

CSA Research. (2025). Indice des dépenses contraintes des français. <https://www.lesfurets.com/indice-des-depenses-contraintes>

César, Christine. (2005). Etude Abena - 2004-2005 : Comportements alimentaires et situations de pauvreté - Aspects socio-anthropologiques de l'alimentation des personnes recourant à l'aide alimentaire en France. Maladies chroniques et traumatismes. Cnam. https://solidarites.gouv.fr/sites/solidarite/files/2023-07/rapport_abena_etude_sociale.pdf

Darmon N, Briend A, (2001), Équilibre nutritionnel et précarité socio-économique, in Apports nutritionnels conseillés pour la population française, (dir.) Martin A, Lavoisier, Paris.

Gonzalez, Lucie, et Emmanuelle Nauze-Fichet (2020). Le non-recours aux prestations sociales - Mise en perspective et données disponibles. No. 57. Dossiers de la Drees. DREES. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2020-10/dd57.pdf>.

Gorge, Hélène (2014). Appartenir à la société de consommation en étant travailleur pauvre : une approche socio-historique de la construction de la figure du consommateur pauvre. Phd thesis, Université du Droit et de la Santé - Lille II. <https://theses.hal.science/tel-01140877>.

INSEE. (2026). Dossier complet. Commune de Montreuil <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-93048#chiffre-cle-2>

INSEE. (2025). L'essentiel sur... la pauvreté. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5759045>

INSEE. (2017). Les dépenses des ménages en 2017 Enquête Budget de famille - Insee Résultats. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4648335?sommaire=4648339>

Loopstra, R. (2018) Interventions to address household food insecurity in high-income countries

Observatoire des Vulnérabilités Alimentaires (2024), C-Ways pour Fondation Nestlé France

Perignon, M., Rollet, P., Tharrey, M. et al. (2023). The revised Healthy Purchase Index (r-HPI): a validated tool for exploring the nutritional quality of household food purchases. *EurJ Nutr* 62, 363–377. <https://doi.org/10.1007/s00394-022-02962-4>

Pirus, Claudine. 2023. Prestations sociales : Pour quatre personnes sur dix, le non-recours est principalement lié au manque d'information. No. 1263. Etudes et résultats. DREES. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2023-04/ER1263.pdf>

Région Ile de France. (2023). Rapport sur la situation d'égalité entre les femmes et les hommes. https://www.ilede-france.fr/sites/default/files/2024-03/IDF_Rapport_EgaliteHF_A4_EXE_V2_WEB_PaP.pdf

Régnier, Faustine, Nicolas Duvoux, Michèle Lelièvre, Maël Ginsburger, et Claire Auzuret. (2024). Transition écologique et choix alimentaires : les classes populaires sous tension. Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. <https://hal.science/hal-05038737>

Liste des annexes

Annexe 1 : Liste des indicateurs utilisés

Annexe 2 : Principales différences entre les projets Passerelle (étude pilote) et Passerelle Plus (étude d'impact)

Annexe 3 : Synthèse du retour d'expérience des coordinatrices sociales sur le volet accompagnement social de Passerelle plus

Annexe 4 : Liste des structures et dispositifs sollicités dans le cadre du volet accompagnement social du dispositif Passerelle Plus

Trois rapports complémentaires sont disponibles sur le site du projet Passerelle Plus :

- Rapport complémentaire de la recherche-action Passerelle Plus : retour d'expérience sur le volet «accompagnement social» (2026)

- Rapport complémentaire de la recherche-action Passerelle Plus : enquête qualitative auprès des acteurs de la mise en œuvre (2026)

- Rapport complémentaire de la recherche-action Passerelle Plus : enquête qualitative auprès des usager.es (2026)

Annexe 1 Liste des indicateurs utilisés

Les indicateurs estimés pour caractériser la situation socio-économique des ménages et mesurer les effets du dispositif sont les suivants :

- **Pauvreté monétaire** : un ménage est en situation de pauvreté monétaire lorsque son niveau de vie (revenu disponible par unité de consommation) est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60% (1288€/mois pour une personne seule) ou 50% (1073€/mois) du niveau de vie médian en France

- Privation matérielle et sociale qui est un indicateur de pauvreté en condition de vie utilisé par l'INSEE : une personne est en situation de privation matérielle et sociale si elle cumule au moins 5 privations parmi une liste de 13 éléments concernant entre autres les dépenses de logement, d'habillement ou de loisirs

- **Situation de logement et d'emploi, niveau d'éducation, statut administratif**

- **Composition familiale** : les ménages ont été catégorisés en fonction du nombre d'adulte et d'enfants : personnes seules, couples sans enfant, familles monoparentales, couples avec enfants

- **Recours à l'aide alimentaire** (sous forme de paniers/colis, repas, épiceries sociales, bons d'achat/chèques service) au cours du dernier mois et raisons de non recours

- **Non recours aux soins** : situation où une personne du ménage a dû, au cours des 12 derniers mois, renoncer à un examen ou traitement médical dont elle avait besoin

- **Insécurité alimentaire des ménages**, mesurée par la version courte en 6 questions du *U.S. Household Food Security Survey Module* (HFSSM). Cet indicateur validé et utilisé au niveau international permet de classer les ménages en 3 situations : insécurité alimentaire sévère, insécurité alimentaire modérée, sécurité alimentaire.

- **Insuffisance alimentaire pour raisons financières** (food sufficiency index) mesurée par la question préalable au HFSSM : «*Parmi les situations suivantes, quelle est celle qui correspond le mieux à la situation actuelle de votre foyer ?*» avec des modalités de réponses permettant de classer les ménages en 3 classes : insuffisance alimentaire quantitative («*Il nous arrive parfois ou souvent de ne pas avoir assez à manger*»), insuffisance alimentaire qualitative («*Nous avons assez à manger mais pas toujours les aliments que nous souhaiterions*») et suffisance alimentaire («*Nous pouvons manger tous les aliments que nous souhaitons*»). En cas d'insuffisance alimentaire, une question subsidiaire sur les raisons permettait d'identifier les ménages en insuffisance alimentaire pour raisons financières.

- **Recours à des stratégies d'adaptations alimentaires** (question de régime, de temps, d'argent, problèmes pour se déplacer, choix limité en restauration hors foyer, question de place ou d'équipement) (*reduced Coping Strategy Index, r-CSI*) qui est un score standardisé basé sur la fréquence du recours à 5 stratégies alimentaires adoptées par les ménages en cas de manque de nourriture, sur les 7 derniers jours.

- **Diversité alimentaire minimale** (score MDD-W) estimée en interrogeant les personnes sur l'ensemble des aliments et boissons consommés la veille. Les personnes au dessus du seuil de diversité alimentaire minimale sont celles ayant consommé au moins 5 groupes alimentaires parmi 10 groupes pré-définis.

- **Qualité nutritionnelle des achats alimentaires** estimée à partir de l'indicateur r-HPI (*revised-Healthy Purchase Index*) s'appuyant sur les parts de dépenses en groupes d'aliments estimées à partir du recueil des achats alimentaires sur 1 mois.

- **Bien-être mental** estimé par la version courte de l'échelle de bien-être mental de Warwick-Edinburgh (WEMWBS) basée sur 7 questions sur les sensations et vécu des personnes au cours des 2 dernières semaines (ex : «*Je me suis senti-e optimiste quant à l'avenir*», ou «*Je me suis senti-e détendu-e*»). L'effet sur le bien-être mental a été analysé à partir du score moyen, et en classant les ménages en 2 classes : niveau de bien-être moyen à élevé (score ≥21) et bas à très bas (score <21)

- **Isolement social** estimé à partir de la question utilisée par le CREDOC et la Fondation de France dans leurs enquêtes sur l'isolement relationnel : «*À quelle fréquence voyez-vous des membres de votre famille qui ne vivent pas avec vous, vos amis, vos voisins, collègues de travail et membres d'une association ou d'un groupe ?*». Sont considérées comme étant isolées les personnes qui n'ont de contacts de visu que quelques fois dans l'année ou moins avec les membres de ces cinq réseaux de sociabilités.

- **Sentiment de solitude** estimé à partir de la question «*Vous arrive-t-il de vous sentir seul ?*» utilisée sans les enquêtes «Conditions de vie et aspirations» du CREDOC. Les personnes sont classées en 2 catégories : peu ou pas de sentiment de solitude (réponses «de temps en temps», «rarement» ou «jamais») ou sentiment de solitude fréquent (réponses «tous les jours ou presque» ou «souvent»).

Annexe 2

Principales différences entre les projets Passerelle (étude pilote) et Passerelle Plus (étude d'impact)

	Projet Passerelle	Projet Passerelle Plus
	Étude pilote	Étude d'impact
Objectifs	Évaluer la faisabilité et l'intérêt d'un TM non fléché accompagné Comparer des modalités de distribution du TM	Évaluer l'impact, les processus de mise en œuvre et le coût-efficacité d'un dispositif de TM non fléché et accompagné
Période	2021-2022	2024-2026
Territoire	5 QPV de Montreuil	Montreuil
Publics	200 ménages (843 personnes)	342 ménages (1274 personnes)
Volet transfert monétaire	2 modalités de distribution expérimentées : carte Nickel (sans restrictions d'enseignes et avec la possibilité de retirer des espèces), carte Cohésia (avec restrictions à certaines enseignes : alimentation, santé, énergie, transport, services) ¹	1 seule modalité : carte Cohésia sans restrictions d'enseigne et avec la possibilité de retirer des espèces
Volet social	Orientation sociale individualisée:	Accompagnement social :
	1 RDV avec l'équipe sociale pour 100% des participants pour faire un diagnostic social	Priorisation des personnes volontaires et sans suivi social
	Suivi téléphonique et orientation	1 à plusieurs RDV
		Entretien social ouvert, instructions de droits et orientations
Volet collectif sur l'alimentation	Pas d'atelier collectif	1 atelier collectif d'échanges sur l'alimentation durable
Méthode d'évaluation	Étude longitudinale basée sur le suivi d'indicateurs à 3 temps (à l'entrée dans le dispositif et après 3 mois, puis à 6 mois) par des enquêtes par questionnaire	Essai randomisé contrôlé basé sur la comparaison d'indicateurs mesurés par questionnaire auprès de 2 groupes : un groupe intervention (ayant accès au dispositif) et un groupe contrôle (ayant accès au dispositif après la période d'enquête) auxquels les ménages sont assignés de manière aléatoire.
	Mesure de l'insécurité alimentaire et du bien-être	Mesure des effets du dispositif sur l'insécurité alimentaire, le bien-être, et la qualité des achats alimentaires.
	Enquête qualitative (entretiens semi-directifs) auprès de 8 participant.es	Évaluation des processus principalement basée sur des enquêtes qualitatives par entretiens individuels auprès de 28 acteurs de la mise en œuvre et de 20 participants + 8 en focus groupe, et observations des ateliers alimentation.
		Évaluation coût-efficacité basée sur le recensement des coûts de mise en œuvre, rapportés à l'impact

1- Des chèques d'Accompagnement Personnalisé ont été utilisés à la marge pour les personnes n'ayant pas pu présenter une pièce d'identité pour la création de la carte.

Annexe 3

Synthèse du retour d'expérience des coordinatrices sociales sur le volet accompagnement social de Passerelle plus

Le volet « accompagnement social » du projet Passerelle Plus a eu pour objectif de **renforcer l'accès aux droits des ménages montreuillois en situation de précarité**, en s'appuyant sur un **accompagnement global, individualisé et de proximité** en complément d'une aide financière versée pendant 4 mois. Déployé en articulation avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire via un comité technique social et un travail de réseau, l'accompagnement a permis de répondre à des besoins multiples et souvent imbriqués, tout en contribuant à réduire le non-recours.

L'analyse des 122 ménages accompagnés met en évidence **une forte vulnérabilité socio-économique**, caractérisée par des difficultés budgétaires récurrentes, un accès complexe aux droits sociaux et une exposition accrue à la précarité énergétique. **L'accompagnement a permis de sécuriser les situations urgentes** (dettes, énergie, alimentation), **d'ouvrir ou de rétablir des droits et de prévenir les ruptures administratives**. Les démarches ont **mobilisé un large éventail de dispositifs et de structures** (CAF, CPAM, CNAV, DALO/DLS, tarification sociale des transports), nécessitant un travail soutenu de médiation et de traduction administrative.

Le logement constitue un enjeu majeur : suroccupation, habitat dégradé, lenteur des interventions techniques et pénurie structurelle de logements sociaux. Les coordinatrices ont assuré un suivi rapproché des signalements, des demandes de mutation et des procédures d'accès au logement, en lien avec les bailleurs et les services municipaux.

La santé, notamment la santé mentale, a représenté un axe important de l'accompagnement. Les freins liés à la dématérialisation, à la langue et aux délais d'accès aux professionnels ont nécessité un appui renforcé pour garantir l'accès aux soins et aux droits (CSS, MDPH, APA). L'accompagnement a également permis d'identifier des situations de vulnérabilité psychologique et d'orienter vers les structures spécialisées.

L'insertion socioprofessionnelle a été travaillée à travers la remobilisation, l'orientation vers les opérateurs de l'emploi et l'appui aux démarches administratives. Les freins restent importants : maîtrise insuffisante du français, charge familiale, santé fragile, complexité des dispositifs et manque de lisibilité de l'offre d'accompagnement.

L'alimentation a constitué un marqueur fort de précarité. Le projet a mobilisé des réponses d'urgence (colis, chèques services) et des solutions plus durables (épicerie solidaire, marchés solidaires), en s'appuyant notamment sur la coordination montreuilloise CASAAM.

Le volet social a également permis de **lutter contre l'isolement**, grâce à des orientations vers les structures de proximité, des visites à domicile et les temps collectifs proposés dans le cadre du projet Passerelle Plus favorisant la participation et la convivialité.

Enfin, plusieurs situations de **violences intrafamiliales** ont été repérées et accompagnées, grâce à un travail de mise en confiance et à des orientations vers les services compétents.

Le projet met en lumière la **complexité des situations rencontrées** par les ménages accompagnés et l'enchevêtrement des difficultés : dettes, précarité énergétique, logement dégradé, ruptures de droits, isolement, santé mentale fragilisée. Cette accumulation impose un **accompagnement global, capable d'articuler enjeux sociaux, administratifs, budgétaires et psychologiques**.

Le rapport souligne l'**ampleur du non-recours**, phénomène multifactoriel qui ne se réduit pas à un déficit d'information. Il résulte d'obstacles individuels (barrière linguistique, honte, fatigue psychique), structurels (complexité administrative, dématérialisation, saturation des services) et socioculturels (pression communautaire, normes familiales). Restaurer la capacité d'agir apparaît comme un préalable indispensable avant toute démarche administrative.

Le rapport décrit un continuum de **violences faites aux femmes** qui constituent un frein majeur à l'accès aux droits avec des formes imbriquées de dépendance administrative, économique et sociale, renforcées par l'isolement linguistique et la faiblesse des dispositifs de protection. La violence économique empêche l'accès aux ressources du ménage et exclut certaines femmes des aides, faute de critères adaptés à leur réalité.

Le rapport met également en évidence **les limites du « reste à vivre »** comme indicateur de précarité. Les aides reposent sur les revenus déclarés sans intégrer les charges réelles, créant une zone grise où des ménages en emploi, notamment les travailleurs modestes isolés, les familles monoparentales et les retraités aux carrières discontinues, se retrouvent fragilisés. **Le passage à la retraite** et les séparations constituent des moments particulièrement vulnérables.

Le projet s'appuie sur des **atouts forts : un maillage territorial dense, une culture du partenariat et une posture d'aller-vers** qui facilite la confiance et la mobilisation. Les outils créés (livret d'orientation, fiche relais) ou utilisés (Monsuivisocial) renforcent la continuité des parcours.

Ce projet a montré l'importance d'un accompagnement social basé sur le principe de **singularité**. Chaque situation et chaque personne est unique, ce qui engage à un accompagnement personnalisé. Ce qui sous-entend un aller-vers constant dans le temps et donc de prendre régulièrement des nouvelles des personnes.

Le fait de proposer une aide financière allège la charge mentale de la personne et lui permet de dégager du temps et du « cerveau » pour travailler sur sa situation.










Toutefois, **les limites du contexte** – pénurie de personnel, dématérialisation, saturation des services – réduisent les marges d'action et rendent difficile la « passerelle » vers le droit commun pour une partie du public. Malgré un travail soutenu et des **files actives réduites** – 170 démarches engagées, dont 66% abouties, et 270 orientations – les **procédures longues** (logement, retraite, MDPH, naturalisation) dépassent la temporalité du projet, révélant un décalage structurel entre besoins et réponses institutionnelles.

Enfin, **plusieurs pistes émergent pour repenser l'aide sociale** : création d'un filet de sécurité temporaire fondé sur le reste à vivre réel, mise en place d'un fonds de soutien transitoire, harmonisation des critères d'aide alimentaire, prise en compte des dépenses contraintes, renforcement de l'accompagnement des femmes victimes de violences, et soutien accru aux travailleurs modestes et aux retraités fragilisés. Ces propositions invitent à une approche **plus souple, plus humaine et plus adaptée aux réalités des publics**.

Pour lire le rapport complet : Lien

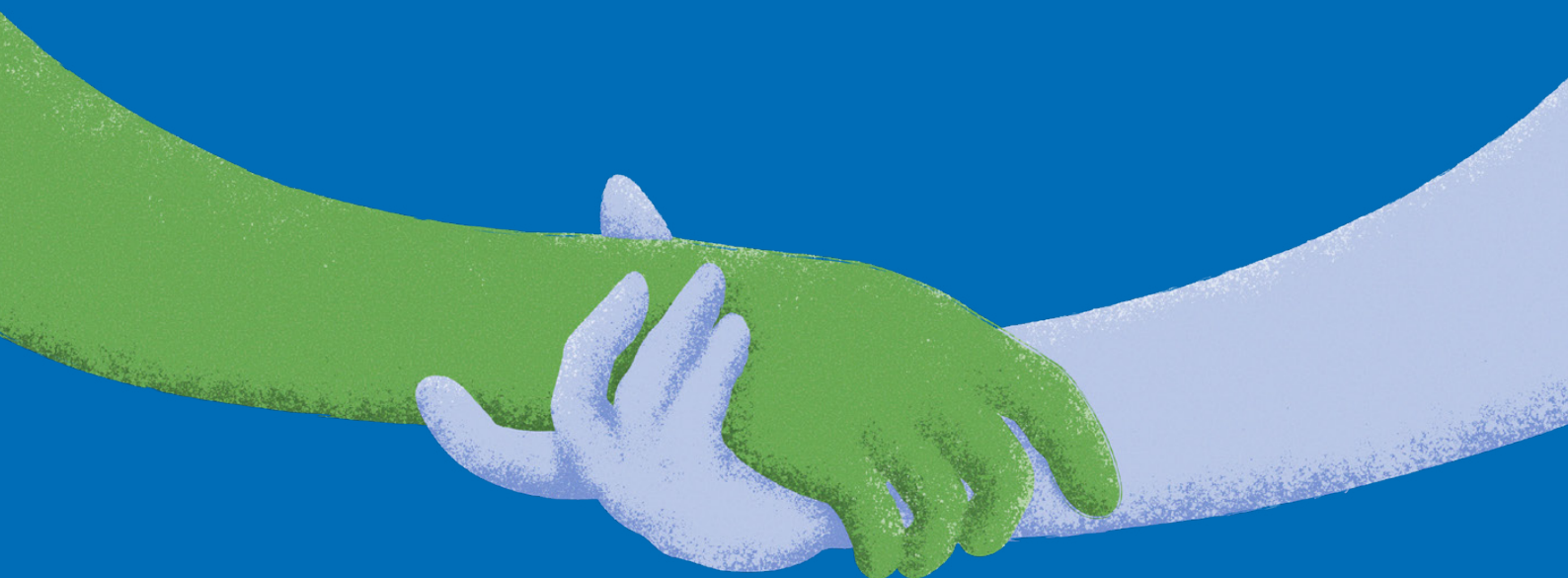
Annexe 4

Liste des structures et dispositifs sollicités dans le cadre du volet accompagnement social du dispositif Passerelle Plus

Thématiques	Structures	Dispositifs
Budget 	UDAF 93	Mutuelle communale
	Trésor public	Assurance habitation communale
	Crésus (Paris 14)	FSE
	Vestiaire Loupiote	Aide financière CCAS (à titre alimentaire)
	La Venelle	Coup d'pouce Orange
Logement 	Conseillères sociales, chargés d'attribution, Est Ensemble	Prêt électroménager CAF
	Service logement Mairie	Al'in, échanger habiter, Bienveo, loc'an- nonces
	ADIL	
	Elu au logement	
	Service communal d'Hygiène et de Santé	
Santé 	Handicap Ensemble	Mon suivi psy
	Permanence autonomie - SSD	
	CMP Montreuil	
	Handicap Ensemble	
	CNAV	
	MDPH	
	Solienka	
	CCAS - service gérontologie	
	Animations de santé - Pharmacie Coix de Chavaux	
	Centre hospitalier André Grégoire (spécialiste, AS)	
Lien social 	Femmes des Morillons	Pass senior
	Femmes de Lanoue	carte familles nombreuses
	Antennes de quartier	carte familles nombreuses
	Rues et cités	
	Lieu Ecoute Accueil (LEA)	
	Le Fait Tout	
	Point information jeunesse	
	Mission locale	Un pas vers l'emploi
Insertion socioprofessionnelle 	Maison de l'emploi (Bagnolet)	PLIE Est Ensemble
	Epicerie solidaire (Aurore)	Réseau ALFEST
	Permanence emploi (Aurore)	Centre de ressources illettrisme et maîtrise de la langue
	Al Ladomifa	
	Agence locale d'insertion - ALI	
	France Travail	
	Cours de français Mairie	
	Emmaus Connect	
	GRDR	
	Centre accueil première urgence internationale	
	Service petite enfance Mairie	
	Multi-accueil sur le toit	
Alimentation 	Marchés solidaires	Aout Secours Alimentaire
	Secours catholique	Colis d'urgence
	Secours populaire	
	Resto du cœur/ Resto bébé	
	Resaurant AERI	
	Aurore	
Transport 	PAM 93	Amethyste
Violences faites aux femmes (VFF) 	Maison des femmes Thérèse Clerc	
	CIDFF 93	
	Commissariat (AS)	
	HAFB (Paris 20)	
Structures généralistes 	Centre d'action communale	
	Service social départemental	







Ce projet de recherche a été financé par :

- l'Institut National du Cancer (INCa) dans le cadre de l'appel à projet SHS-RISP 2023
- l'Institut pour la Recherche en Santé Publique (IReSP) dans le cadre de l'appel à projet de recherche 2022 sur les Services, Interventions et Politiques favorables à la santé (SIP) soutenu par la CNAM, la DGS, l'Inserm et Santé Publique France 2023
- la Fondation des Solidarités Urbaines (N°2024N008)
- le Programme National pour l'alimentation (PNA-SNANC AA0 2023/2024)
- la Fondation Daniel et Nina Carasso (00160085/PR-183922)
- la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF 23-001)